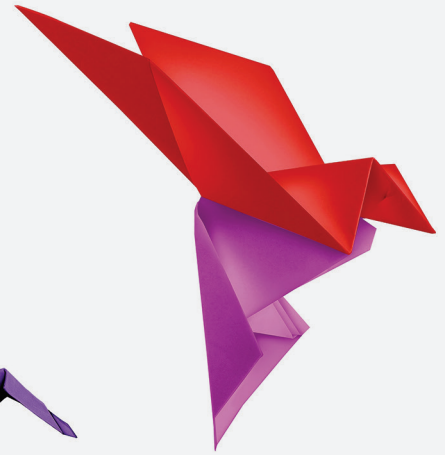
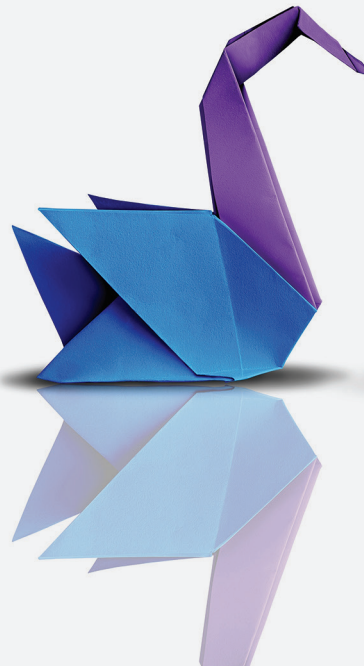
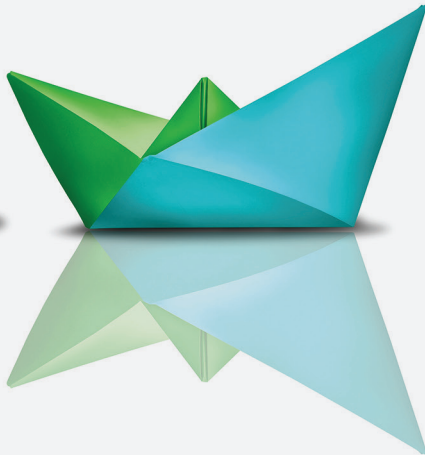
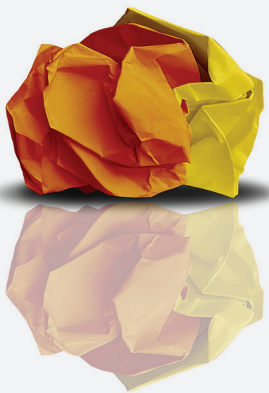




# Perspectives de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité 2024





# **Perspectives de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité 2024**

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2024), *Perspectives de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité 2024*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2755ec0c-fr>.

ISBN 978-92-64-71089-4 (imprimé)

ISBN 978-92-64-81298-7 (PDF)

ISBN 978-92-64-34801-1 (HTML)

ISBN 978-92-64-34471-6 (epub)

**Crédits photo :** couverture © Lightspring/ Shutterstock.com.

Images © Belite/Shutterstock.com ; © Lightspring/Shutterstock.com ; © Popartic/Shutterstock.com ; © SvetaZi/Shutterstock.com ; © Pixel-Shot/Shutterstock.com ; © oatawa/Shutterstock.com ; © Vlarvixof/Shutterstock.com ; © Feng Yu/Shutterstock.com ; © Rawpixel.com/Shutterstock.com ; © KPG-Ivory/Shutterstock.com ; © BravissimoS/Shutterstock.com ; © Alyh M/Shutterstock.com ; © peterschreiber.media/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : [www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm](http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm).

© OCDE 2024

---

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

---



# Avant-propos

Dans le monde entier, 2024 est une année riche d'enjeux pour la démocratie et la prospérité. En effet, les électeurs de plus de 60 pays représentant près de la moitié de la population mondiale sont appelés aux urnes. Or, la confiance à l'égard des institutions publiques reste faible, et les citoyens se répartissent à parts égales entre ceux qui disent faire confiance à leur administration nationale et ceux qui s'en défient. De plus, même si la situation économique mondiale présente des signes d'amélioration, la persistance de l'inflation dans de nombreux pays et la poursuite des tensions géopolitiques continuent d'entraîner des risques sur les plans du pouvoir d'achat et de la croissance économique.

La corruption exacerbe ces défis. Elle creuse les inégalités et entrave la croissance économique, érode la résilience des démocraties, perturbe leur bon fonctionnement et sape la représentativité des institutions publiques et la confiance qu'elles inspirent. Même si, ces dernières années, les pays de l'OCDE ont beaucoup investi dans le renforcement de leurs cadres d'intégrité, le travail est loin d'être terminé, et de nombreuses améliorations doivent encore être apportées. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour assurer l'intégrité publique.

Cette première édition des *Perspectives de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption* vise à aider les pays à poursuivre, dans les années qui viennent, l'action qu'ils ont entreprise pour lutter contre la corruption, défendre l'intégrité et préserver la démocratie et la prospérité. À la lumière de nouvelles données recueillies dans le cadre des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE, ces Perspectives décrivent les systèmes d'intégrité et de lutte contre la corruption sous l'angle de leurs forces et de leurs faiblesses, ainsi que des

menaces qui pèsent sur eux, en mettant en évidence les possibilités qui existent pour améliorer aussi bien la collecte des données que la mise en œuvre des cadres d'intégrité. Ces améliorations sont nécessaires pour que les pays puissent relever certains des principaux défis actuels : la transition écologique, la montée en puissance de l'intelligence artificielle et l'augmentation des actes d'ingérence étrangère et de corruption stratégique.

Cette édition des *Perspectives* inaugure une nouvelle série de rapports biennaux qui suivront les performances des cadres d'intégrité mis en place par les pays de l'OCDE et qui analyseront les risques pesant sur l'intégrité.

Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE, qui sont à l'origine de la plupart des données primaires traitées par ce rapport, ont été créés pour et avec les pays, à la lumière de la Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique et d'autres instruments juridiques internationaux émanant d'acteurs tels que les Nations Unies, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Ces indicateurs ont été élaborés par une équipe composée de représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, du Chili, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République slovaque, de la République tchèque et du Royaume-Uni auprès du Groupe du travail des hauts responsables de l'intégrité publique. Les indicateurs ont été approuvés par l'ensemble des pays Membres de l'OCDE en 2019.

Le Comité de la gouvernance publique de l'OCDE (CGP) a approuvé le présent rapport selon la procédure écrite le 14 mars 2024.



# Remerciements

---

Cette publication a été produite par la Direction de la gouvernance publique de l'OCDE (GOV), sous la supervision d'Elsa Pilichowski, sa Directrice. Elle a été préparée par la Division de la lutte contre la corruption et de l'intégrité dans l'administration de GOV, sous la direction de Julio Bacio Terracino, Chef de Division. Le rapport a été rédigé par Mike Cressey et Jesper Johnsen, avec la contribution de Charles Baubion, Ludovico Campagnolo, France Chain, Cameron Hill, Oksana Huss, Damla Karakaya, Jean-François Leruste, Carissa Munro, Claire Naval, Pelagia Patsoule, Maria Siegmund, Gavin Ugale, Helene Wells, Santiago Wortman Jofre et Liudas Zdanavicius. Il a bénéficié de l'assistance rédactionnelle de Meral Gedik, qui l'a aussi préparé et mis en page en vue de sa publication.

Une version préparatoire du rapport a bénéficié de commentaires formulés par le Comité de la gouvernance publique et le Groupe de travail des hauts responsables de l'intégrité publique de l'OCDE (SPIO). Des collaborateurs d'autres Divisions de GOV (administration innovante, numérique et ouverte; indicateurs de gouvernance et performance; infrastructures et marchés publics; et gestion publique et budgétisation) ont formulé des avis. D'autres Directions de l'OCDE (Direction des affaires financières et des entreprises; Centre de politique et d'administration fiscales; Direction de la coopération pour le développement; et Direction de la science, de la technologie et de l'innovation) ont également apporté des contributions et des commentaires précieux.

# Table des matières

---

Avant-propos	3
Remerciements	4
Synthèse	9
<b>1 Vue d'ensemble</b>	<b>13</b>
Aucun pays n'est à l'abri de la corruption et de ses effets néfastes sur la prospérité et la démocratie	13
De plus en plus de pays adoptent des stratégies pour lutter contre la corruption, mais des lacunes considérables sont à noter dans certains domaines de la réglementation et leurs mises en œuvre	13
Face aux défis planétaires actuels et futurs, il est nécessaire de renforcer les garde-fous permettant de préserver l'intégrité	16
Objectifs des <i>Perspectives de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption</i>	17
<b>2 Stratégie</b>	<b>21</b>
Introduction	21
La majorité des pays de l'OCDE ont une approche stratégique de la lutte contre la corruption	21
La plupart des stratégies nationales continuent de mettre l'accent sur les domaines traditionnels et seule une minorité de pays ciblent de nouveaux risques	23
Environ deux tiers des activités prévues dans les stratégies nationales sont réalisés dans les faits	24
<b>3 Gestion et audit des risques de corruption</b>	<b>27</b>
Introduction	27
Les réglementations des pays en matière de gestion des risques et de contrôle interne sont robustes, mais ceux qui portent sur l'audit interne pourraient être améliorés	28
La mise en application des pratiques de gestion des risques n'est pas encore arrivée à maturité	29
L'audit interne reste un outil de gouvernance sous-utilisé dans le cadre de la lutte contre la corruption	30
<b>4 Lobbying</b>	<b>33</b>
Introduction	33
Environ la moitié des pays ont mis en place les composantes élémentaires d'un système d'encadrement du lobbying	33
Une faible transparence du lobbying accroît le risque qu'une influence indue s'exerce sur l'élaboration des politiques	35
<b>5 Conflit d'intérêts</b>	<b>39</b>
Introduction	39
Les pays de l'OCDE ont adopté une réglementation solide sur les conflits d'intérêts, mais l'application des règles et la surveillance du dépôt des déclarations d'intérêts pourraient être améliorées	39

6	
	Une vérification plus rigoureuse des déclarations d'intérêts et une amélioration des mécanismes de résolution des conflits protégeraient mieux l'élaboration des politiques et l'intérêt général 43
	Le non-respect des règles relatives aux conflits d'intérêts est rarement sanctionné 44
	La plupart des pays de l'OCDE ignorent s'ils atténuent les risques liés à la mobilité entre secteur public et secteur privé 46
<b>6</b>	<b>Financement de la vie politique 49</b>
	Introduction 49
	Les dons anonymes demeurent un problème dans beaucoup de pays de l'OCDE 49
	Beaucoup de partis politiques ne respectent pas les règles relatives à la transparence 52
<b>7</b>	<b>Transparence de l'information publique 57</b>
	Introduction 57
	Les pays de l'OCDE sont dotés de règles et d'institutions solides pour garantir la transparence 58
	Les données ou informations relatives au respect de l'intégrité sont plus rarement publiées 60
	La transparence a de l'importance, en particulier dans les pays où la confiance est faible 62
<b>8</b>	<b>La transition écologique 65</b>
	Introduction 65
	Le lobbying mensonger et les conflits d'intérêts pourraient faire obstacle à la réalisation de la transition écologique 65
	L'application rigoureuse de la législation en matière de lutte contre la corruption transnationale peut également contribuer à la transition écologique 70
<b>9</b>	<b>L'intelligence artificielle 74</b>
	Introduction 74
	L'IA en tant qu'outil de lutte contre la fraude et la corruption nationale et transnationale 74
	Faiblesses de l'IA et favorisation des activités de corruption 78
<b>10</b>	<b>Ingérence étrangère 83</b>
	Introduction 83
	Pour lutter contre l'ingérence étrangère, il faudra une attention plus soutenue des autorités nationales 83
	Il convient de corrélérer plus étroitement ingérence étrangère et corruption 85
	<b>Références 87</b>

## GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Robustesse des textes et de leur application pratique 14	14
Graphique 2.1. Pays de l'OCDE ayant adopté une approche stratégique pour réduire les risques de corruption 22	22
Graphique 2.2. Les stratégies de lutte contre la corruption des pays de l'OCDE restent centrées sur les domaines traditionnels 24	24
Graphique 2.3. Les facteurs de mise en œuvre sont les plus importants pour la qualité globale du cadre stratégique 25	25
Graphique 3.1. Pays intégrant la fraude et la corruption dans leur cadre de contrôle interne 28	28
Graphique 3.2. Mise en œuvre des pratiques de gestion des risques dans les ministères ou organismes sectoriels 29	29
Graphique 3.3. Les pratiques d'audit diffèrent sensiblement en termes de couverture du budget national 30	30
Graphique 3.4. Lorsque le degré de mise en application des recommandations issues des audits internes est mesuré, ces recommandations sont généralement mises en œuvre, mais de nombreux pays de l'OCDE ne disposent pas de statistiques centralisées 31	31
Graphique 4.1. La définition du « lobbying », des « lobbyistes » et de sanctions est indispensable pour lutter contre l'influence induite 34	34
Graphique 4.2. Caractéristiques des registres du lobbying, par pays 36	36

Graphique 5.1. Force et mise en œuvre de la réglementation sur les conflits d'intérêts	40
Graphique 5.2. Déclarations d'intérêts selon les fonctions publiques exercées : réglementation, suivi et pratique	42
Graphique 5.3. Peu de pays ont vérifié au moins 60 % des déclarations	43
Graphique 5.4. Sanctions applicables en cas de manquement aux règles relatives aux conflits d'intérêts et application de ces sanctions	45
Graphique 5.5. Pays assurant un suivi de la mobilité des titulaires d'un mandat public vers les secteurs qu'ils réglementaient auparavant	47
Graphique 6.1. Restrictions visant le financement des partis politiques	51
Graphique 6.2. Environ la moitié des pays de l'OCDE sont dotés d'une instance indépendante chargée de la surveillance du financement des partis politiques	53
Graphique 6.3. Transparence des partis politiques – dépôt des états financiers dans les délais requis	54
Graphique 7.1. Règles sur la transparence appliquées par les pays de l'OCDE	59
Graphique 7.2. Publication directe d'ensembles de données dans les pays de l'OCDE	61
Graphique 7.3. Confiance et transparence de l'information publique dans les pays de l'OCDE	63
Graphique 8.1. Prédiction de la demande mondiale de minerais nécessaires à la transition par utilisation finale dans le scénario de neutralité carbone de l'AIE	69

## ENCADRÉS

Encadré 1.1. Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE	17
Encadré 2.1. La stratégie de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité, indicateur indirect de la volonté politique	23
Encadré 8.1. Le développement des énergies renouvelables et de l'électrification et la demande de minerais associée	69
Encadré 8.2. L'engagement des entreprises dans la lutte contre la corruption à l'appui de la transition écologique	72
Encadré 9.1. Utilisations de l'IA pour défendre l'intégrité dans les pays de l'OCDE	75
Encadré 9.2. Utilisation de l'IA par les administrations fiscales pour lutter contre la fraude et la corruption	76
Encadré 10.1. Définitions en vigueur de l'ingérence étrangère	84

### Suivez les publications de l'OCDE sur :



<https://twitter.com/OECD>



<https://www.facebook.com/theOECD>



<https://www.linkedin.com/company/organisation-eco-cooperation-development-organisation-cooperation-developpement-eco/>



<https://www.youtube.com/user/OECDiLibrary>



<https://www.oecd.org/newsletters/>

### Ce livre contient des...

**StatLinks**

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un **StatLink** sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.



# Synthèse

## CONTEXTE

La corruption nuit à la prospérité et à la démocratie. Elle creuse les inégalités et entrave la croissance économique, érode la résilience des démocraties, perturbe leur bon fonctionnement et sape la représentativité des institutions publiques et la confiance qu'elles inspirent. Dans le monde entier, les pays ont donc investi, surtout ces dernières années, dans le renforcement de leurs cadres d'intégrité et de lutte contre la corruption. Toutefois, ce travail est loin d'être terminé, et les pays vont devoir améliorer ces cadres s'ils veulent continuer de défendre la prospérité et la démocratie.

L'édition 2024 des *Perspectives de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption* a pour objet d'accompagner les pays de l'OCDE dans l'action qu'ils mènent pour combattre la corruption et assurer l'intégrité. À la lumière des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE, ces *Perspectives* apportent de nouveaux éclairages sur les performances actuelles des principaux volets des cadres d'intégrité mis en place par les pays, et suggèrent des axes d'amélioration. Elles montrent aussi en quoi les grands défis planétaires actuels, à savoir la transition écologique, l'intelligence artificielle, l'ingérence étrangère et la corruption dite « stratégique », vont soumettre les cadres nationaux d'intégrité et de lutte contre la corruption à des pressions accrues, en particulier là où ils sont les plus faibles. Ces *Perspectives* évoquent également en quoi les lacunes des systèmes d'intégrité et de lutte contre la corruption peuvent elles-mêmes entraver ou empêcher l'action que les pays sont appelés à mener face à ces défis planétaires.

## PRINCIPAUX CONSTATS

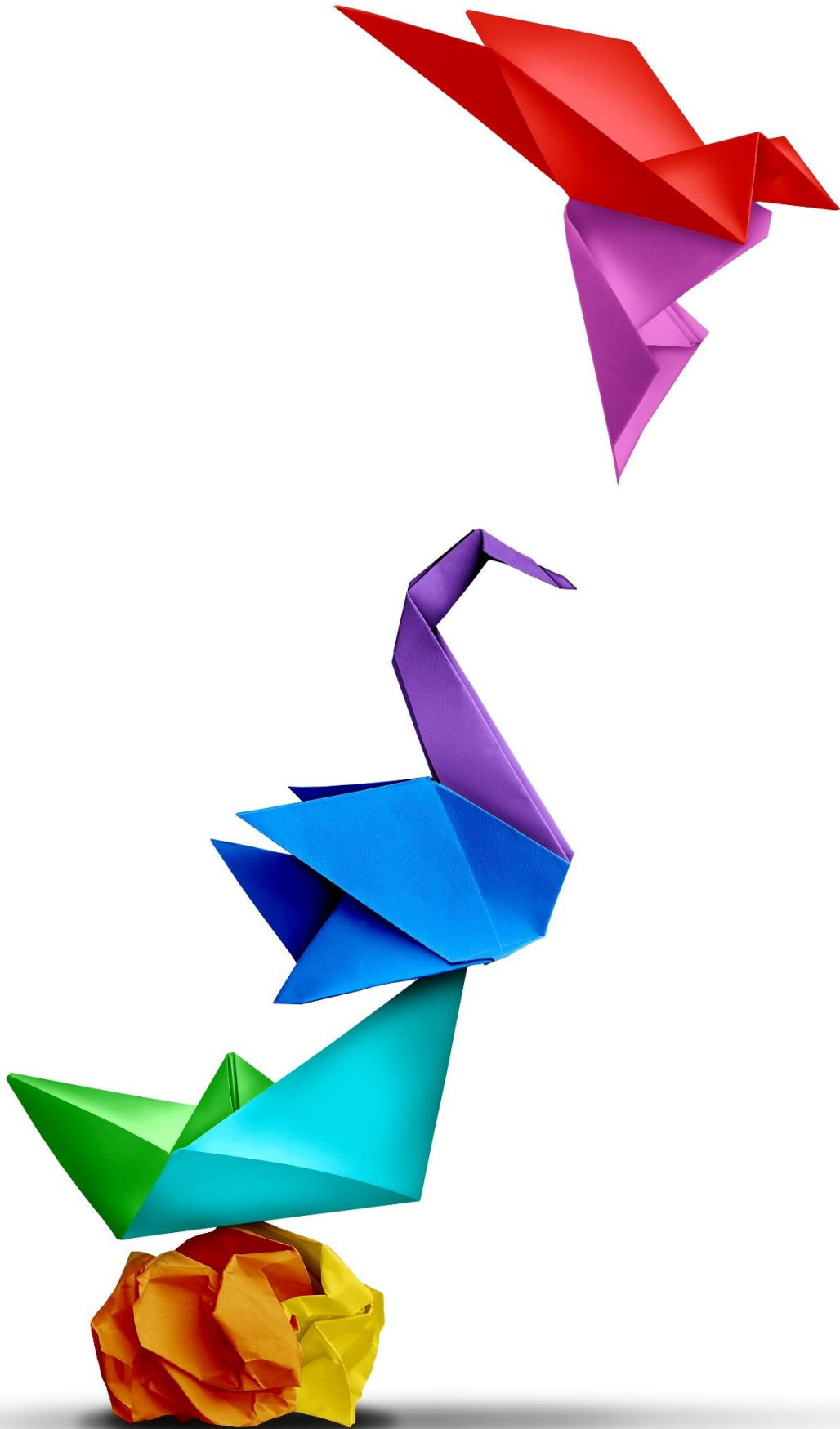
Avec pour objectif la mise en place d'un cadre holistique de lutte contre la corruption et d'intégrité composé de tous les éléments nécessaires, les pays de l'OCDE continuent de renforcer leurs politiques. Ces cadres sont de plus en plus complets et sophistiqués mais la mise en œuvre de certains de leurs éléments reste insuffisante. Alors que la majorité des pays de l'OCDE adoptent une démarche stratégique en la matière, le taux moyen de mise en œuvre des activités prévues s'établit à 67 %, ce qui signifie qu'environ un tiers de ces actions n'ont pas été menées à bien. De même, les réglementations adoptées en matière de gestion des risques et de contrôle interne sont généralement robustes, mais en pratique, seuls de rares pays de l'OCDE procèdent à des évaluations systématiques des risques. De plus, malgré l'adoption de textes robustes en matière de conflits d'intérêts, les pays de l'OCDE n'ont mis en œuvre, en moyenne, que seulement 40 % des pratiques normalisées relevant de ce domaine. Et en cas de manquement, les sanctions sont rarement appliquées. Si on constate des taux relativement élevés de mise en œuvre pour certains volets des cadres d'intégrité et de lutte contre la corruption — sur le plan de la divulgation proactive d'ensembles de données clés, par exemple —, la mise en œuvre est insuffisante dans plusieurs domaines clés. Dans l'ensemble, les pays de l'OCDE respectent en moyenne 61 % des critères normalisés sur le plan de l'adoption de textes, ce taux tombe à 44 % tandis que pour la mise en œuvre ; on constate un déficit de mise en œuvre représentant 17 points de pourcentage. Du fait de ce déficit de mise en œuvre, les cadres législatifs et réglementaires adoptés ne produisent pas tous les effets escomptés, ce qui entrave l'aptitude des pays à atténuer de façon efficace les risques de corruption.

De plus, de nombreux pays de l'OCDE ne recueillent pas suffisamment de données et d'éléments d'information sur la mise en œuvre de leur cadre d'intégrité et de lutte contre la corruption. Par exemple, la plupart d'entre eux ne recueillent pas de données sur la portée des audits du budget national, ni sur les suites données aux recommandations formulées par les auditeurs internes. De plus, de nombreux pays, y compris ceux qui imposent des délais obligatoires de latence, ne suivent pas les activités professionnelles menées par les anciens titulaires de charges publiques ; rendant ainsi difficile d'assurer le respect des règles relatives aux allers-retours entre fonction publique et secteur privé. Du fait de cette importante lacune sur le plan de la collecte de données et d'éléments d'information, les pays sont moins à même de suivre l'efficacité de leurs politiques et processus, ainsi que leur impact sur l'intégrité et sur les risques de corruption. En effet, 60 % des pays de l'OCDE ne suivent pas la mise en œuvre de leurs stratégies d'intégrité et de lutte contre la corruption ; sur le plan du suivi, les insuffisances sont donc considérables. Il est essentiel d'améliorer la collecte des données pour renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation et parvenir à des améliorations durables. Même si les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE visent à combler ce manque de données, il est crucial de renforcer l'action de collecte de données qui est menée à l'échelon national.

Enfin, en plus de renforcer la mise en œuvre, la collecte de données et le suivi, il convient d'élargir le champ d'action mené pour assurer l'intégrité et lutter contre la corruption. De nombreux pays de l'OCDE axent leurs stratégies d'intégrité et de lutte contre la corruption sur des aspects traditionnels tels que la gestion des ressources humaines et la passation des marchés publics, mais il est nécessaire de s'intéresser aux nouvelles sources de risques liées, par exemple, à la transition écologique. En effet, cette transition entraîne un surcroît de collaboration entre les administrations publiques et les entreprises qui accroît l'exposition à des risques et impose une démarche plus proactive. De plus, l'exploitation de l'IA (intelligence artificielle) en tant qu'outil clé de lutte contre la corruption et le fait de charger les acteurs concernés de développer de tels outils peuvent renforcer les efforts de lutte contre la corruption. En outre, il est urgent que les pays de l'OCDE tiennent compte des risques d'ingérence étrangère et de corruption stratégique dans leurs politiques d'intégrité et de lutte contre la corruption. Il est crucial d'ajuster les politiques et pratiques adoptées dans les domaines du lobbying, des conflits d'intérêts et du financement de la vie politique afin de préserver la prospérité et les systèmes démocratiques des pays de l'OCDE.







# 1 VUE D'ENSEMBLE

## Aucun pays n'est à l'abri de la corruption et de ses effets néfastes sur la prospérité et la démocratie

---

La corruption creuse les inégalités et ralentit la croissance économique. Elle entrave la progression du PIB en raison de ses incidences sur l'investissement, la concurrence et l'entrepreneuriat, et elle pèse sur d'importantes sources de gains de productivité, y compris l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies, le jeu du marché et les décisions relatives aux investissements publics et privés. Elle pèse également sur d'autres aspects du développement économique, tels que la qualité environnementale ou le degré d'inégalité, qui influent sur le bien-être économique et sur le potentiel de développement des pays (OCDE, 2018<sup>[1]</sup> ; Cieřlik et Goczek, 2018<sup>[2]</sup>).

De plus, la corruption érode la résilience des démocraties et perturbe leur bon fonctionnement. Elle provoque une captation des processus législatifs et réglementaires qui vise à ce que les règles soient faites dans l'intérêt de quelques-uns, plutôt que dans l'intérêt général. Enfin, elle favorise l'exercice d'une influence indue sur l'action publique, ce qui aboutit à l'adoption de mesures inefficaces ou inefficientes, au gaspillage de ressources publiques et, à terme, à des retombées de l'action publique moins favorables pour la population (Mark E. Warren, 2014<sup>[3]</sup> ; Mungiu-Pippidi, 2011<sup>[4]</sup> ; Johnston, 1999<sup>[5]</sup>).

Pour toutes ces raisons, la corruption sape la représentativité des institutions publiques et la confiance qu'elles inspirent. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les citoyens font relativement confiance à leurs institutions démocratiques sur plusieurs aspects tels que la fiabilité des administrations et la prestation des services publics. Pourtant, la population continue de se partager à parts égales entre les citoyens qui font

confiance à l'administration nationale et ceux qui s'en méfient (OCDE, 2022<sup>[6]</sup>). De nombreux citoyens ne trouvent pas les administrations publiques assez réactives, assez représentatives et assez participatives, et ce sentiment est alimenté par un certain scepticisme quant à l'intégrité des responsables publics et des institutions publiques. Grâce à ses indicateurs de l'intégrité publique, l'OCDE mesure l'avancée des pays par rapport à l'objectif d'avoir un cadre d'intégrité holistique composé d'en ensemble complet de réglementations et d'outils de mise en œuvre.

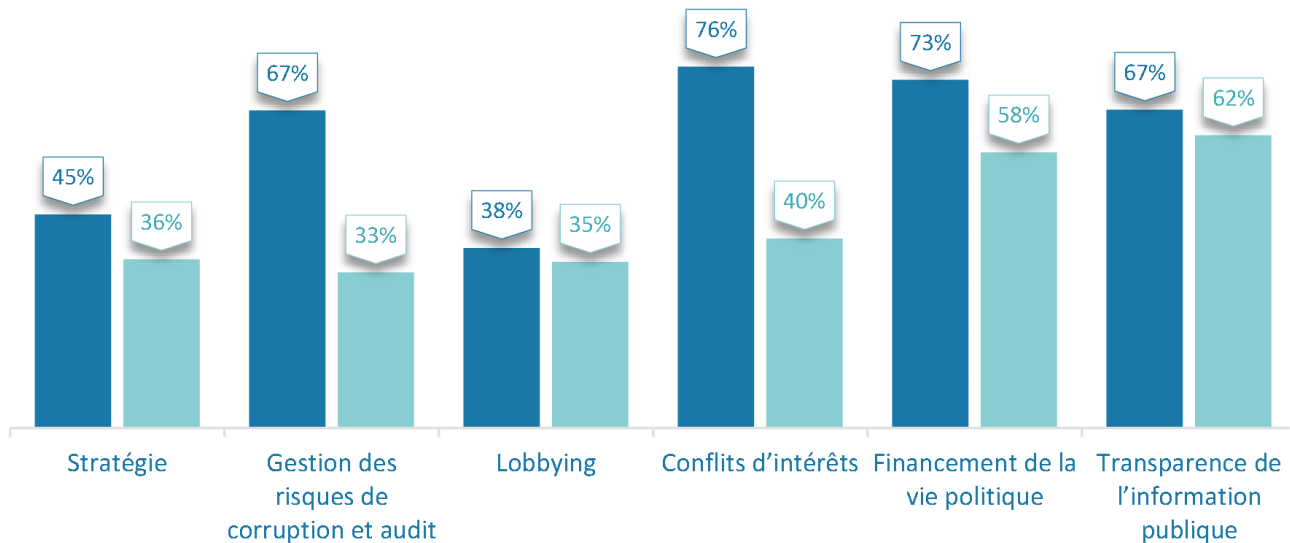
## De plus en plus de pays adoptent des stratégies pour lutter contre la corruption, mais des lacunes considérables sont à noter dans certains domaines de la réglementation et leurs mises en œuvre

---

Les données tirées des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE montrent que, si les cadres réglementaires adoptés par les pays de l'OCDE en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption deviennent de plus en plus complets et sophistiqués, leur champ d'application reste parfois limité, et leur mise en œuvre n'est pas assez robuste (Graphique 1.1). Dans le domaine du lobbying, les réglementations sont particulièrement peu développées, voire inexistantes, dans de nombreux pays. Par ailleurs, les textes relatifs à la gestion des risques de corruption et à l'audit sont ceux qui sont le moins mis en œuvre. Si de plus en plus de pays adoptent des stratégies pour lutter contre la corruption, celles-ci se concentrent encore principalement sur des actions visant à promouvoir l'intégrité dans le secteur public, et non dans le secteur privé, et ne parviennent pas à s'adapter aux nouveaux risques en matière d'intégrité.

## Graphique 1.1. Robustesse des textes et de leur application pratique

■ Réglementation ■ Mise en œuvre



**Guide de lecture :** au regard des critères normalisés de l'OCDE en matière de conflits d'intérêts, les pays de l'OCDE remplissent, en moyenne, 76 % des critères sur le plan des réglementations, et 40 % des critères sur le plan de la mise en œuvre.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

Pour certains volets des cadres d'intégrité des pays de l'OCDE, le déficit de mise en œuvre, c'est-à-dire l'écart constaté entre l'adoption et la mise en pratique des textes et des politiques, est important. En moyenne dans les pays de l'OCDE, le déficit de mise en œuvre des cadres d'intégrité publique et de lutte contre la corruption, c'est-à-dire l'écart entre la proportion moyenne de mesures réglementaires normalisées adoptées et la proportion moyenne de mesures réglementaires normalisées mises en œuvre en pratique, s'élève à 17 points de pourcentage. S'il est important que les pays de l'OCDE énoncent, dans leurs textes législatifs et réglementaires, des exigences ambitieuses et des méthodes de travail claires, ils devraient se garder de miser à l'excès sur la création de règles. Ce n'est qu'en assurant la mise en œuvre des textes en pratique qu'ils pourront atténuer les risques de corruption et faire respecter l'intégrité ; il pourra s'agir, par exemple, de sensibiliser les titulaires de charges publiques aux normes et processus d'intégrité ; de définir clairement à qui il appartient de superviser les différents volets du cadre d'intégrité ; ou encore de suivre et d'évaluer les performances des politiques et processus d'intégrité. L'existence d'une réglementation robuste mais non appliquée en pratique peut d'ailleurs

susciter un sentiment d'impunité et faire baisser la confiance.

De plus, il est indispensable que les pays suivent mieux la mise en œuvre des principaux volets de leur cadre d'intégrité et de lutte contre la corruption. Ce suivi doit prendre la forme d'un processus continu, basé sur un recueil systématique de données sur des indicateurs prédéfinis permettant de déterminer le degré de réalisation des objectifs et les progrès accomplis. Or, de nombreux pays sont dans l'incapacité de fournir des éléments probants sur la mise en œuvre de volets cruciaux de leur cadre d'intégrité et de lutte contre la corruption. En effet, 60 % des pays de l'OCDE n'évaluent pas la mise en œuvre de leur stratégie d'intégrité et de de lutte contre la corruption. Du fait de l'absence de véritable suivi, il leur est impossible d'évaluer si, en pratique, leurs politiques et processus atténuent les risques de corruption et renforcent l'intégrité. Pourtant, pour assurer la robustesse des cadres d'intégrité, il est fondamental de recueillir des données sur leur mise en œuvre. Par conséquent, quand un pays ne dispose pas d'éléments probants sur les performances de volets importants de son cadre d'intégrité, il a tout intérêt à prendre des dispositions pour améliorer ses processus de suivi.

Les chapitres qui suivent détaillent ces constats et présentent les performances actuelles des principaux volets des cadres d'intégrité des pays de l'OCDE.

L'adoption d'une démarche stratégique peut permettre à un pays de passer de politiques éparses d'intégrité et de lutte contre la corruption à un système d'intégrité cohérent et exhaustif. Comme le montre le Chapitre 2, la majorité des pays de l'OCDE suivent désormais une démarche de ce type face à la corruption, avec la définition de stratégies adoptées au niveau de l'exécutif. Toutefois, ces stratégies ne sont pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être, car elles restent principalement axées sur les domaines traditionnels de la lutte contre la corruption. De plus, en moyenne, 67 % des activités prévues dans les stratégies nationales sont mises en œuvre en pratique. Les pays devraient donc avant tout œuvrer à élargir la portée de leur stratégie, en s'appuyant pour ce faire sur de meilleurs dispositifs de consultation et d'exploitation des éléments probants ; ils devraient également s'employer à renforcer la mise en œuvre, grâce à des plans d'action robustes et à des progrès sur les plans du suivi et de l'évaluation.

La mise en place de dispositifs efficaces d'audit interne et de gestion des risques permet de réduire le gaspillage de fonds publics et de limiter l'exposition aux risques de fraude et de corruption ; elle permet aussi de rassurer les responsables administratifs quant à la tenue des objectifs et à la maîtrise des risques. Le Chapitre 3 montre que les pays se sont dotés de textes robustes dans le domaine de la gestion des risques et du contrôle interne, mais qu'il convient de renforcer les règles relatives à l'audit interne. De plus, la mise en œuvre des pratiques de gestion des risques n'est pas encore arrivée à maturité, et l'audit interne reste un outil de gouvernance sous-exploité face à la corruption.

Les garde-fous érigés dans le domaine du lobbying font partie des éléments les moins robustes des cadres d'intégrité des pays de l'OCDE. Comme le montre le Chapitre 4, moins de la moitié des pays de l'OCDE ont mis en place les éléments de base des dispositifs recommandés en matière de lobbying. Les pays ne sont donc guère protégés face aux tentatives d'influence indue, alors même qu'ils sont exposés à de nouvelles menaces liées à la transition écologique, à l'intelligence artificielle et à l'ingérence étrangère. Ces risques sont aggravés par la faible transparence qui règne dans ce domaine et qui empêche les autorités de faire respecter les règles, et rend difficile pour la population de savoir

qui exerce une influence sur l'action et les décisions publiques.

Les pays se sont dotés d'un arsenal réglementaire robuste en matière de gestion des conflits d'intérêts, afin d'éviter la captation de l'action publique par des intérêts privés. En moyenne, 76 % des critères définis par l'OCDE quant à la réglementation à adopter dans le domaine des conflits d'intérêts sont respectés. Toutefois, le Chapitre 5 montre que les défenses érigées par les pays dans ce domaine restent fragiles, car il faudrait améliorer nettement leur mise en œuvre ainsi que le suivi des déclarations obligatoires. Il serait possible de renforcer les processus de vérification de la sincérité des déclarations ainsi que les dispositifs prévus pour résoudre les conflits et infliger des sanctions en cas de manquement aux règles. Par ailleurs, même si certains mouvements entre le secteur public et le secteur privé peuvent permettre d'améliorer l'action publique grâce au partage de connaissances et de compétences, la plupart des pays de l'OCDE ne recueillent pas suffisamment de données sur ces mouvements pour pouvoir établir si les risques pour l'intégrité sont bel et bien atténués.

Les dons de nature politique constituent un moyen important d'exprimer son soutien à des candidats ou partis politiques, et il s'agit pour ceux-ci d'une ressource nécessaire, qui leur permet d'entrer dans la course et de représenter les intérêts de leur électorat. Toutefois, comme le montre le Chapitre 6, quand le financement de la vie politique n'est pas transparent, il existe un risque important que l'argent devienne un instrument d'influence indue et de captation de l'action publique. De nombreux pays interdisent les dons en provenance de sources étrangères ou d'entreprises publiques, mais les dons anonymes restent une source majeure d'inquiétude dans de nombreux pays de l'OCDE. Plusieurs pays sont dépourvus de commission électorale centrale robuste, et de nombreux partis politiques ne respectent pas les règles de transparence édictées. Les textes et institutions qui existent en matière de financement de la vie politique ont été conçus, il y a de nombreuses décennies de cela, pour protéger la démocratie dans un contexte national ; depuis, ils n'ont pas évolué de manière à la préserver face à l'influence étrangère et aux risques de corruption transnationale. Il faut donc les actualiser.

Enfin, la transparence est un rouage essentiel du fonctionnement des démocraties, et elle repose sur le droit d'accéder à des éléments d'information sur les

activités des pouvoirs publics et des institutions publiques. Le Chapitre 7 montre que, si la publication des données susceptibles de présenter un intérêt sur le plan de l'intégrité n'est pas systématique, les pays de l'OCDE se sont dotés de textes et d'institutions robustes pour favoriser la transparence. Il est important de noter que de nouveaux travaux d'analyse ont montré l'existence d'une corrélation positive significative entre la transparence concrète de l'information publique (mesurée comme le niveau de divulgation volontariste de séries de données clés) et l'élévation des niveaux de confiance à l'égard des institutions publiques dans les pays présentant un déficit de confiance.

### **Face aux défis planétaires actuels et futurs, il est nécessaire de renforcer les garde-fous permettant de préserver l'intégrité**

Au cours du dernier demi-siècle, la mondialisation a apporté des avantages aux individus et aux sociétés du monde entier, y compris une plus grande circulation planétaire des biens, des services, des capitaux, des personnes et des idées. Toutefois, en parallèle à ces avantages, les occasions de corruption sont devenues plus nombreuses, et les formes de corruption ont gagné en sophistication, accroissant ainsi le risque que les bons côtés de la mondialisation ne soient pas réalisés ou pas ressentis par ceux qui en auraient le plus besoin. Dans un contexte où la mondialisation a provoqué une intégration accrue sur le plan des circuits financiers, des chaînes de valeur et des entreprises multinationales, la corruption accroît les menaces qui pèsent sur l'instauration d'un marché mondial équitable et concurrentiel et sur la diffusion d'un modèle démocratique robuste et sain. La mondialisation a entraîné des évolutions technologiques et sociétales qui favorisent la propagation de la corruption à de nouveaux marchés ainsi que l'instauration de rapports criminels, dans un contexte où certains territoires assurent l'anonymat et l'impunité.

En parallèle, la conception de la notion d'intégrité évolue, de même que l'opinion des citoyens quant à ce que l'intégrité signifie et quant aux raisons qui justifient son importance. Dans un contexte où la confiance à l'égard des administrations publiques est faible, et où la population se détourne de plus en plus des institutions démocratiques traditionnelles, les citoyens font plus expressément le lien entre l'intégrité et la démocratie, et ils attendent des administrations publiques qu'elles

jouent un rôle plus actif pour préserver l'intégrité de l'action publique et des institutions publiques, de manière à mieux représenter leurs intérêts et leurs besoins (OCDE, 2022<sup>[6]</sup>).

Les priorités définies par les Ministres des pays de l'OCDE dans la Déclaration sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie (Déclaration de Luxembourg, [OECD/LEGAL/0484](https://www.oecd.org/legal/0484)) le montrent bien, de même qu'un exercice de prospective stratégique réalisé en vue du présent rapport : les principaux défis que les pays de l'OCDE vont devoir relever dans les années à venir sont, entre autres, les suivants : 1) la transition écologique et l'augmentation de la demande pour les minerais nécessaires à cette transition ; 2) l'intelligence artificielle (IA) et la transition numérique ; et 3) l'ingérence étrangère.<sup>1</sup> Tous ces défis mondiaux concourent à accroître les pressions qui s'exercent sur les systèmes d'intégrité et à exacerber les risques de corruption, surtout dans les domaines où la mise en œuvre laisse le plus à désirer.

L'urgence et l'ampleur colossale du changement climatique obligent de plus en plus les administrations publiques à collaborer avec le secteur privé, le monde universitaire, la société civile ainsi que d'autres entités extérieures pour mener à bien la transition écologique. Ce niveau de collaboration permet de mener une action publique plus robuste et plus représentative face aux enjeux climatiques. Toutefois, il peut aussi présenter des risques importants sur le plan de l'intégrité. À l'heure actuelle, comme le montre le Chapitre 8, les dispositifs mis en place pour encadrer le lobbying, les intérêts extérieurs, le financement de la vie politique et l'information publique ne font pas le poids face à la pression croissante que la transition écologique exerce sur l'action publique. Le renforcement de ces dispositifs jouera un rôle important dans l'aptitude des administrations publiques à honorer leurs engagements climatiques.

L'intelligence artificielle peut constituer, pour les pouvoirs publics, un outil crucial de prévention et de détection de la fraude et de la corruption. Cependant, elle peut aussi être, pour des acteurs malveillants et corrompus, une arme permettant de perpétrer des fraudes au détriment du secteur public ou d'exercer une influence indue sur les institutions et processus publics (OCDE, 2021<sup>[8]</sup> ; OCDE, 2019<sup>[9]</sup>). Le Chapitre 9 montre qu'en pratique, les pays n'assurent pas un suivi suffisant de la mise en œuvre de leur cadre d'intégrité, ce qui limite l'utilité de l'intelligence artificielle dans la lutte



contre la corruption et la préservation de l'intégrité. En effet, cette utilité dépend de la qualité des données sur lesquelles l'IA s'appuie. De plus, en raison des difficultés liées au contrôle du recours à l'IA dans le secteur public, il est plus complexe d'assurer l'intégrité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Enfin, le recours à l'IA de ceux qui cherchent, légitimement ou non, à influencer sur l'action publique et sur les décideurs publics renforce les risques d'influence indue et asymétrique.

Pour finir, comme le montre le Chapitre 10, les auteurs d'actes d'ingérence étrangère et de corruption dite « stratégique » peuvent exploiter les défaillances des textes et des garde-fous institutionnels des États ciblés pour manipuler l'action publique au détriment de l'intérêt général, et au service de leurs propres objectifs stratégiques. Les systèmes démocratiques ouverts ont plus de difficultés à se protéger face à cette menace, qui s'est intensifiée avec la mondialisation (Bressanelli et al., 2020<sup>[10]</sup>; Zelikow et al., 2020<sup>[11]</sup>). Les performances actuelles des mécanismes de gestion des activités de lobbying et d'influence, des intérêts privés des titulaires de charges publiques et du financement politique de nombreux pays de l'OCDE les rendent vulnérables aux ingérences étrangères et devraient faire l'objet d'une réforme dans les années à venir.

## Objectifs des *Perspectives de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption*

À la lumière des données tirées des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (Encadré 1.1), les

présentes *Perspectives* décrivent les performances actuelles de certains grands volets des cadres d'intégrité et de lutte contre la corruption mis en place par les pays membres de l'OCDE, à savoir : le cadre stratégique ; les processus de gestion des risques, d'audit interne et de contrôle interne ; et les dispositifs visant à assurer la redevabilité en matière d'action publique. En parallèle à cet état des lieux, ces *Perspectives* montrent en quoi la transition écologique, l'intelligence artificielle et l'ingérence étrangère vont continuer d'intensifier les pressions qui s'exercent sur les cadres d'intégrité des pays de l'OCDE, surtout là où la mise en œuvre laisse à désirer. Elles évoquent aussi en quoi ces lacunes des systèmes d'intégrité peuvent entraver l'action que les pays sont appelés à mener face à ces trois défis planétaires.

L'analyse transnationale proposée par ces *Perspectives* est complétée par des fiches pays qui, pour chaque pays de l'OCDE, dressent un état des lieux et présentent les forces et les faiblesses des dispositifs mis en place pour chacun des domaines thématiques couverts par les Indicateurs d'intégrité de l'OCDE.

En permettant des comparaisons entre les politiques, les textes et les pratiques adoptés en matière d'intégrité et en fournissant des éléments de contexte sur les évolutions en cours à l'échelle mondiale, ces *Perspectives* ont pour ambition de contribuer à l'apprentissage entre pairs et à la poursuite du renforcement de l'intégrité dans tous les pays de l'OCDE.

### Encadré 1.1. Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE

Les six premiers chapitres de ces *Perspectives* proposent, à la lumière des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE, des éléments de comparaison fiables et fondés sur des données probantes pour évaluer la résilience des administrations publiques face aux risques de corruption, et fournissent des orientations quant aux moyens permettant de renforcer l'intégrité publique.

Les trois séries de données suivantes sont prises en compte :

- Qualité du cadre stratégique d'intégrité et de lutte contre la corruption (données publiées en 2021 et actualisées en 2023).
- Redevabilité de l'action publique (lobbying, conflits d'intérêts, information publique et financement de la vie politique) (données publiées en 2022).
- Efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques (données publiées en 2023).

Ces données objectives et exploitables ont pour objet d'aider les décideurs publics à comprendre les forces et les faiblesses des systèmes nationaux d'intégrité, à mieux affecter les ressources et à cibler des défis spécifiques. Les

indicateurs mesurent le niveau de préparation et la résilience du système d'intégrité publique mis en place à l'échelon national pour prévenir la corruption, la mauvaise gestion et le gaspillage de fonds publics ; ils mesurent aussi les probabilités de détection et d'atténuation de divers risques de corruption liés aux agissements de différents acteurs.

Pour ces Indicateurs d'intégrité publique, un total de 203 critères normalisés et de 13 indicateurs chiffrés ont été définis à la lumière des trois séries de données, afin de refléter les facteurs d'efficacité des textes législatifs et réglementaires, des procédures et des institutions. Ces critères constituent à la fois des éléments de comparaison destinés à favoriser l'apprentissage entre pairs et une série de mesures concrètes que tout pays peut adopter pour continuer d'améliorer ses dispositifs. Quand il est fait référence, dans les présentes *Perspectives*, à un pourcentage de pays de l'OCDE respectant un critère normalisé dans un domaine donné, il s'agit des critères normalisés qui sont énoncés dans les Indicateurs d'intégrité publique et qui donnent des indications sur, par exemple, la robustesse des réglementations, ou sur l'indépendance ou les capacités opérationnelles d'un organe de lutte contre la corruption. En plus de ces indicateurs, que l'on pourrait comparer aux différents éléments d'une liste de contrôle, les Indicateurs d'intégrité publique englobent également des indicateurs davantage axés sur les retombées de l'action publique, et qui s'appuient sur des données administratives et sur des enquêtes. L'OCDE a rassemblé les indicateurs clés de performance déjà créés par des autorités nationales, puis a produit des définitions normalisées afin d'harmoniser les approches suivies et a rendu possibles les comparaisons internationales, par exemple sur le taux de mise en œuvre des recommandations d'audit interne.

Les Indicateurs d'intégrité publique se caractérisent par un aspect essentiel : la distinction qu'ils opèrent entre, d'un côté, la robustesse des textes législatifs, des textes réglementaires, des documents stratégiques et des missions institutionnelles (les éléments de droit) et, de l'autre, la mise en œuvre concrète de ces dispositifs et leurs retombées (les éléments de fait). Les Indicateurs d'intégrité publique mesurent à la fois ces éléments de droit et ces éléments de fait, et permettent donc d'établir s'il y a des lacunes au niveau de la mise en œuvre ou encore, à l'inverse, si la pratique est satisfaisante alors même que le cadre réglementaire n'est pas particulièrement robuste.

Les Indicateurs d'intégrité publique s'appuient sur des données primaires plutôt que sur des évaluations d'experts ou des données indirectes, et ils mettent l'accent sur des critères pratiques et sur des taux chiffrés. Ils permettent donc aussi d'établir le degré de disponibilité et la qualité des données pour chaque pays de l'OCDE, ainsi que les domaines où, en moyenne de la zone OCDE, les données manquent.

Ces tout premiers indicateurs normalisés de l'OCDE sur l'intégrité publique et la lutte contre la corruption ont été élaborés pour et avec les pays, à la lumière de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intégrité publique et d'autres instruments juridiques internationaux émanant d'acteurs tels que les Nations Unies, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Les Indicateurs d'intégrité publique ont été élaborés par une équipe composée de neuf représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République slovaque et du Royaume-Uni auprès du Groupe des hauts responsables de l'intégrité publique (SPIO). Tous les pays de l'OCDE ont approuvé les Indicateurs. Une deuxième équipe composée de représentants du Chili, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce et de la République tchèque a ensuite été constituée pour superviser le déploiement des indicateurs.

Pour en savoir plus, consulter notre page web des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE : <https://www.oecd.org/gov/ethics/public-integrity-indicators.htm>.

Source : élaboration de l'OCDE.



## Note

---

<sup>1</sup> Même si elle n'est pas évoquée dans cette édition, la grande criminalité organisée est aussi un vecteur important de changement dans de nombreux territoires, et elle pourrait être abordée dans des éditions futures de ces *Perspectives*.



# 2 STRATÉGIE

## Introduction

---

Une approche stratégique de la lutte contre la corruption et de l'intégrité permet aux pouvoirs publics de cerner les défis, de fixer des priorités et des objectifs, de définir des mesures ciblées pour obtenir les résultats souhaités, d'établir les responsabilités respectives et de bâtir un consensus autour des objectifs à atteindre et des activités à mener, et de favoriser une bonne mise en œuvre de cette stratégie grâce à des mécanismes de suivi et d'évaluation fondés sur des indicateurs de réussite. En résumé, l'adoption d'une approche stratégique, qui passe généralement par l'élaboration de documents stratégiques, peut amener un pays à privilégier non plus des politiques *ad hoc* de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité relatives, par exemple, au lobbying, aux intérêts personnels des titulaires d'une charge publique, ou aux contrôles et à l'audit internes, mais un système d'intégrité cohérent et global (OCDE, 2020<sup>[12]</sup>). Ce chapitre examine dans quelle mesure les pays adoptent une telle approche stratégique de la lutte contre la corruption.

Il explore en particulier dans quelle mesure les pays parviennent à réaliser l'une des ambitions centrales de la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique, à savoir adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de la société, en associant le secteur privé, pour lutter contre les formes de corruption les plus graves et les plus préjudiciables, comme l'influence injustifiée, la corruption politique et la corruption institutionnalisée. L'élaboration d'une stratégie de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption devrait être transparente et inclusive. Or, seulement 60 % des pays ont veillé à ce que leur stratégie d'intégrité soit soumise à une consultation publique ordinaire et beaucoup n'ont pas intégré d'acteurs non étatiques aux groupes de travail chargés d'élaborer ou de modifier cette stratégie. Une approche plus inclusive et reposant davantage sur des éléments probants peut améliorer la

qualité de la stratégie et faire progresser la confiance à l'égard des pouvoirs publics.

Ce chapitre évalue également le degré de mise en œuvre des stratégies nationales. Les stratégies de qualité vont statistiquement de pair avec l'existence d'un plan d'action global et d'une analyse préalable des risques de corruption. Néanmoins, les plans d'action de cette nature et les rapports de suivi fondés sur des sources d'information fiables et sur des indicateurs définis à l'avance font souvent défaut. Le taux moyen de réalisation des activités prévues s'établit à 67 %, ce qui signifie qu'environ un tiers d'entre elles n'ont pas encore été menées à bien. De plus, 60 % des pays dotés d'une stratégie n'assurent aucun suivi de son taux de mise en œuvre.

Dans l'ensemble, le chapitre présente trois conclusions principales :

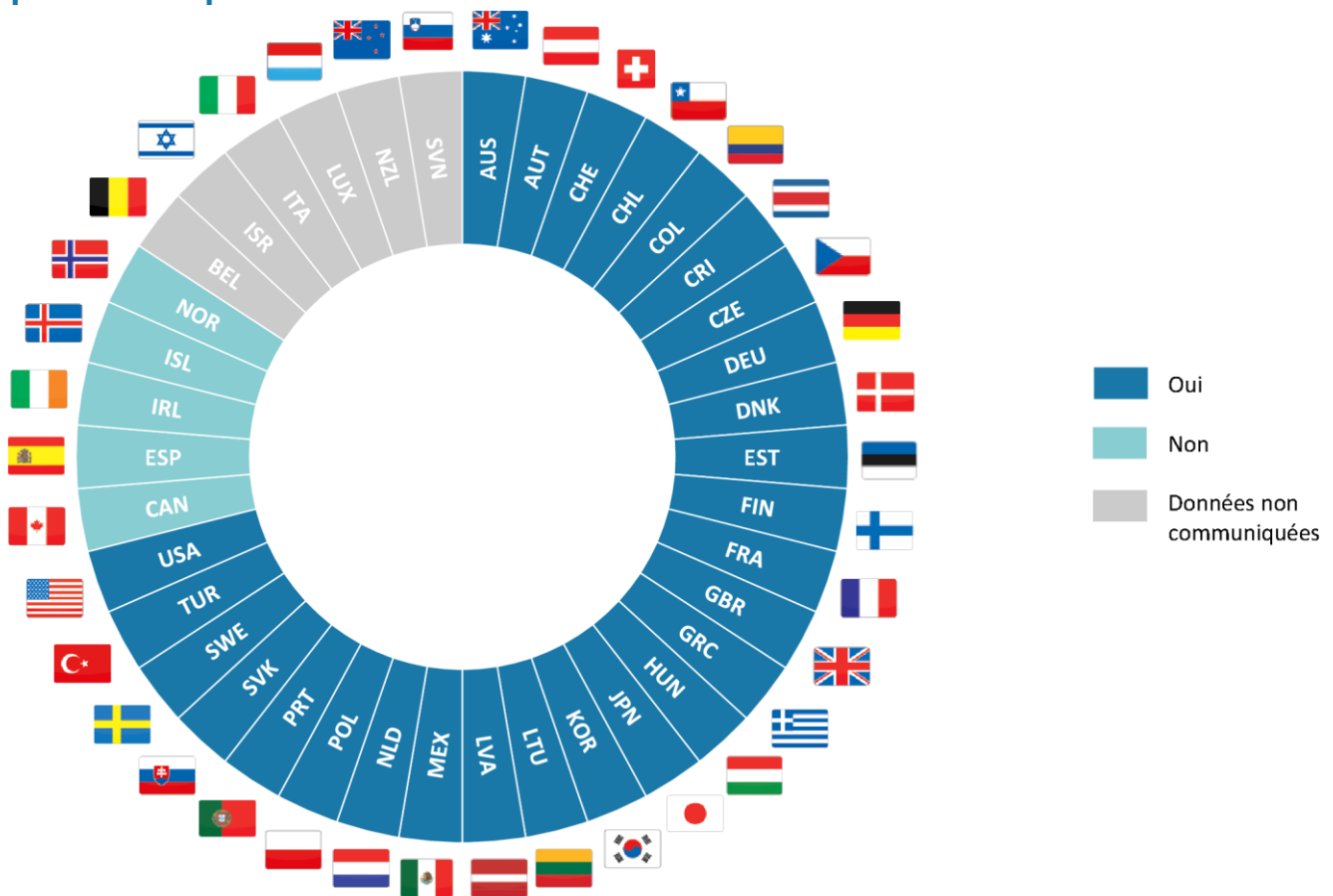
- la majorité des pays de l'OCDE ont une approche stratégique de la lutte contre la corruption
- la plupart des stratégies nationales continuent de mettre l'accent sur les domaines traditionnels et seule une minorité de pays ciblent de nouveaux risques
- environ deux tiers des activités prévues dans les stratégies nationales sont réalisées dans les faits.

## La majorité des pays de l'OCDE ont une approche stratégique de la lutte contre la corruption

---

Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont redoublé d'efforts pour définir une approche stratégique de l'atténuation des risques de corruption. Depuis 2020, beaucoup de pays de l'OCDE ont élaboré pour la première fois une stratégie de lutte contre la corruption ou de promotion de l'intégrité, comme le Costa Rica, les États-Unis, la Finlande, la France et la Suisse, et une telle stratégie est désormais en place dans 71 % des pays de l'OCDE (Graphique 2.1).

## Graphique 2.1. Pays de l'OCDE ayant adopté une approche stratégique pour réduire les risques de corruption



Note : données reposant sur les scores obtenus par les pays pour les critères: « Strategic objectives are established for mitigating public integrity risks in human resource management, including violations of public integrity standards », « Strategic objectives are established for mitigating public integrity risks in public financial management, including reducing fraud and financial mismanagement », « Strategic objectives are established for mitigating public integrity risks in internal control and risk management », « Strategic objectives are established for mitigating public integrity risks in public procurement », « Strategic objectives are established for reducing fraud and other types of corruption across the public sector », « Strategic objectives are established to mitigate public integrity risks in the private sector, public corporations, state-owned enterprises or public-private partnerships », « Strategies for any of the following sectors have at least one first-level objective aimed at mitigating public integrity risks: (a) infrastructure, (b) housing, (c) health, (d) education, (e) taxation, (f) customs. »

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/e3q25>

L'adoption d'une stratégie de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité peut être l'expression d'une volonté politique (Encadré 2.1), mais uniquement lorsque cette stratégie est élaborée et adoptée à l'échelle de l'administration dans son ensemble. Certains pays disposent d'un cadre de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité de niveau institutionnel, qui a été établi et adopté par les différents ministères et organismes publics. Pourtant, seule une stratégie adoptée par le Conseil des ministres ou une instance équivalente peut être considérée comme une approche stratégique à l'échelle de l'administration tout entière et a des chances

de susciter un soutien politique plus large. Ce n'est qu'une fois adoptée au plus haut niveau, à l'issue d'un débat entre les différents ministères ou ministres et autres membres du gouvernement, que la stratégie aboutira à une prise en compte renforcée des risques de corruption et des solutions envisageables par les pouvoirs publics dans l'ensemble du spectre politique et de l'administration publique. Ces dernières années, le Chili et la Grèce ont élevé leur stratégie de lutte contre la corruption, d'envergure institutionnelle, au rang d'approche stratégique à l'échelle de l'administration tout entière.

## Encadré 2.1. La stratégie de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité, indicateur indirect de la volonté politique

Dans le troisième principe de sa Recommandation sur l'intégrité publique, l'OCDE préconise l'adoption d'une approche stratégique par les pays en vue de l'atténuation des risques en matière d'intégrité qui pèsent sur le secteur public. Les pays devraient utiliser des données et des indicateurs fiables pour évaluer les risques. Une fois les risques cernés, les pays devraient mettre au point une stratégie énonçant les objectifs et les priorités, ainsi qu'un cadre institutionnel, des plans d'action, et des mécanismes de suivi et d'évaluation adaptés.

D'autres principes de la Recommandation renforcent la nécessité d'une approche globale :

- l'« engagement » (premier principe) – en vertu duquel les hauts responsables sont censés « donner le ton depuis le sommet » et faire preuve d'une grande probité;
- les « responsabilités » (deuxième principe) – en vertu duquel les entités du secteur public assurent une bonne coordination entre elles, en s'appuyant sur des responsabilités bien définies qui permettent de savoir clairement « qui fait quoi » ;
- une « culture de l'intégrité publique à l'échelle de l'ensemble de la société » (cinquième principe) – il s'agit de promouvoir dans la société tout entière une culture suivant laquelle les entreprises, les particuliers et les acteurs non gouvernementaux promeuvent l'intégrité publique et n'ont aucune tolérance pour la corruption.

Il faudrait définir une approche stratégique efficace de la lutte contre la corruption en concertation avec les principales parties prenantes, en mettant en œuvre et en suivant convenablement cette approche. Celle-ci devrait s'appliquer aux domaines présentant un risque élevé et avoir pour objectif une réduction de la fraude et d'autres formes de corruption dans l'ensemble du secteur public. L'adoption d'un cadre stratégique par le gouvernement, défini comme le niveau politique le plus élevé (souvent appelé « Conseil des ministres »), est un signe essentiel d'engagement politique.

Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE relatifs à la stratégie tiennent compte de tous les aspects susmentionnés.

Source : (OCDE, 2020<sub>[12]</sub>).

## La plupart des stratégies nationales continuent de mettre l'accent sur les domaines traditionnels et seule une minorité de pays ciblent de nouveaux risques

Une stratégie solide de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité vise à développer une culture de l'intégrité dans tous les pans de la société. De même, une stratégie solide de lutte contre la corruption comporte des éléments destinés à atténuer les risques de corruption dans les entreprises privées et publiques, les entreprises à capitaux publics, et les partenariats public-privé (PPP), étant donné qu'il s'agit d'acteurs centraux dans l'optique d'une culture de l'intégrité à

l'échelle de la société tout entière (OCDE, 2020<sub>[12]</sub>). En outre, l'on prend de plus en plus conscience du fait que le périmètre d'activité de ces acteurs englobe des domaines où le risque de corruption est élevé (Shaheer et al., 2019<sub>[13]</sub> ; Castro, Phillips et Ansari, 2020<sub>[14]</sub>). Seuls 18 pays de l'OCDE, cependant, atténuent les risques de corruption dans le secteur privé, les sociétés publiques, les entreprises à capitaux publics ou les PPP. Les stratégies nationales de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité restent axées sur les domaines traditionnels, tels que la gestion des ressources humaines, la passation de marchés publics, la fraude ainsi que les contrôles internes et la gestion des risques. En résumé, le secteur privé n'est pris en compte dans deux tiers des stratégies de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité, même si l'on s'accorde

largement à penser que la mise en œuvre de solutions efficaces face aux risques de corruption futurs, comme ceux qui se dessinent en relation avec la transition

écologique, exigera une approche à l'échelle de l'ensemble de la société, y compris le secteur privé (Graphique 2.2).

## Graphique 2.2. Les stratégies de lutte contre la corruption des pays de l'OCDE restent centrées sur les domaines traditionnels



Note : dans ce graphique, le domaine « Fraude et corruption » indique la présence dans les stratégies d'un objectif général de réduction de la fraude et de la corruption. Les données correspondant aux « Autres domaines » reposent sur les valeurs nationales associées au critère suivant : « Strategies for any of the following sectors have at least one first-level objective aimed at mitigating public integrity risks: (a) infrastructure, (b) housing, (c) health, (d) education, (e) taxation, (f) customs ».

**Guide de lecture :** 78 % des stratégies de lutte contre la corruption en place dans les pays de l'OCDE comportent des objectifs stratégiques en matière de passation de marchés publics.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

Sur les 27 pays de l'OCDE dotés d'une stratégie, 18 seulement ont recours à des outils d'analyse et de diagnostic des problèmes fondés sur des éléments probants pour définir des objectifs stratégiques de lutte contre la corruption (OCDE, 2021<sup>[15]</sup>). Par ailleurs, les autorités nationales devraient investir davantage dans une consultation plus large sur les stratégies afin de bénéficier d'éclairages de la part des acteurs de la société civile et du secteur privé, notamment en ce qui concerne les risques qui se dessinent dans de nouveaux domaines d'action des pouvoirs publics tels que la transition écologique et l'IA. Près de la moitié (48 %) des stratégies ont fait l'objet d'une consultation publique de base, 56 % d'une consultation élargie, par exemple sous la forme d'assemblées locales, et les acteurs non étatiques faisaient partie d'un groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie dans 56 % des cas. L'absence

d'une approche inclusive et étayée par des éléments probants pour élaborer la stratégie et la définition des objectifs peut contribuer à expliquer pourquoi les domaines nouveaux présentant un risque élevé ne sont pas prioritaires et pourquoi une approche à l'échelle de l'ensemble de la société ne constitue toujours pas la norme.

### Environ deux tiers des activités prévues dans les stratégies nationales sont réalisés dans les faits

Le suivi, l'évaluation et la mise en application des cadres stratégiques doivent être améliorés. En moyenne, dans les pays de l'OCDE qui disposent d'une stratégie de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité et qui recueillent les données pertinentes, 67 % des activités



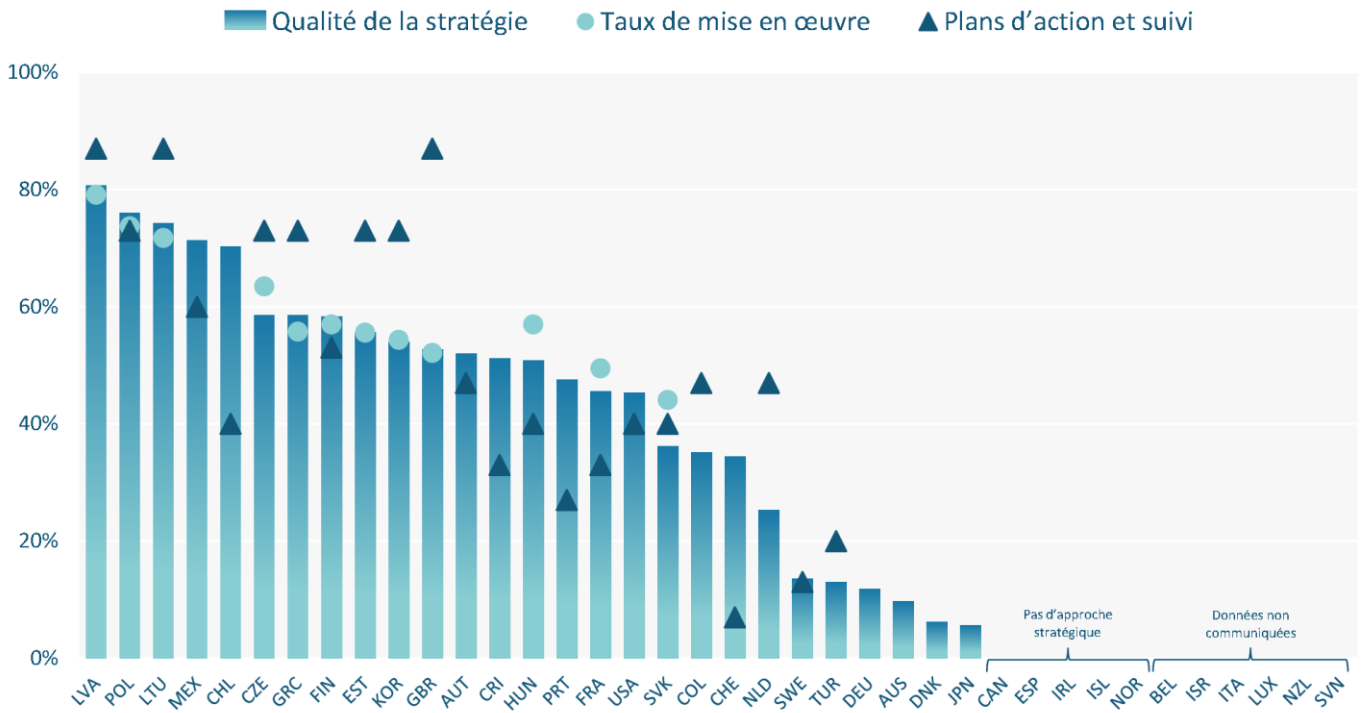
prévues sont réellement menées à bien (Zuzana Smidova, Agnès Cavaciuti et Jesper Johnsen, 2022<sup>[16]</sup>). Les pays de l'OCDE doivent combler ce déficit de réalisation. Les raisons pour lesquelles certaines des activités prévues ne sont pas menées à bien peuvent varier en fonction du contexte, mais l'expérience montre qu'elles sont généralement liées au caractère limité des ressources, à une réorientation de l'attention ou du soutien politique, ou au fait que les structures existantes ne permettent pas de réaliser ces activités (Graphique 2.3).

Seulement 40 % des pays de l'OCDE vérifient si leur stratégie est mise en œuvre ou non, et 14 pays ne

procèdent pas à une évaluation et ne tirent pas d'enseignements à la fin de la période de suivi de la stratégie. Compte tenu de ces lacunes, il est difficile d'apprécier le degré de mise en œuvre et de s'assurer que les stratégies atténuent effectivement les risques de corruption.

Les pays dotés d'un cadre stratégique de qualité investissent non seulement dans la phase de conception du cycle de la stratégie, mais produisent aussi de solides plans d'action et rapports de suivi. La qualité des premiers et des seconds est déterminante pour la qualité globale du cadre stratégique (Graphique 2.3).

**Graphique 2.3. Les facteurs de mise en œuvre sont les plus importants pour la qualité globale du cadre stratégique**



Note : la « qualité de la stratégie », représentée par la barre bleue, est fonction du nombre de critères remplis dans les Indicateurs d'intégrité publique au titre du cadre stratégique, excluant le taux de mise en œuvre. Les cercles représentent les données agrégées, incluant le taux de mise en œuvre. Les données utilisées sont les plus récentes (2020 ou 2023).

**Guide de lecture :** selon les normes de l'OCDE, la Lettonie satisfait à hauteur de 81 % aux critères de qualité du cadre stratégique, à hauteur de 79 % aux critères relatifs à la mise en œuvre de la stratégie, et à hauteur de 87 % aux critères relatifs aux plans d'action et aux rapports de suivi.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/p8auqg>





# 3 GESTION ET AUDIT DES RISQUES DE CORRUPTION

## Introduction

Pour les entités du secteur public, disposer d'un système de contrôle interne et d'un cadre de gestion des risques est essentiel à la promotion de l'intégrité publique. Des politiques et des processus efficaces de contrôle interne et de gestion des risques renforcent les défenses des entités du secteur public contre la fraude et la corruption en offrant à leur administration une assurance raisonnable quant au fait que l'entité atteint ses objectifs comme il se doit et gère dûment les risques auxquels il est exposé. Ces politiques et processus contribuent en outre à garantir le meilleur usage possible des ressources financières et à faciliter la prise de décision en assurant un fonctionnement optimal des administrations publiques aux fins de la mise en œuvre de programmes qui servent les intérêts des citoyens et évitent les dépenses inutiles. Ils aident les pouvoirs publics à trouver un équilibre entre un modèle axé sur l'application des textes, d'une part, et des approches plus préventives, fondées sur les risques, d'autre part.

Le contrôle interne et la gestion des risques couvrent une série de mesures visant à prévenir, détecter et faire face à la fraude et la corruption. Ces mesures comprennent des politiques, des pratiques et des procédures qui permettent à l'administration et au personnel de s'acquitter de leur rôle en matière de préservation de l'intégrité en évaluant correctement les risques et en élaborant des mesures de contrôle axées sur le risque. Des mécanismes de réaction face aux cas de corruption et de violation des normes d'intégrité sont tout aussi cruciaux. Un système de contrôle interne solide devrait également comporter des audits internes permettant de mieux évaluer la robustesse du système de contrôle interne, ainsi qu'un cadre solide de gestion des risques propre à aider les entités à cerner les risques de corruption auxquels elles sont confrontées et à y faire face (OCDE, 2020<sup>[12]</sup>). Dans cette perspective, les

adhérents à la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique sont invités à « appliquer un cadre interne de contrôle et de gestion des risques pour protéger l'intégrité au sein des entités du secteur public » (OCDE, 2020<sup>[12]</sup> ; OCDE, 2017<sup>[17]</sup>).

Les améliorations nécessaires des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et d'audit interne doivent inclure les nouvelles technologies et les intégrer dans les cadres existants. Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, l'IA peut apporter une valeur ajoutée à la gouvernance publique et, plus précisément, à la prévention de la corruption, à condition d'être mieux intégrée dans les systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit interne. Lorsqu'ils sont déployés de manière responsable, les outils d'IA peuvent aider la direction à repérer les risques de fraude et les auditeurs internes à détecter les fraudes. Il est donc important que les entités du secteur public prennent des mesures pour renforcer les connaissances en matière d'IA, en particulier chez les auditeurs internes qui seront appelés prochainement à effectuer des audits des systèmes d'IA au sein de leur entité. Cette amélioration des compétences passe par le recours accru à des outils techniques pour repérer les risques et détecter les malversations.

Le présent chapitre montre que :

- les réglementations des pays en matière de gestion des risques et de contrôle interne sont robustes, mais ceux qui portent sur l'audit interne pourraient être améliorés
- la mise en application des pratiques de gestion des risques n'est pas encore arrivée à maturité
- l'audit interne reste un outil de gouvernance sous-utilisé dans le cadre de la lutte contre la corruption.

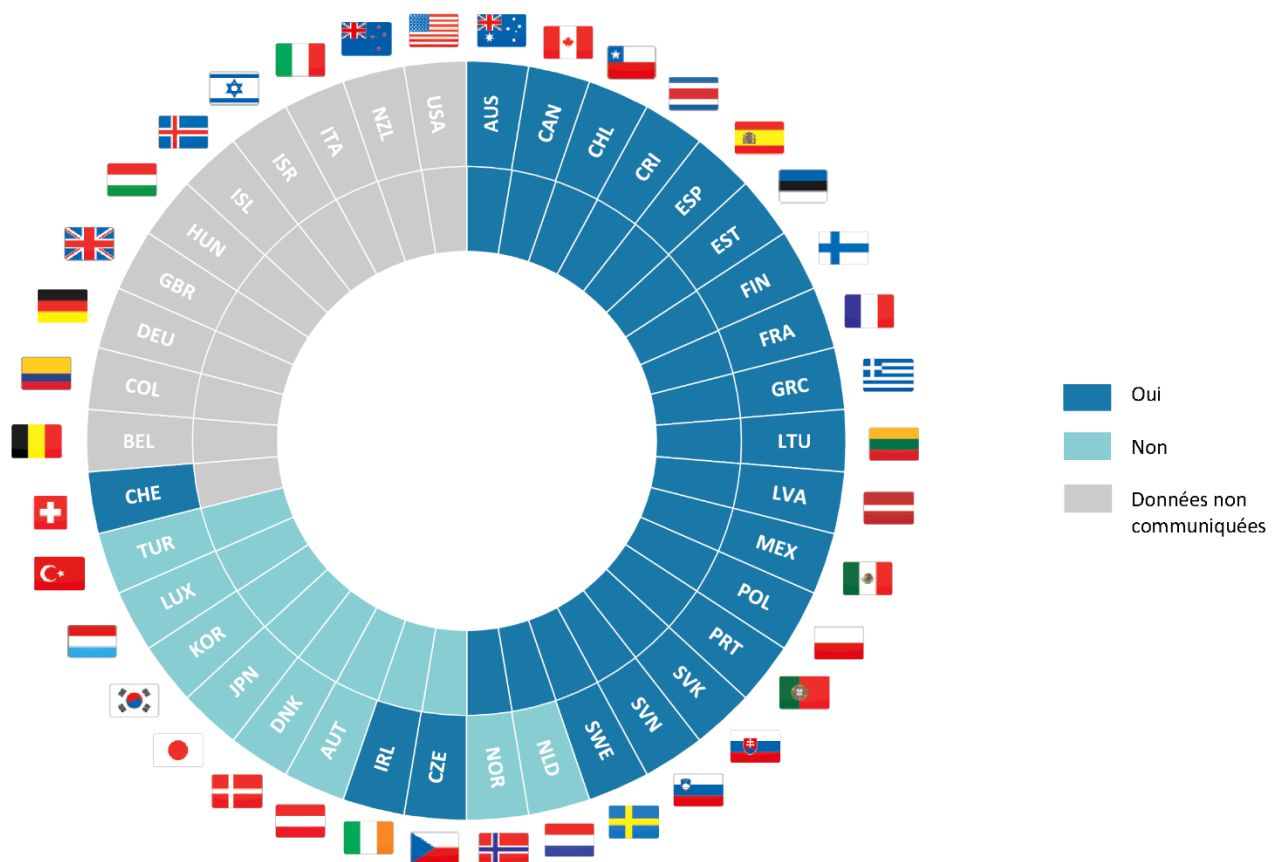
## Les réglementations des pays en matière de gestion des risques et de contrôle interne sont robustes, mais ceux qui portent sur l'audit interne pourraient être améliorés

Dans les pays de l'OCDE, les textes en matière de gestion des risques et de contrôle interne sont robustes, affichant respectivement en moyenne 72 % et 81 % des éléments qui figurent dans les dispositions classiques.

En revanche, les pays n'ont adopté en moyenne que 51 % des dispositions classiques des textes régissant les audits internes, soulignant qu'il s'agit d'un domaine où des améliorations sont encore nécessaires.

Dans la plupart des cas, ces textes portent également sur les risques de fraude et de corruption. 70 % des pays ont publié des lignes directrices pour la prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de leur système de contrôle interne, et 71 % des pays prennent expressément ces risques en compte dans leur cadre de gestion des risques (Graphique 3.1).

**Graphique 3.1. Pays intégrant la fraude et la corruption dans leur cadre de contrôle interne**



Note : le cercle intérieur indique si des lignes directrices pour la prévention de la fraude et de la corruption sont disponibles dans le cadre des mécanismes de contrôle interne ; le cercle extérieur permet de voir si les risques pour l'intégrité dans la représentation et le secteur publics sont expressément pris en compte dans le cadre de gestion des risques.

**Guide de lecture :** en Norvège, des lignes directrices pour la prévention de la fraude et de la corruption sont disponibles dans le cadre des mécanismes de contrôle interne. En revanche, les risques qui pèsent sur l'intégrité dans la représentation et le secteur publics ne sont pas pris en compte expressément dans le cadre de gestion des risques.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

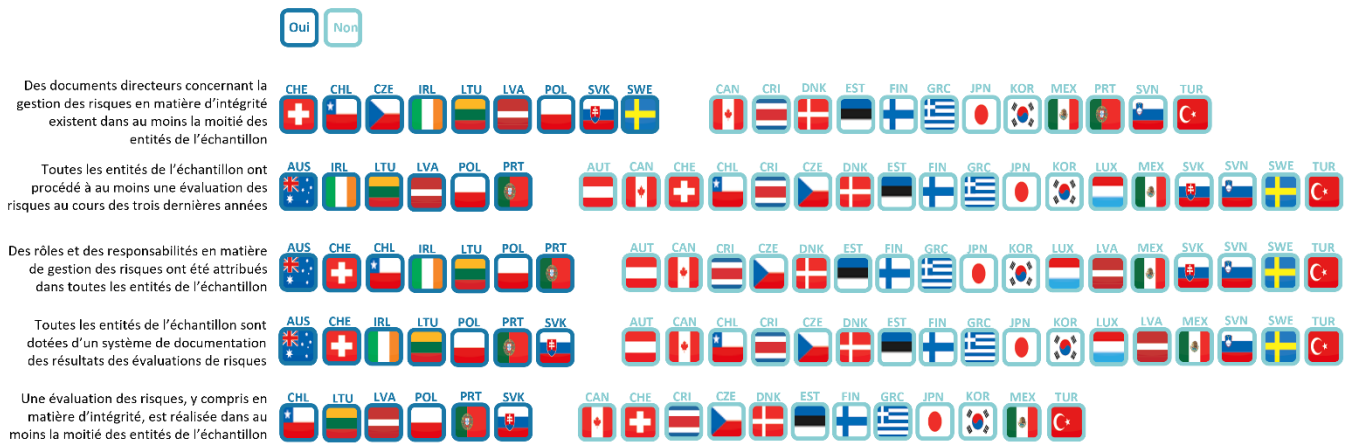
StatLink  <https://stat.link/9ce73k>

## La mise en application des pratiques de gestion des risques n'est pas encore arrivée à maturité

Malgré une réglementation solide, l'efficacité des processus de gestion des risques et d'audit interne pourrait être améliorée dans la pratique. Si la plupart des pays de l'OCDE disposent d'un cadre de gestion des risques qui prend en compte les risques de corruption et d'atteinte à l'intégrité, dans les faits, il n'est pas

souvent appliqué à ces risques. La réglementation émise par l'administration centrale ne sont pas appliqués de manière cohérente dans les ministères et organismes sectoriels où des actions visant à prévenir la corruption sont effectivement menées (Graphique 3.2). L'ensemble des ministères ou organismes sectoriels ont procédé à une évaluation des risques au cours des trois dernières années dans six pays seulement, ce qui était peut-être prévisible car seuls sept pays ont défini des rôles et des responsabilités en matière de gestion des risques dans leurs ministères ou organismes sectoriels.

**Graphique 3.2. Mise en œuvre des pratiques de gestion des risques dans les ministères ou organismes sectoriels**



Note : les données proviennent d'un échantillon de ministères et des dix organismes publics centraux relevant directement d'un ministère, du gouvernement ou de l'autorité budgétaire centrale qui disposent des budgets les plus importants.  
 Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

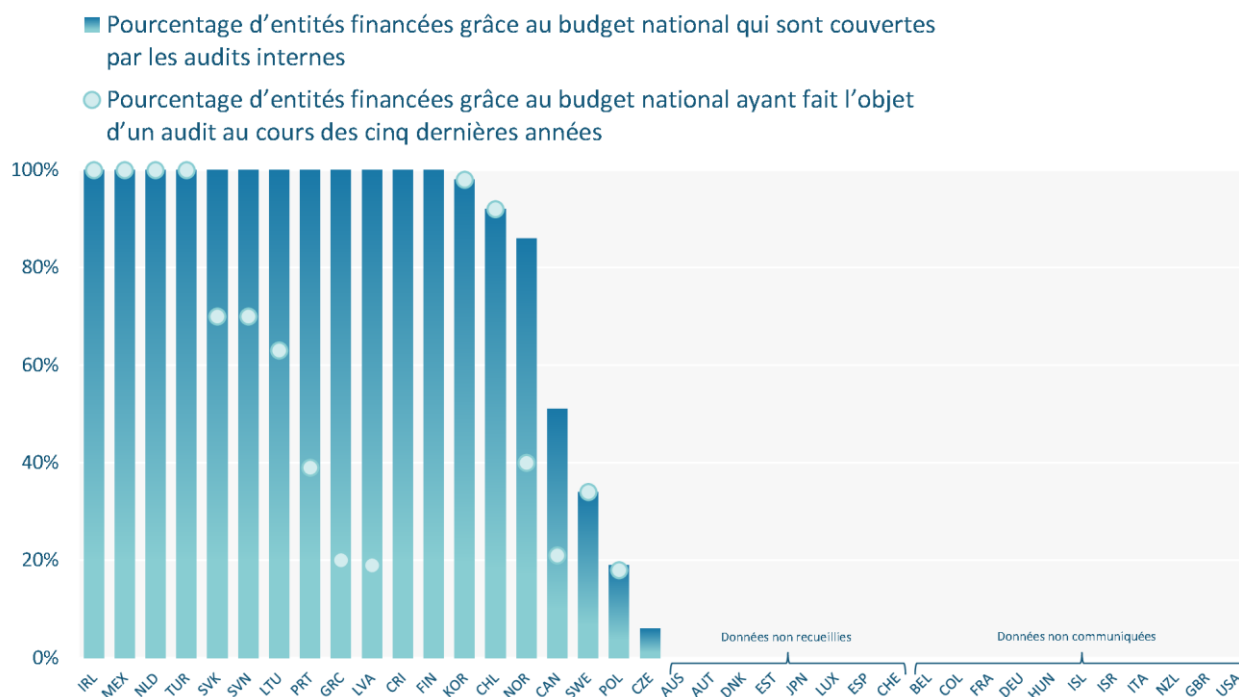
StatLink <https://stat.link/t0he91>

Dans la plupart des pays de l'OCDE, d'autres bonnes pratiques en matière de gestion des risques et d'audit n'ont pas non plus été appliquées dans toutes les entités du pouvoir exécutif. Par exemple, seuls cinq pays de l'Organisation sont en mesure de prouver qu'au moins la moitié de ces entités avaient prévu un audit interne en rapport avec la fraude et la corruption. De plus, bien qu'une charte d'audit constitue le fondement de tout bon audit interne au sein d'une entité, une telle charte existait dans l'ensemble des ministères ou organismes publics de 12 pays uniquement, et seuls 8 pays avaient soumis l'ensemble de leurs services d'audit interne à un contrôle externe de qualité au cours des cinq dernières années.

### L'audit interne reste un outil de gouvernance sous-utilisé dans le cadre de la lutte contre la corruption

L'audit interne n'est efficace que s'il peut porter sur une fraction suffisante du budget public. Il offre une assurance quant au fonctionnement du système de contrôle interne et peut avoir un effet dissuasif considérable sur les activités frauduleuses et les agents qui s'y livrent. On observe d'énormes disparités en termes de législation et d'usage entre les pays de l'OCDE. Certains d'entre eux disposent d'une couverture complète sur le plan aussi bien de la législation que de l'usage. D'autres ont une couverture complète en matière de législation mais, dans l'usage, ne soumettent pas toutes les entités à un audit. Certains pays n'étendent pas la portée de l'audit interne à l'intégralité du budget public (Graphique 3.3). Cependant, là encore, de nombreux pays ne recueillent pas les données nécessaires à son évaluation.

**Graphique 3.3. Les pratiques d'audit diffèrent sensiblement en termes de couverture du budget national**



Note : le Costa Rica, la Finlande et la Tchéquie ne recueillent pas de données sur la proportion d'entités financées grâce au budget national qui ont fait l'objet d'un audit au cours des cinq dernières années. Les pays suivants ne recueillent des données pour aucun des deux indicateurs : l'Australie, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, le Japon, le Luxembourg et la Suisse.

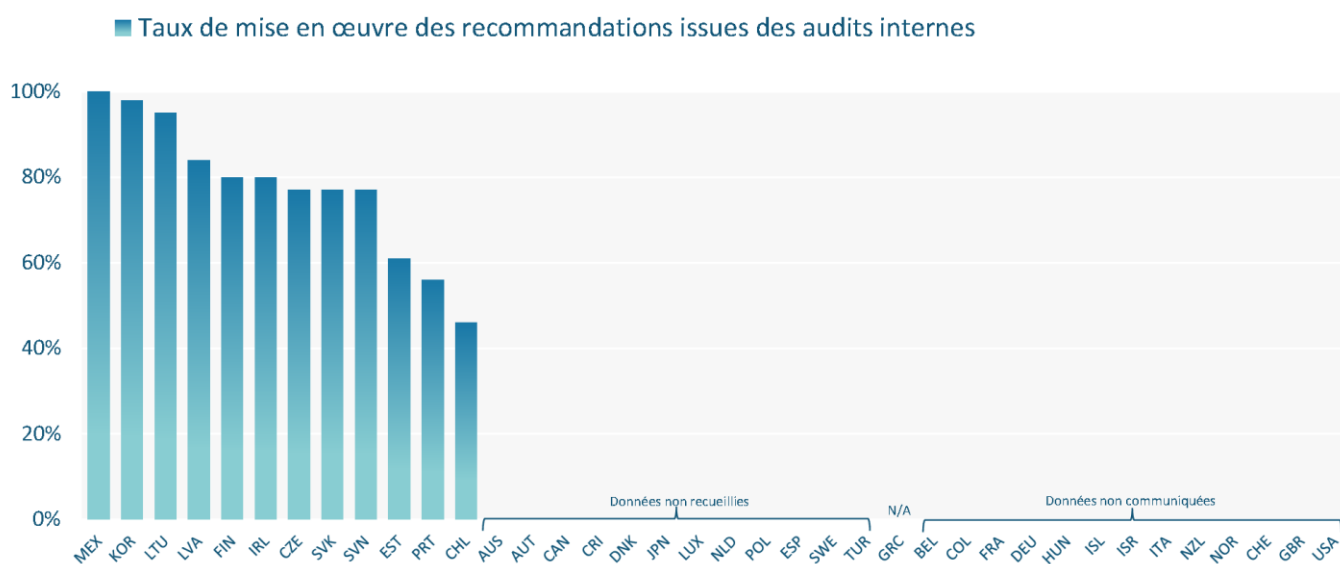
**Guide de lecture** : en Irlande, la part des entités publiques centrales financées grâce au budget national qui sont concernées par les audits internes s'élève à 100 % (barre bleue), et le pourcentage d'entités financées grâce au budget national qui ont fait l'objet d'un audit au cours des cinq dernières années s'établit également à 100 % (point vert).

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

Enfin, l'utilité des services d'audit interne repose en définitive sur le fait que les responsables du secteur public donnent suite aux recommandations des auditeurs, que ce soit en mettant en œuvre les changements proposés ou, après les avoir examinés, en trouvant une raison valable de ne pas le faire. Dans les pays où il fait l'objet d'un suivi centralisé, le degré de mise en application des recommandations issues des audits est généralement élevé. Il s'agit là d'un signe

positif, car ce constat donne à penser que l'administration est disposée à donner suite aux recommandations des auditeurs internes dans la plupart des cas. Toutefois, environ la moitié des pays de l'OCDE ne recueillent pas de données au niveau central sur la mise en application des recommandations découlant des audits, et ne savent donc pas s'ils les ont mises en œuvre (Graphique 3.4), ce qui risque fort de réduire l'impact des audits internes dans ces pays.


### Graphique 3.4. Lorsque le degré de mise en application des recommandations issues des audits internes est mesuré, ces recommandations sont généralement mises en œuvre, mais de nombreux pays de l'OCDE ne disposent pas de statistiques centralisées

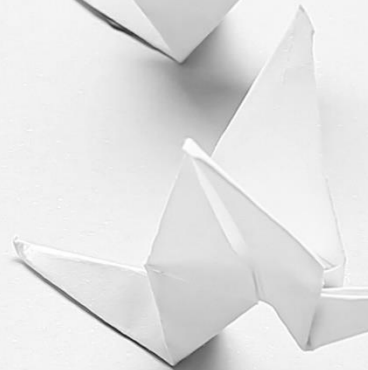
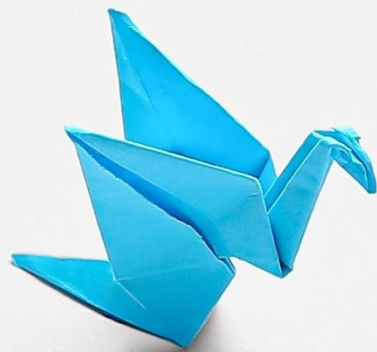


Note : l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Costa Rica, le Danemark, l'Espagne, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède et la Türkiye ne recueillent pas de données. Les données relatives à la Grèce ne sont pas disponibles car la fonction centrale d'audit interne de ce pays a été créée récemment.

**Guide de lecture :** au Mexique, le taux de mise en application des recommandations découlant des audits internes est égal à 100 %.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/5hcui>





# 4 LOBBYING

## Introduction

Le lobbying fait partie intégrante du processus démocratique, mais il faut qu'il soit bien géré pour que l'influence sur l'action publique soit équitable et effective. En faisant profiter les décideurs de leurs compétences et en leur faisant part de leurs besoins légitimes et des éléments probants connus, les divers groupes d'intérêts peuvent leur fournir des informations et données susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques et le processus décisionnel. Toutefois, en l'absence de garde-fous efficaces, le lobbying peut avantager certains groupes et conduire ainsi à ce qu'une influence asymétrique et indue s'exerce sur l'action publique, ce qui se traduit par l'adoption de politiques inefficaces, inefficaces ou contraires à l'intérêt général.

Le lobbying est une activité de plus en plus complexe, et les risques auxquels il est associé évoluent. De même, les acteurs impliqués et le contexte dans lequel ils exercent leur activité changent. Désormais, ces acteurs peuvent être des organisations professionnelles ou sectorielles, des organisations non gouvernementales, des organes consultatifs et groupes d'experts, des groupes de liaison parlementaire, des établissements universitaires et des groupes de réflexion (OCDE, 2010<sup>[18]</sup> ; OCDE, 2021<sup>[19]</sup> ; Benamouzig et Cortinas Muñoz, 2019<sup>[20]</sup> ; Mialon, Swinburn et Sacks, 2015<sup>[21]</sup>). Les méthodes employées pour influencer les décideurs et les pressions qui en résultent évoluent elles aussi. Les réseaux sociaux et les outils de messagerie directe renforcent la surveillance à laquelle sont soumis les responsables publics, la polarisation politique et la désinformation, si bien qu'il devient plus difficile de déterminer ce qui constitue une représentation légitime et de prendre des décisions éclairées qui servent l'intérêt général (OCDE, 2021<sup>[19]</sup>). Le changement des perceptions du public quant aux intérêts servis par les politiques publiques et aux acteurs qui devraient être impliqués dans l'élaboration de ces politiques se traduit

par des appels à un encadrement plus strict du lobbying, voire à l'exclusion de certains groupes d'intérêts des débats relatifs à certains enjeux (OCDE, 2021<sup>[19]</sup> ; OCDE, 2022<sup>[6]</sup>).

Ces évolutions revêtent une importance particulière à l'heure où les interactions entre les pouvoirs publics des pays de l'OCDE et les organisations extérieures à propos des enjeux liés à la transition verte s'intensifient. L'intelligence artificielle (IA) offre aux acteurs extérieurs à la puissance publique de nouveaux moyens pour influencer le processus décisionnel, de manière légitime, à travers une analyse plus efficace des politiques et un meilleur ciblage de l'activité d'influence, mais aussi illégitime, par exemple à travers la création de contenu d'hypertrucage (*deepfake*). Enfin, en cas d'ingérence étrangère, il est encore plus difficile de définir correctement la liste des acteurs ayant un intérêt légitime au processus d'élaboration des politiques.

Le lobbying est l'un des aspects les moins réglementés de l'intégrité publique dans la zone OCDE. Il ressort de ce chapitre :

- qu'environ la moitié des pays de l'OCDE ont mis en place les composantes élémentaires d'un système d'encadrement du lobbying ;
- qu'une faible transparence du lobbying accroît le risque qu'une influence indue s'exerce sur l'élaboration des politiques.

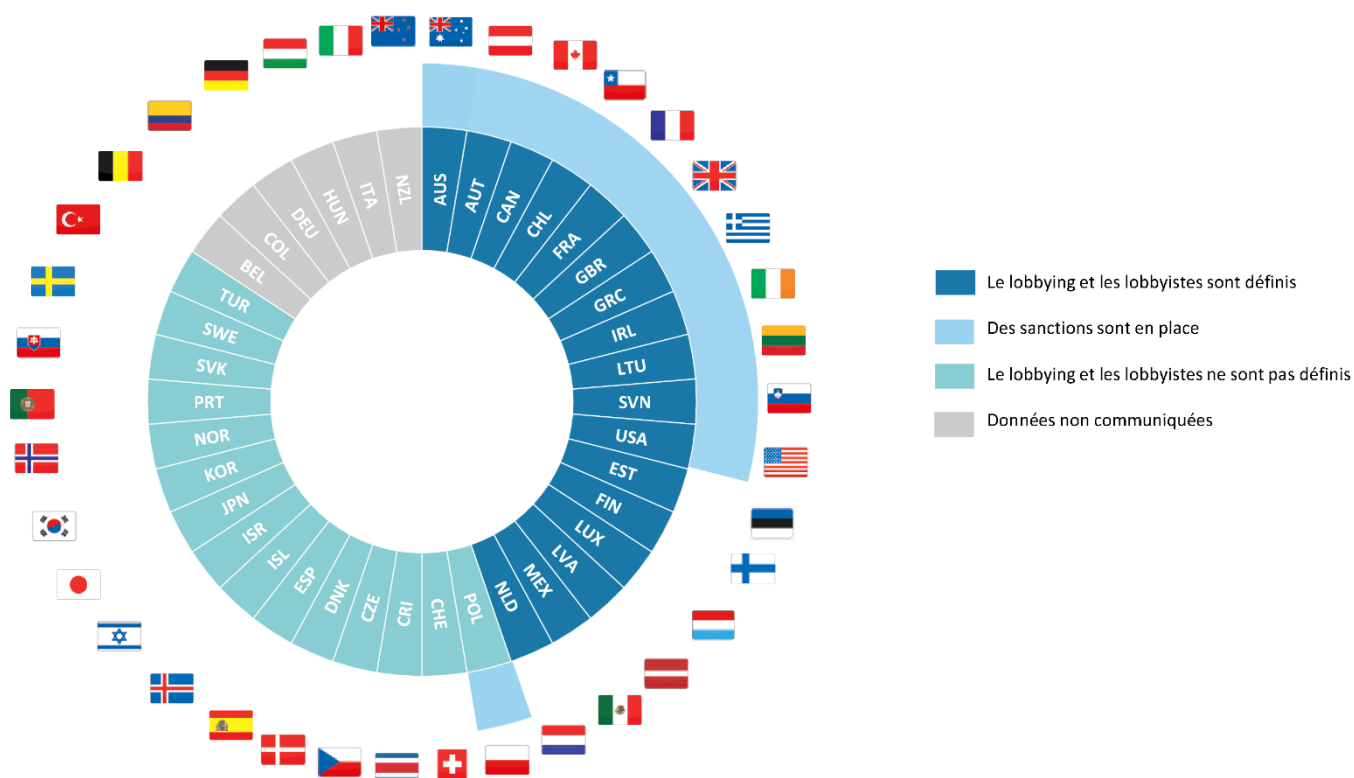
## Environ la moitié des pays ont mis en place les composantes élémentaires d'un système d'encadrement du lobbying

Les règles relatives au lobbying ne doivent pas avoir pour but d'empêcher ou de limiter le lobbying : l'objectif doit plutôt être de créer des garde-fous et d'établir des normes garantissant une représentation équitable et efficace des intérêts concernés dans le

processus d'élaboration des politiques. Alors que le paysage du lobbying évolue, seulement environ la moitié des pays de l'OCDE ont défini ce que recouvraient les activités de lobbying et quels acteurs sont considérés comme des lobbyistes (Graphique 4.1). Or, l'adoption de définitions claires dans la réglementation permet de disposer d'une base solide pour établir d'autres normes et garde-fous contre l'influence indue et asymétrique. Les pays qui ne s'en dotent pas permettent aux personnes qui cherchent à influencer l'élaboration des politiques de mal interpréter

leurs obligations ou d'exploiter l'absence de garde-fous (OCDE, 2021<sup>[19]</sup>). De surcroît, 11 pays seulement disposent d'un code de conduite qui encadre les interactions entre les responsables publics et les lobbyistes et qui contient des exemples concrets de comportements et situations risqués ou à éviter. Autrement dit, les autres pays ne font peut-être pas preuve d'autant de clarté qu'ils le pourraient en ce qui concerne les normes que les lobbyistes sont censés respecter, laissant la porte ouverte à des pratiques de lobbying et à une influence non souhaitables.

### Graphique 4.1. La définition du « lobbying », des « lobbyistes » et de sanctions est indispensable pour lutter contre l'influence indue



Note : données sur la définition de lobbying et des lobbyistes reposant sur les scores obtenus par les pays pour le critère : « Lobbying activities are defined in the regulatory framework, including which actors are considered as lobbyists ». Données sur les sanctions applicables reposant sur les scores obtenus par les pays pour le critère : « Sanctions for breaches of standards for transparency and integrity in lobbying are defined and proportional to the severity of the offence ». La Pologne a défini le lobbying mais n'a pas de définition des lobbyistes. Elle a prévu des sanctions applicables en cas de manquement aux normes.

**Guide de lecture :** l'Autriche a défini les notions de lobbying et de lobbyiste dans sa réglementation et a prévu des sanctions applicables en cas de manquement aux normes relatives au lobbying. La Tchéquie n'a ni défini les notions de lobbying et de lobbyiste ni prévu de sanctions applicables en cas de manquement aux normes.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/153wm4>



À cela s'ajoute que les pays ne veillent pas tous à ce que les normes prévues dans leur réglementation soient appliquées, parce qu'ils ne les font pas respecter et n'ont pas adopté de mécanismes de surveillance. Les réglementations, aussi bien conçues soient-elles, ne produisent leurs effets que si elles sont respectées. Or, bon nombre de pays n'ont pas prévu de régime de sanctions. Il arrive aussi que les régimes existants ne soient pas efficaces. Environ un tiers des pays de l'OCDE seulement ont défini des sanctions proportionnées contre le manquement aux règles de transparence et d'intégrité dans le lobbying. Six des 17 pays qui ont adopté une définition juridique du lobbying et des lobbyistes ne prévoient pas de sanctions. Lorsque des régimes de sanctions sont en place, il arrive que leur effet dissuasif soit limité parce que les personnes qu'ils visent n'ont pas connaissance de leur existence (OCDE, 2021<sup>[19]</sup> ; Šimral, 2020<sup>[22]</sup>). La plupart des personnes interrogées pour les besoins d'une récente enquête menée par l'OCDE auprès de parlementaires et de lobbyistes ne savaient pas si des sanctions avaient été appliquées, voire n'avaient pas connaissance de leur existence. Cette situation compromet fortement l'efficacité des cadres réglementaires et régimes de sanctions des pays concernés (OCDE, 2021<sup>[19]</sup>).

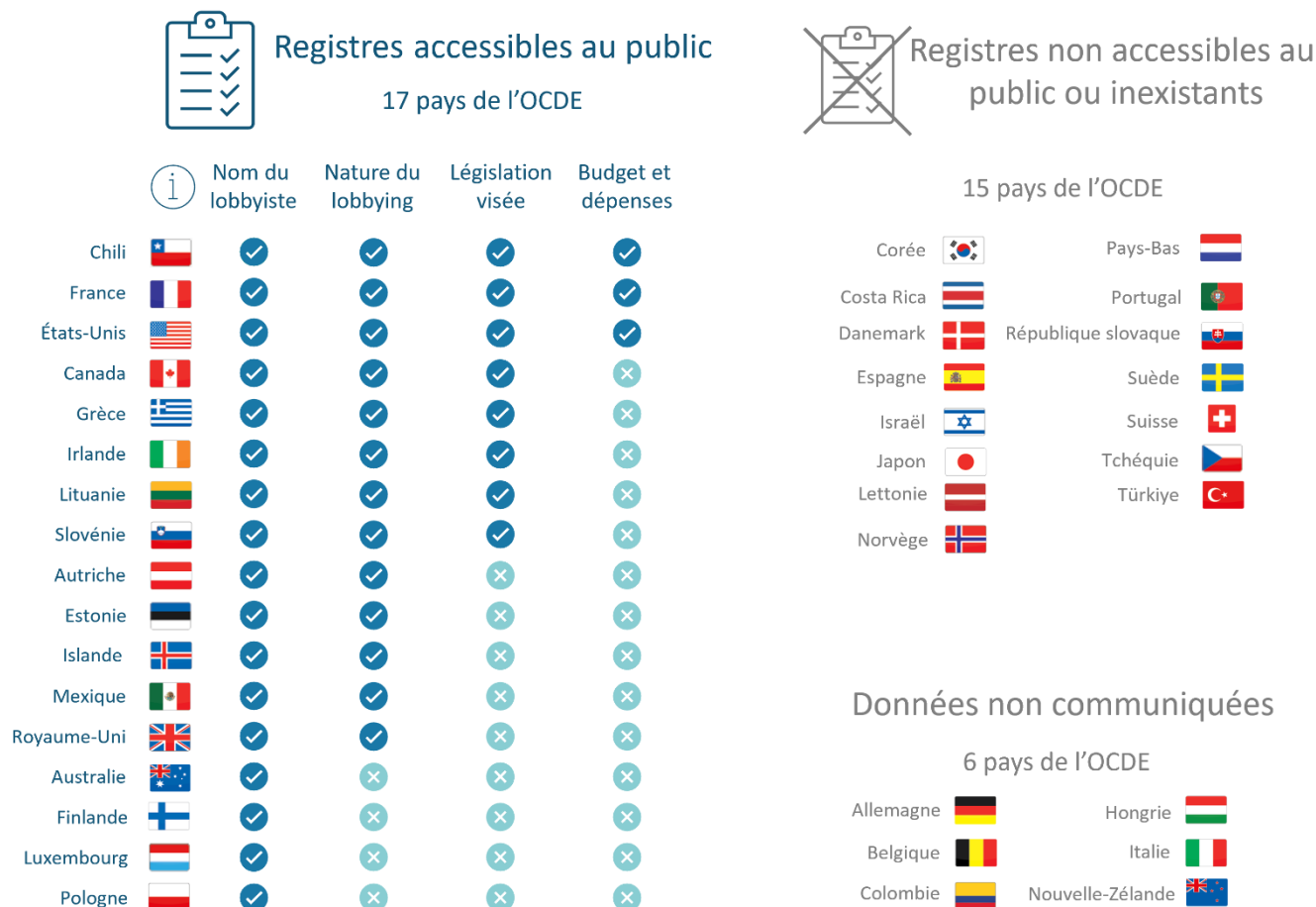
En outre, dans beaucoup de pays, les mécanismes de surveillance du lobbying et les enquêtes sur les manquements potentiels gagneraient à être améliorés. Seulement 14 pays de l'OCDE ont créé une autorité chargée de veiller au respect des règles sur le lobbying. En outre, sur les 12 pays où des sanctions sont prévues, 10 ont mené une enquête pour infraction aux règles sur le lobbying au cours de l'année écoulée. En revanche, aucun des pays qui ne prévoient pas de sanctions n'a conduit d'enquête, si bien qu'il leur est difficile d'évaluer si les règles en place et les bonnes pratiques sont respectées. Ces chiffres montrent également que les pays de l'OCDE peuvent être répartis entre deux groupes, selon qu'ils ont agi résolument pour faire progresser l'intégrité et la transparence dans le lobbying ou qu'ils ont pris peu de mesures dans ce sens.

## Une faible transparence du lobbying accroît le risque qu'une influence indue s'exerce sur l'élaboration des politiques

Les mesures qui ont vocation à assurer la transparence du lobbying sont conçues pour que l'on sache par qui et sur qui est exercé le lobbying, quel en est l'objet et quels sont les moyens employés. Dans ce domaine, la transparence peut contribuer à garantir l'intégrité et à rehausser l'exigence d'éthique parce qu'elle permet aux pouvoirs publics de savoir quels intérêts sont représentés dans l'élaboration des politiques et facilite l'exercice d'une surveillance du public sur les activités des lobbyistes et des titulaires d'un mandat public (Crepaz, 2020<sup>[23]</sup> ; Năstase et Muurmans, 2020<sup>[24]</sup> ; OCDE, 2021<sup>[19]</sup>). Lorsque les règles relatives au lobbying remplissent leur office, les mesures qui visent à assurer la transparence peuvent aussi rassurer les citoyens parce qu'elles leur montrent que tous les intérêts sont représentés équitablement dans le processus d'élaboration des politiques.


Le registre public du lobbying est l'un des principaux outils permettant d'accroître la transparence. Ces dix dernières années, le nombre de pays de l'OCDE dotés d'un registre de ce type a augmenté, 17 pays ayant un registre des activités de lobbying désormais accessible au public. Toutefois, bon nombre de ces registres ne contiennent pas suffisamment d'informations pour atténuer les risques qui pèsent sur l'intégrité. Sur les 17 pays disposant d'un registre accessible au public, tous incluent dans leur registre le nom du lobbyiste, mais seuls 13 incluent des informations sur le type de lobbying exercé. Le registre ne mentionne le texte de loi ou la réglementation visé que dans huit pays, et ne contient des informations sur le budget et les dépenses de lobbying que dans trois (Graphique 4.2). En conséquence, le nombre de pays où existe un registre à certes augmenté, mais bon nombre de ces registres pourraient ne pas être de nature à améliorer la transparence, ce qui limite leur capacité à inciter à l'adoption de comportements éthiques, à améliorer l'efficacité de l'élaboration des politiques et à accroître la confiance des citoyens.

## Graphique 4.2. Caractéristiques des registres du lobbying, par pays



Note : données reposant sur les scores obtenus par les pays pour les critères « Lobbying activities are defined in the regulatory framework, including which actors are considered as lobbyists » et « Sanctions for breaches of standards for transparency and integrity in lobbying are defined and proportional to the severity of the offence ». Le registre par les lobbyistes du Luxembourg englobe leur nom, mais pas leur organisation. Le registre par les lobbyistes de la Finlande englobe leur organisation, mais pas leur nom.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/z4k36y>

Outre les registres de lobbying, d'autres instruments peuvent contribuer à la transparence quant aux acteurs qui interviennent dans l'élaboration de l'action publique. Ainsi, 12 pays publient en ligne l'emploi du temps des ministres, qui indique qui ils rencontrent et à quel sujet. Par ailleurs, 13 pays mettent à la disposition du public un registre des bénéficiaires effectifs, qui permet aux citoyens comme aux responsables publics d'avoir une vision plus claire des acteurs qui influent sur l'élaboration des politiques publiques lorsque des structures sociales opaques sont impliquées. Comme le

souligne la Recommandation sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying, le meilleur moyen de garantir la transparence du lobbying consiste à faire appel à un ensemble de méthodes. Même s'il est encourageant que certains pays aient adopté des mesures pour renforcer la transparence afin d'améliorer les pratiques de lobbying et l'influence exercée sur l'élaboration des politiques publiques, cette démarche reste, aujourd'hui encore, l'exception plutôt que la règle.





# 5 CONFLIT D'INTÉRÊTS

## Introduction

Un conflit d'intérêts implique un conflit entre la mission publique et les intérêts privés d'un agent public, celui-ci possédant à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il exerce ses fonctions et attributions officielles. La gestion des conflits d'intérêts dans le secteur public est essentielle. Si les conflits d'intérêts ne sont pas détectés et gérés de manière appropriée, ils risquent de saper l'intégrité des agents publics, des décisions, des organismes et des pouvoirs publics et de conduire en fin de compte à une captation du processus d'élaboration des politiques par des intérêts privés. La gestion des conflits d'intérêts favorise l'égalité des chances et garantit aux parties prenantes un accès équitable et adéquat aux décideurs publics et aux processus d'élaboration des politiques (OCDE, 2020<sup>[12]</sup>).

Le fait que des intérêts étrangers tentent de s'ingérer dans les démocraties de l'OCDE en exploitant la mobilité entre secteur public et secteur privé et les règles relatives aux intérêts privés dans les pays qu'ils ciblent accroît le risque de conflit d'intérêts dans les pays de l'OCDE. Ce risque est aussi accru par les interactions croissantes entre les pouvoirs publics des pays de l'OCDE et diverses organisations extérieures dans le cadre de la transition verte et de la course aux minerais de transition. Il ressort de ce chapitre :

- que les pays de l'OCDE ont adopté une réglementation solide sur les conflits d'intérêts, mais que l'application des règles et la surveillance du dépôt des déclarations d'intérêts pourraient être améliorées
- qu'une vérification plus rigoureuse des déclarations d'intérêts et une amélioration des mécanismes de résolution des conflits protégeraient mieux l'élaboration des politiques et l'intérêt général
- que le non-respect des règles relatives aux conflits d'intérêts est rarement sanctionné
- La plupart des pays de l'OCDE ignorent s'ils atténuent les risques liés à la mobilité entre secteur public et secteur privé.

## Les pays de l'OCDE ont adopté une réglementation solide sur les conflits d'intérêts, mais l'application des règles et la surveillance du dépôt des déclarations d'intérêts pourraient être améliorées

La plupart des pays de l'OCDE ont adopté une réglementation solide pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts, surtout si l'on compare ces règles aux mesures prises en matière de lobbying, de financement de la vie politique et d'accès à l'information. En moyenne, les pays de l'OCDE respectent 76 % des critères définis par l'OCDE pour ce qui est de la réglementation des conflits d'intérêts. Ainsi, ils sont généralement dotés de règles :

- qui définissent les circonstances et les relations qui peuvent conduire à des situations de conflit d'intérêts pour les agents publics et imposent de les gérer
- qui imposent aux membres des pouvoirs exécutif et législatif l'obligation de déposer une déclaration d'intérêts, au minimum lors de leur entrée en fonction, du renouvellement de leur mandat ou d'un changement de fonction
- qui imposent aux hauts fonctionnaires de l'exécutif nouvellement recrutés l'obligation de déposer une déclaration d'intérêts
- qui prévoient, pour les cas de manquement aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts, des sanctions proportionnelles à la gravité de l'infraction

- qui interdisent le cumul de certaines fonctions publiques avec d'autres activités, publiques ou privées.

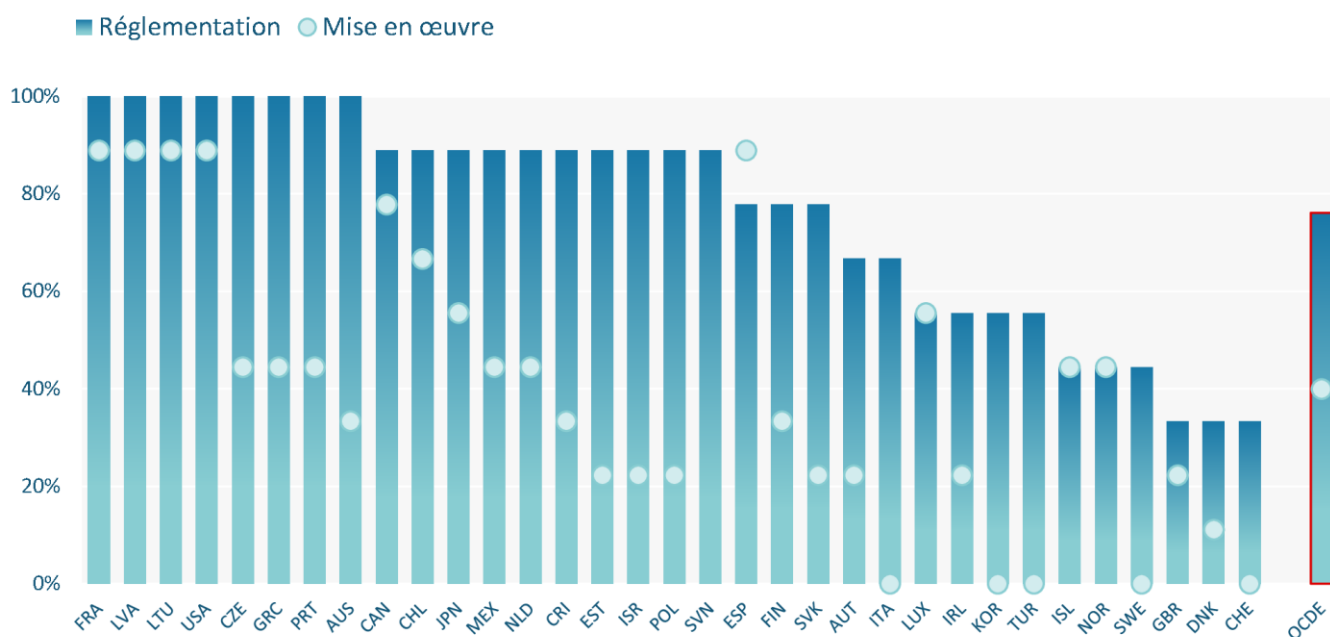
En revanche, il n'est pas rare que les pays de l'OCDE n'aient pas mis en place de garde-fous réglementaires concernant :

- les compétences institutionnelles, de même que les procédures de vérification du dépôt, de la conformité et du contenu des déclarations d'intérêts ou de conflit d'intérêts

- l'obligation, pour les membres des institutions supérieures de l'appareil judiciaire et les agents publics qui occupent des postes où ils sont très exposés au risque de corruption, de déposer une déclaration d'intérêts, au minimum lors de leur entrée en fonction, du renouvellement de leur mandat ou d'un changement de fonction.

En revanche, sur le plan de la mise en œuvre, les pays de l'OCDE n'ont introduit en moyenne que 40 % des pratiques en lien avec les conflits d'intérêts (Graphique 5.1).


### Graphique 5.1. Force et mise en œuvre de la réglementation sur les conflits d'intérêts



Note : aucune donnée sur la mise en œuvre n'a été fournie concernant l'Allemagne, la Belgique, la Colombie, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande et la Slovaquie.

**Guide de lecture :** En moyenne, les pays de l'OCDE respectent 76 % des critères relatifs à la réglementation et 40 % de ceux relatifs à la mise en œuvre.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/s3cb1y>

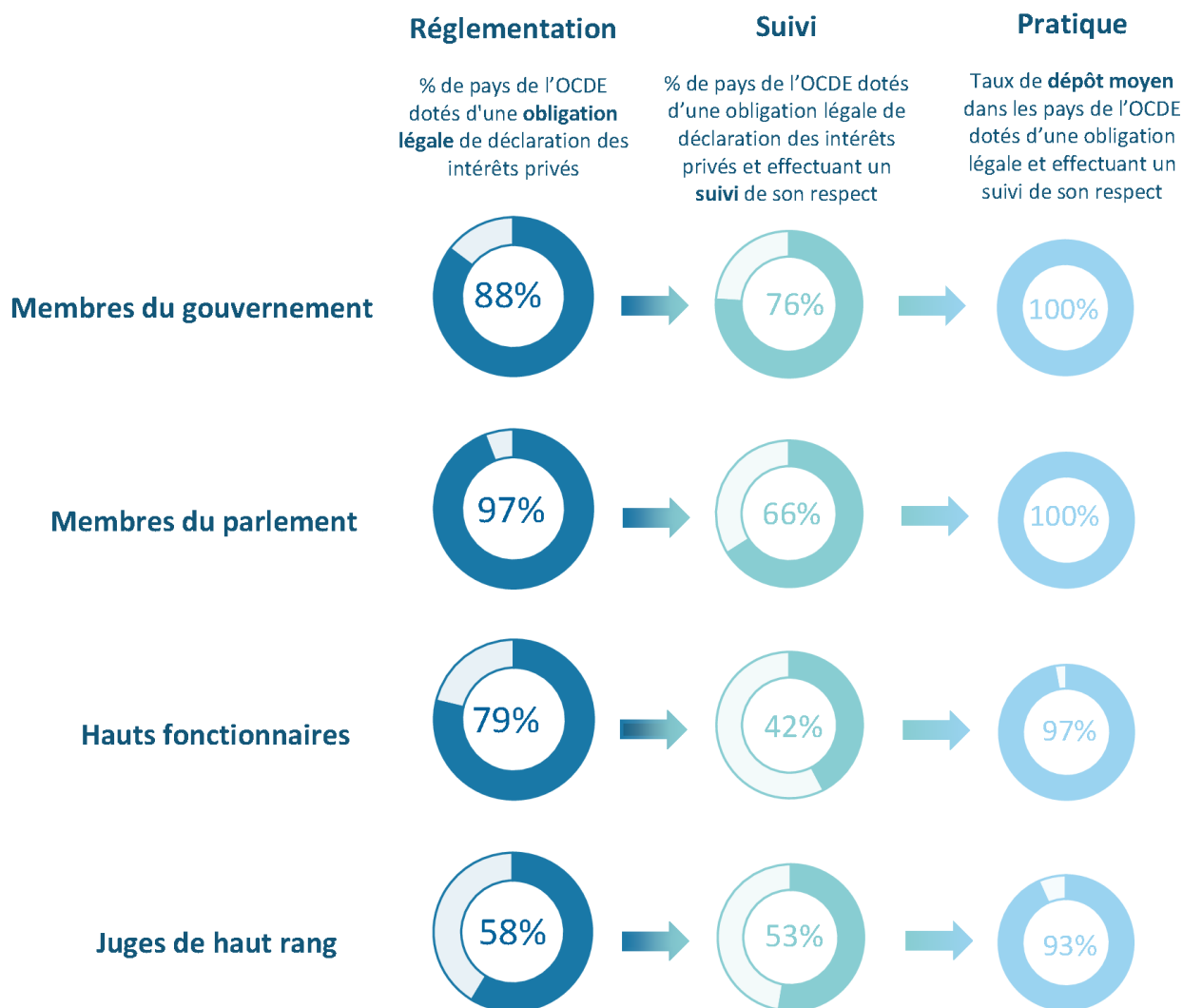
Les obligations imposées en matière de conflit d'intérêts ne sont pas les mêmes pour tous les titulaires d'un mandat public et sont en général définies en fonction des missions et activités attachées à ce mandat. Ainsi, les membres de l'exécutif (par ex : les ministres), les membres du pouvoir législatif, les juges de haut rang et les hauts fonctionnaires (par ex : les secrétaires généraux) sont investis de pouvoirs décisionnels importants et doivent donc respecter des règles plus exigeantes, ce qui, dans la plupart des pays de l'OCDE, signifie qu'ils sont légalement tenus de déclarer leurs intérêts privés. Toutefois, les pays sont relativement nombreux à ne pas vérifier si ces obligations sont respectées dans la pratique. Ainsi, seuls 22 des 29 pays qui font obligation aux membres du gouvernement de déposer une déclaration d'intérêts privés recueillent des données permettant de vérifier que ces règles sont réellement respectées. De même, alors que 32 pays disposent d'une loi obligeant les membres du pouvoir législatif à déclarer leurs intérêts privés, 21 d'entre eux seulement collectent suffisamment de données pour vérifier que les déclarations d'intérêts ont toutes été déposées et sont complètes. Dix-neuf pays de l'OCDE exigent que les juges de haut rang déclarent leurs intérêts privés, mais 10 pays seulement recueillent des données permettant de vérifier que cette obligation est

pleinement respectée. C'est pour les hauts fonctionnaires que l'écart entre la réglementation et la pratique est le plus grand, puisque seulement 11 des 26 pays où une obligation de déclaration s'applique vérifient que cette obligation est pleinement respectée.

Or, le suivi du respect des règles est un aspect important de la mise en œuvre, car il permet aux gouvernements de demander aux titulaires de charges publiques de rendre compte de leur conduite et de s'assurer de l'efficacité de leurs politiques et de leurs processus. Il est important de noter qu'il existe une forte corrélation entre le suivi des déclarations d'intérêts et le taux de dépôt de ces déclarations dans la pratique. Parmi les pays de l'OCDE qui recueillent toutes les données pertinentes, les taux moyens de dépôt de déclarations d'intérêts est élevé (100 % pour les parlementaires et les membres du gouvernement, et respectivement 93 % et 97 % pour les juges de haut rang et les hauts fonctionnaires). Les pays qui assurent un réel suivi du taux de dépôt sont en mesure d'évaluer ce qui fonctionne et les raisons de ce succès et de faire évoluer leurs politiques et processus de manière à garantir l'intégrité, ce qui peut conduire à une augmentation du taux de dépôt et à une meilleure gestion des conflits d'intérêts (Graphique 5.2).



## Graphique 5.2. Déclarations d'intérêts selon les fonctions publiques exercées : réglementation, suivi et pratique



Note : les données relatives à la réglementation reposent sur les scores obtenus par les pays pour les critères « Any member of government / member of parliament / member of the highest bodies of the judiciary must submit an interest declaration, as a minimum upon entry and any renewal or change in public office » et « Any newly appointed or reappointed top-tier civil servant of the executive branch must submit an interest declaration ». Les données relatives au suivi et à la pratique reposent sur les statistiques recueillies pour calculer les scores obtenus pour les critères « The submission rate of interest declarations from: members of the Government is 100% for the past six years / members of parliament is at least 90% for the past six years / members of the highest bodies of the judiciary is at least 80% for the past four years / newly appointed or reappointed top-tier civil servants of the executive branch is at least 80% for the past four years ».

**Guide de lecture :** Les membres du gouvernement (les ministres) sont légalement tenus de déclarer leurs intérêts privés dans 88 % des pays de l'OCDE. Parmi ces 88 % de pays, 76 % effectuent un suivi pour s'assurer que cette obligation est pleinement respectée. Dans ces 76 % de pays, le taux de dépôt s'établit en moyenne à 100 % parmi les membres du gouvernement.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

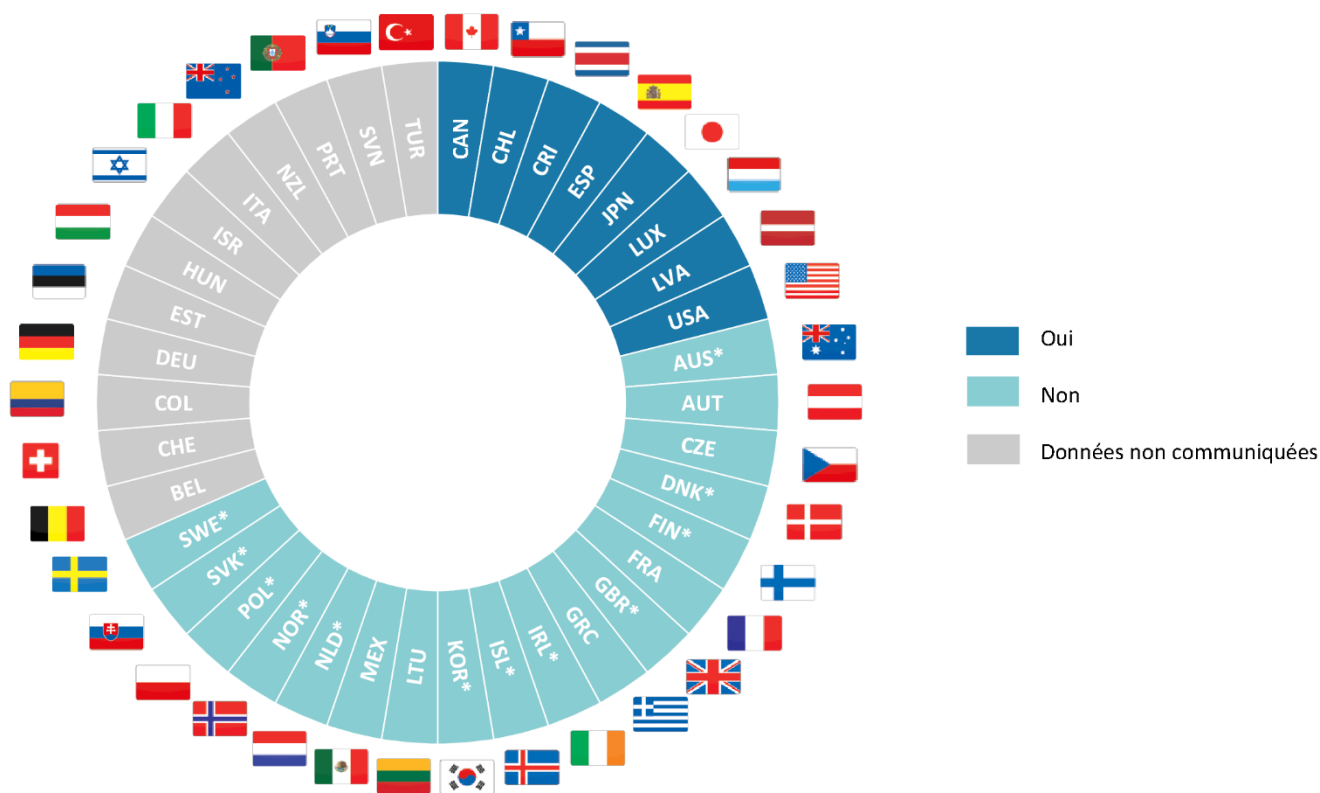


## Une vérification plus rigoureuse des déclarations d'intérêts et une amélioration des mécanismes de résolution des conflits protégeraient mieux l'élaboration des politiques et l'intérêt général

Une fois les déclarations d'intérêts déposées, il est essentiel de les soumettre à un examen rigoureux pour repérer rapidement de possibles irrégularités et aider ainsi les autorités compétentes à s'assurer que les conflits d'intérêts sont gérés et que les infractions sont sanctionnées comme il se doit. Or, de nombreux des pays de l'OCDE, les déclarations de patrimoine (par ex :


participations financières et investissements, biens immobiliers, valeurs mobilières, fonds fiduciaires) et d'intérêts (par ex : adhésions, fonctions et activités extérieures, fonctions du conjoint ou partenaire) ne font pas l'objet d'une vérification complète, alors que les obligations imposées par la réglementation ne peuvent être efficaces que si des contrôles permettent de s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité du contenu des déclarations. Huit pays de l'OCDE seulement ont vérifié au moins 60 % des déclarations de patrimoine et d'intérêts ces deux dernières années (Graphique 5.3). Les pays sont donc exposés au risque que les déposants fournissent, sciemment ou non, des déclarations inexactes, trompeuses ou incomplètes, et que les conflits d'intérêts ne soient pas gérés correctement.

**Graphique 5.3. Peu de pays ont vérifié au moins 60 % des déclarations**



Note : les données reposent sur les scores obtenus pour le critère « At least 60% of declarations filed during the latest two full calendar years were verified by the responsible authority ». Les pays dont le nom est suivi d'un astérisque (\*) ne satisfont pas au critère parce qu'ils ne disposent pas de données centralisées sur le taux de vérification.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/djq0wb>

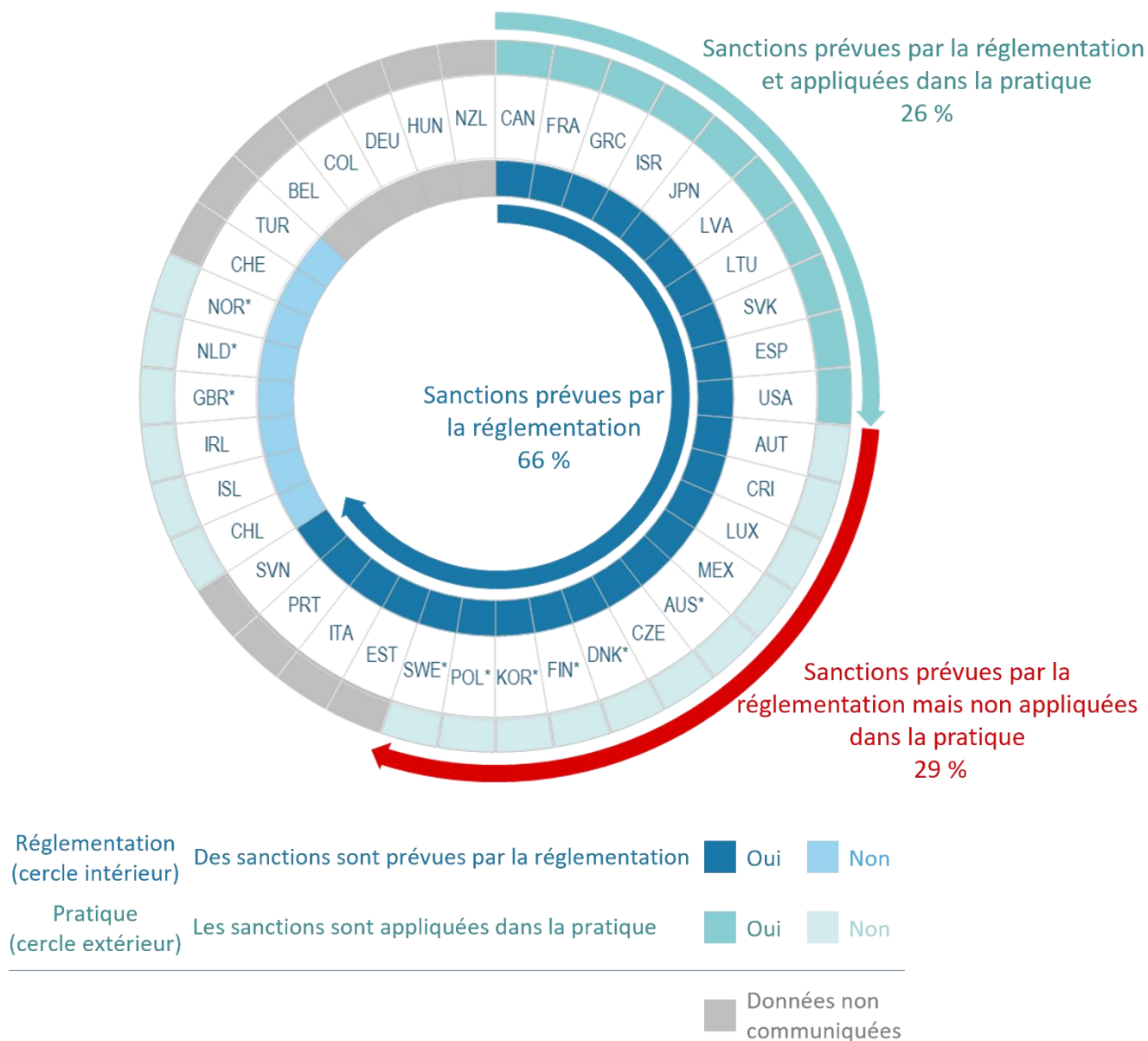
De plus, de nombreux pays de l'OCDE ne résolvent pas les conflits d'intérêts lorsqu'ils sont détectés, et certains pays sont dans l'incapacité de fournir des éléments permettant de savoir si le conflit a été résolu ou non. La plupart des pays ont pris des mesures pour gérer les conflits d'intérêts, en particulier des mesures qui définissent une procédure pour la résolution de ces conflits. Parce qu'elles gèrent les contradictions entre intérêts concurrents, ces procédures aident les titulaires d'un mandat public à remplir leur mission et protègent l'intérêt général et l'intégrité de l'organisation (OCDE, 2003<sup>[25]</sup>). Dans l'idéal, ces conflits devraient être résolus à mesure qu'ils surviennent par les personnes concernées elles-mêmes ou en interne par l'organisation dont elles dépendent. Toutefois, dans les cas où les autorités chargées de contrôler le respect des dispositions relatives aux conflits d'intérêts détectent un conflit, seuls sept pays de l'OCDE sont en mesure de démontrer que ces autorités ont émis, des recommandations de résolution dans les 12 mois pour tous les cas de conflits d'intérêts détectés au cours des trois dernières années. Dans les autres pays, soit l'autorité compétente n'a pas émis de recommandations, ce qui laisse penser que les conflits d'intérêts perdurent peut-être, soit elles ne disposent pas de données montrant qu'une solution a été trouvée, ce qui témoigne d'une incapacité des pays à vérifier si les conflits sont résolus ou non et si le risque de corruption qui en résulte a été atténué. Il est donc permis de douter de l'efficacité de la surveillance exercée, mais aussi de se demander si la réglementation

relative aux conflits d'intérêts est réellement mise en œuvre dans les faits.

### **Le non-respect des règles relatives aux conflits d'intérêts est rarement sanctionné**

La plupart des pays de l'OCDE ont défini des sanctions applicables en cas de manquement aux règles sur les conflits d'intérêts. Toutefois, seulement dix pays ont réellement sanctionné les manquements constatés au cours des trois dernières années. Huit pays ne recueillent pas d'informations sur les sanctions imposées (Graphique 5.4). Les systèmes visant à lutter contre la corruption et à garantir l'intégrité doivent à la fois sanctionner les comportements répréhensibles et encourager une plus grande conformité et une adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques (OCDE, 2017<sup>[17]</sup> ; Jenkins, 2022<sup>[26]</sup> ; Heywood et al., 2017<sup>[27]</sup>). Toutefois, si une sanction n'est pas appliquée alors qu'elle est prévue par le cadre réglementaire, son effet dissuasif et sa capacité à garantir l'intégrité publique en sont affaiblis, ce qui risque de nuire à la confiance à l'égard de l'efficacité du système visant à garantir l'intégrité publique dans son ensemble. Les pays qui ne recueillent pas de données sur l'application des sanctions prévues sont incapables de savoir si les règles qu'ils ont adoptées en matière de conflits d'intérêts remplissent ou non leur finalité dissuasive.

## Graphique 5.4. Sanctions applicables en cas de manquement aux règles relatives aux conflits d'intérêts et application de ces sanctions



Note : les pays dont le nom est suivi d'un astérisque (\*) ne peuvent pas démontrer qu'ils satisfont au critère faute de données centralisées sur l'application de sanctions. Les données relatives à la réglementation reposent sur les scores obtenus par les pays pour le critère « Sanctions for breaches of conflict-of-interest provisions are defined and proportional to the severity of the offence ». Celles relatives à l'application de sanctions dans la pratique reposent sur les scores obtenus par les pays pour le critère « A range of sanctions has been issued during the past three years in cases of non-compliance with disclosure obligations, non-management or non-resolution of a conflict-of-interest situation ».

**Guide de lecture :** Le Canada a adopté des dispositions sur les sanctions applicables en cas de manquement aux règles relatives aux conflits d'intérêts et a déjà appliqué des sanctions dans la pratique (exemple 1). L'Australie a adopté des dispositions sur les sanctions applicables en cas de manquement aux règles relatives aux conflits d'intérêts mais n'a pas imposé de sanctions dans la pratique (exemple 2).

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

## La plupart des pays de l'OCDE ignorent s'ils atténuent les risques liés à la mobilité entre secteur public et secteur privé

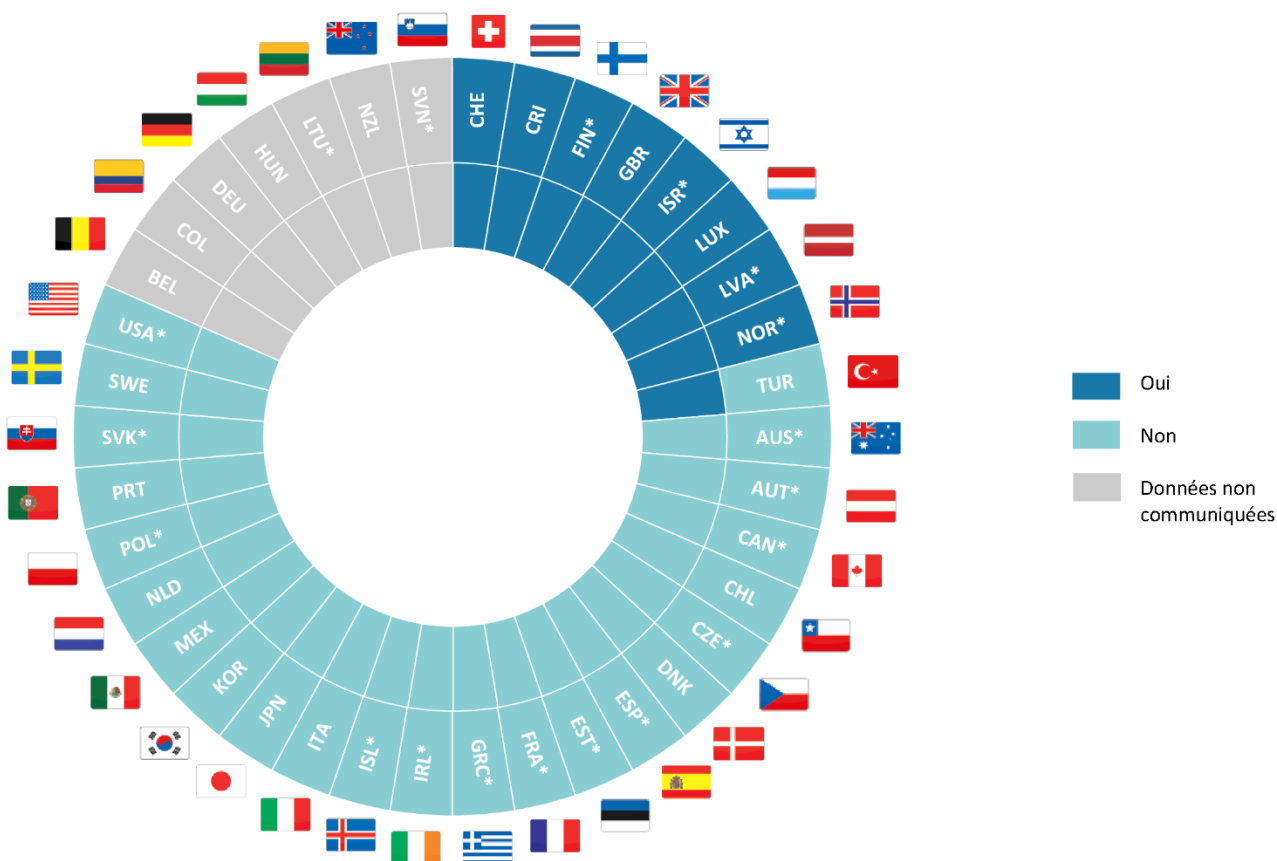
La mobilité entre secteur public et secteur privé permet aux pouvoirs publics de tirer parti de transferts de compétences et de connaissances, ce qui est particulièrement précieux dans le contexte de la transition verte (OCDE, 2014<sup>[28]</sup> ; OCDE, 2021<sup>[19]</sup>). Toutefois, si elle n'est pas encadrée, cette mobilité peut conduire à des conflits d'intérêts impliquant des titulaires d'un mandat public, à l'exercice d'une influence indue sur l'élaboration des politiques publiques et à des avantages commerciaux injustifiés (OCDE, 2014<sup>[28]</sup> ; OCDE, 2021<sup>[19]</sup> ; OCDE, 2017<sup>[29]</sup> ; Brezis et Cariolle, 2014<sup>[30]</sup> ; Lee et You, 2023<sup>[31]</sup> ; Strickland, 2023<sup>[32]</sup>). Le risque est particulièrement grand dans le cas de titulaires d'un mandat public qui partent travailler dans les secteurs dont ils étaient chargés ou de lobbyistes qui prennent un poste dans une organisation auparavant visée par leurs activités de lobbying. Jusqu'à présent, il concernait en principe la sphère nationale, mais la possibilité que des titulaires d'un mandat public mettent leurs réseaux et leur savoir au service d'intérêts étrangers est en passe de devenir une préoccupation bien réelle (Charon et Jeangène Vilmer, 2021<sup>[33]</sup>). Les « périodes de carence » qui empêchent

temporairement les agents publics et lobbyistes d'accepter immédiatement un poste qui implique des relations avec leur ancien employeur peuvent constituer un moyen de réduire les risques sans pour autant empêcher un transfert de connaissances utile entre secteur public et secteur privé. Dix-neuf pays de l'OCDE imposent un délai de carence aux titulaires d'un mandat public, mais deux pays seulement imposent aux lobbyistes de respecter un tel délai avant d'accepter un mandat public.

Surtout, la plupart des pays de l'OCDE, dont bon nombre de ceux qui ont introduit un délai de carence, n'exercent aucune surveillance sur les activités des titulaires d'un mandat public une fois qu'ils ont achevé leur mandat. Neuf pays de l'OCDE seulement collectent des données sur la fréquence à laquelle, au cours des cinq dernières années, des ministres ont occupé un poste dans une organisation du secteur privé active dans leur ancien champ de compétence. Seulement huit collectent ces données pour les plus hauts fonctionnaires (Graphique 5.5). Il n'est pas indispensable que ces données soient rendues publiques, mais lorsqu'il n'en existe pas, les pays peuvent difficilement évaluer si les règles relatives à la mobilité entre secteur public et secteur privé sont respectées et ne savent pas s'ils atténuent les risques associés à cette mobilité.



## Graphique 5.5. Pays assurant un suivi de la mobilité des titulaires d'un mandat public vers les secteurs qu'ils réglementaient auparavant



Note : le cercle intérieur repose sur des données indiquant si le respect des règles d'après-mandat fait l'objet d'un suivi pour les ministres. Le cercle extérieur repose sur des données indiquant si le respect de ces règles fait l'objet d'un suivi pour les hauts fonctionnaires. Les pays dont le nom est suivi d'un astérisque (\*) imposent aux responsables publics le respect d'une période de carence.

**Guide de lecture :** en Türkiye, le respect des règles d'après-mandat ne fait l'objet d'un suivi que pour les ministres et ne fait l'objet d'aucun suivi pour les hauts fonctionnaires ; aucune période de carence n'est imposée aux responsables publics.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/elhg9j>





# 6 FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE

## Introduction

La transparence et l'intégrité du financement des partis politiques et des campagnes électorales sont indispensables à l'efficacité de l'élaboration des politiques publiques et à la bonne santé des démocraties. Les contributions financières permettent aux personnes et entités d'apporter leur soutien aux candidats, aux partis politiques et aux enjeux qui leur importent. Elles constituent aussi une ressource nécessaire pour que les candidats et les partis puissent se présenter aux élections et diffuser leurs idées et leurs programmes électoraux, et elles facilitent ainsi la concurrence et le choix dans le cadre d'élections et de campagnes (OCDE, 2020<sup>[12]</sup>).

Toutefois, le financement des partis politiques peut également présenter des risques importants pour l'intégrité de la prise de décision. Si ce financement et celui des campagnes électorales ne sont pas réglementés de manière adéquate, l'argent peut devenir un instrument d'influence indue et de captation des politiques publiques. Ces risques ont récemment été signalés dans le contexte de l'opposition à des initiatives vertes et de l'obtention de droits sur les minerais, et ont été mis en lumière dans des études sur les tentatives de manipulation par des pays étrangers des processus démocratiques des pays de l'OCDE (Resimić, 2022<sup>[34]</sup> ; Graham, Daub et Carroll, 2017<sup>[35]</sup> ; Vandewalker et Norden, 2021<sup>[36]</sup> ; Intelligence and Security Committee of Parliament, 2023<sup>[37]</sup>).

Ce chapitre explore l'efficacité de certains des principaux mécanismes mis en place par les pays de l'OCDE pour gérer la transparence et l'intégrité dans le domaine du financement de la vie politique. Il montre :

- que les dons anonymes demeurent un problème dans beaucoup de pays de l'OCDE

- que beaucoup de partis politiques ne respectent pas les règles relatives à la transparence.

En résumé, les réglementations et institutions en place en matière de financement de la vie politique doivent être revues. Elles ont été conçues il y a des décennies pour protéger les démocraties à l'intérieur des frontières nationales et n'ont pas évolué pour les mettre à l'abri de l'influence étrangère et des risques de corruption transfrontalière.

## Les dons anonymes demeurent un problème dans beaucoup de pays de l'OCDE

Certains pays ne réglementent pas les dons anonymes, d'où un risque que le financement de la vie politique soit un vecteur d'influence indue. Les dons anonymes accentuent le risque de captation des politiques et d'influence indue parce qu'il est impossible d'en vérifier la source et d'en évaluer la régularité. Le risque est particulièrement grand dans les pays où les dons privés occupent une place importante dans le financement de la vie politique. L'anonymat empêche aussi d'assurer un suivi et une analyse globale des dons et de l'influence, par exemple de surveiller le volume des dons par secteur ou la part de certains donateurs dans le financement global des partis (OCDE, 2017<sup>[38]</sup>). Pourtant, moins de la moitié des pays de l'OCDE interdisent les dons anonymes, ce qui signifie que les autres sont vulnérables aux risques d'influence indue et de captation des politiques (Graphique 6.1). De plus, l'absence d'interdiction va de pair avec d'autres risques importants, comme celui que des intérêts étrangers et des entreprises publiques versent des dons anonymes et contournent les interdictions en place.



Les dons étrangers peuvent exercer une influence indue sur les candidats et les partis politiques et conduire à une surreprésentation des intérêts d'acteurs étrangers dans les institutions publiques, au détriment de l'intérêt général national. L'application de restrictions aux dons étrangers et de règles garantissant la transparence et la traçabilité des fonds est donc indispensable pour garantir la redevabilité démocratique et empêcher qu'une influence étrangère illégitime ne s'exerce sur la politique nationale (OCDE, 2017<sup>[38]</sup>). Par ailleurs, les dons effectués par des entreprises publiques sont de nature à brouiller la frontière entre public et privé et à fausser les accords-cadres qui lient ces entreprises à l'État, ce qui peut conduire à un détournement de fonds publics pour exercer une influence indue. Ils augmentent aussi le risque que ces dons soient effectués en contrepartie d'une allégeance politique ou donnent aux entreprises publiques l'impression qu'elles peuvent demander ou accepter des dérogations

jusqu'alors non prévues dans le cadre légal ou réglementaire (OCDE, 2019<sup>[39]</sup>). L'existence de relations politiques inappropriées entre des entreprises publiques et des titulaires d'un mandat public peut aussi avoir une incidence sur les résultats de ces entreprises et entraîner une dégradation contraire à l'intérêt général des services qu'elles offrent et de leurs performances (Baum et al., 2019<sup>[40]</sup>). Il est donc important que des règles exigeantes s'appliquent à ces dons pour que les démocraties restent justes et représentatives et pour l'efficacité de l'élaboration des politiques publiques.

Beaucoup de réglementations en place dans les pays de l'OCDE interdisent les dons d'États ou entreprises étrangers ou d'entreprises publiques : en moyenne 74 % des pays de la zone appliquent ce type d'interdictions (Graphique 6.1), tandis que trois pays ne le font pas (Graphique 6.1).



## Graphique 6.1. Restrictions visant le financement des partis politiques

La réglementation interdit strictement  
les contributions financières provenant

		de donateurs anonymes	d'États et entreprises étrangers	d'entreprises publiques
	Chili	✓	✓	✓
	Costa Rica	✓	✓	✓
	Espagne	✓	✓	✓
	Estonie	✓	✓	✓
	France	✓	✓	✓
	Islande	✓	✓	✓
	Israël	✓	✓	✓
	Lettonie	✓	✓	✓
	Lituanie	✓	✓	✓
	Luxembourg	✓	✓	✓
	Mexique	✓	✓	✓
	Norvège	✓	✓	✓
	République slovaque	✓	✓	✓
	Slovénie	✓	✓	✓
	Tchéquie	✓	✓	✓
	Türkiye	✓	✓	✓
	Suisse	✓	✓	✗
	Italie	✓	✓	
	Autriche	✗	✓	✓
	Canada	✗	✓	✓
	Corée	✗	✓	✓
	États-Unis	✗	✓	✓
	Finlande	✗	✓	✓
	Japon	✗	✓	✓
	Pologne	✗	✓	✓
	Portugal	✗	✓	✓
	Royaume-Uni	✗	✓	✓
	Irlande	✗	✓	✗
	Pays-Bas	✗	✓	✗
	Grèce	✗	✗	✓
	Australie	✗	✗	✗
	Danemark	✗	✗	✗
	Suède	✗	✗	✗

Note : les pays de l'OCDE suivants imposent un seuil sous lequel les partis politiques peuvent recevoir des contributions financières de donateurs anonymes, mais n'imposent pas une interdiction stricte et complète : l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Corée, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. La réglementation en Australie impose un seuil sous lequel les partis politiques peuvent recevoir des contributions financières d'États et entreprises étrangers. La réglementation en Italie impose un seuil sous lequel les partis politiques peuvent recevoir des contributions financières d'entreprises publiques. Aucune donnée concernant le critère « entreprises publiques » n'a été fournie par l'Italie. Aucune donnée sur la mise en œuvre n'a été fournie concernant l'Allemagne, la Belgique, la Colombie, la Hongrie, et la Nouvelle-Zélande.

**Guide de lecture** : au Chili, la réglementation interdit strictement aux partis politiques de recevoir des contributions financières de donateurs anonymes, d'États et entreprises étrangers, de même que d'entreprises publiques.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

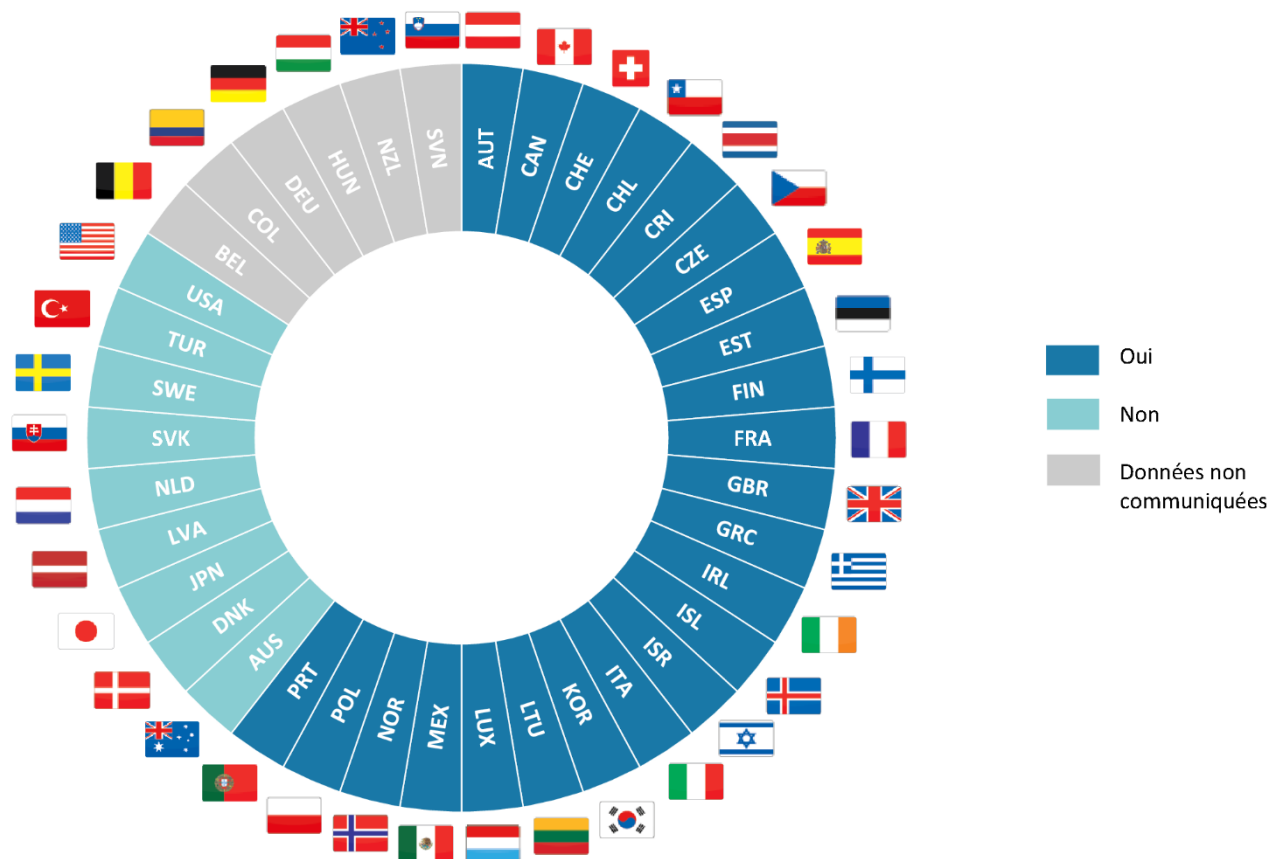
StatLink  <https://stat.link/cedhp8>

## Beaucoup de partis politiques ne respectent pas les règles relatives à la transparence

Confier à une instance indépendante la responsabilité de surveiller le financement de la vie politique est un moyen d'améliorer la coordination, l'échange d'informations et la capacité de réaction, et offre une plus grande garantie d'indépendance par rapport aux

individus et institutions que l'instance a pour mandat d'encadrer (OCDE, 2017<sup>[38]</sup> ; IDEA, 2014<sup>[41]</sup>). Or, 60 % des pays de l'OCDE seulement sont dotés d'une telle instance (Graphique 6.2). Beaucoup de pays disposent de lois et réglementations sur le financement des partis et des élections, mais en l'absence de réelle surveillance assurée par des institutions indépendantes investies par la loi du pouvoir d'agir de manière efficace contre les auteurs d'infraction présumés, ces dispositions sont beaucoup moins efficaces qu'elles pourraient l'être.

## Graphique 6.2. Environ la moitié des pays de l'OCDE sont dotés d'une instance indépendante chargée de la surveillance du financement des partis politiques



Note : en Australie, la Commission Électorale ne remplit pas le critère d'indépendance car les membres sont désignés par le Gouverneur Général, et non par le parlement.

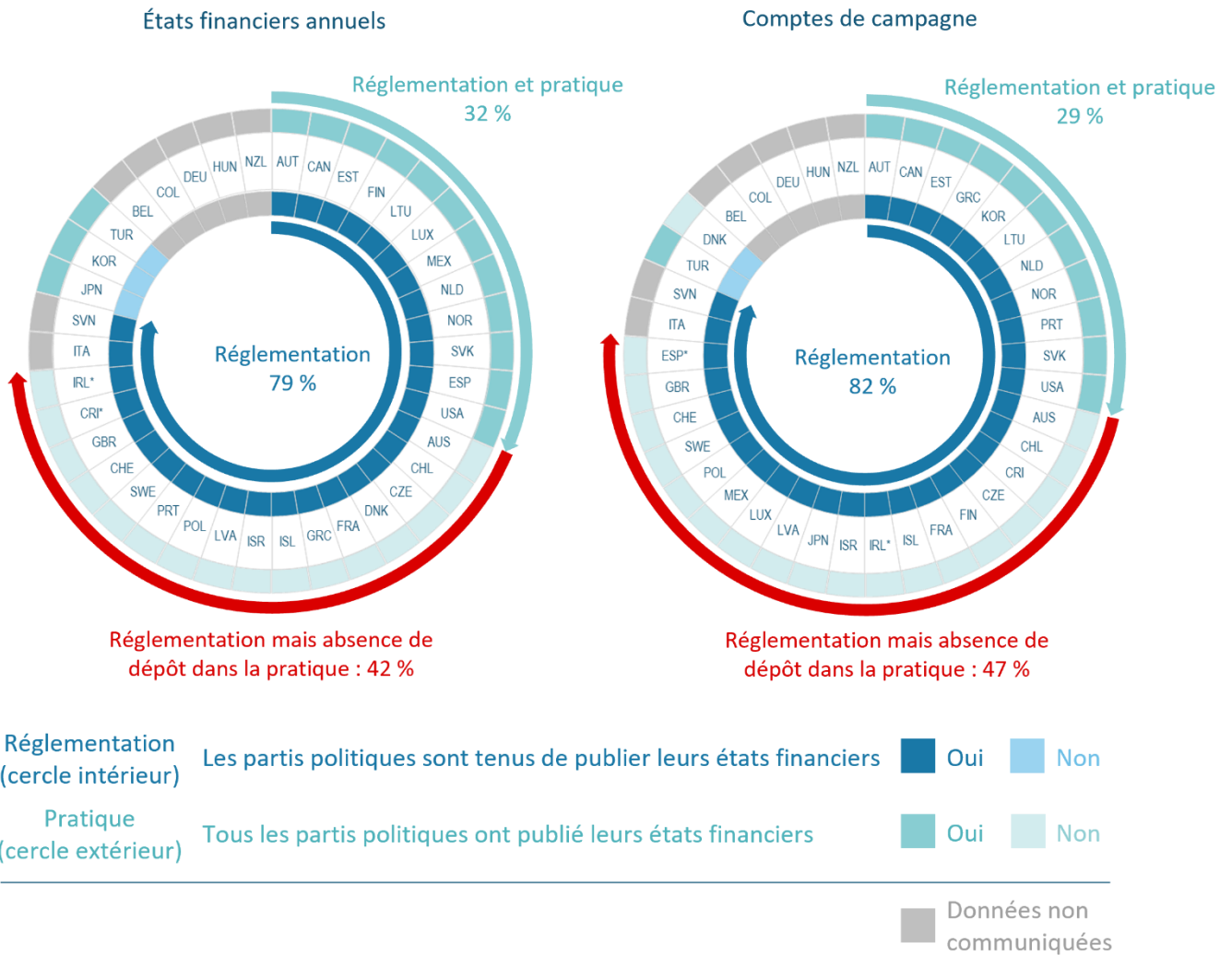
Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/cqzns>

Outre la création d'autorités de surveillance indépendantes, une obligation de déclaration et de transparence du financement de la vie politique garantit le bon fonctionnement des mécanismes de surveillance et renforce la protection contre l'influence indue. Un système efficace de déclaration du financement de la vie politique est indispensable pour que les autorités compétentes puissent évaluer si les règles sont respectées et agir en conséquence. Un financement transparent de la vie politique renforce la confiance à l'égard des processus démocratiques parce qu'il permet une surveillance des dons et des relations politiques et aide les autorités compétentes à faire respecter les règles. Cette surveillance est particulièrement importante s'agissant des dons effectués par des États étrangers parce que si elle ne s'exerce pas, leurs dons et leurs tentatives d'ingérence dans les processus démocratiques des pays de l'OCDE risquent de passer inaperçus.

Il reste que les obligations de déclaration et de transparence ne sont pas toujours respectées. On ne dénombre que 15 pays dans lesquels tous les partis politiques ont déposé leurs comptes annuellement dans les délais prévus par la législation nationale ces cinq dernières années. De plus, on ne dénombre que 12 pays dans lesquels tous les partis ont soumis leurs comptes en lien avec les élections dans les délais prévus par la législation nationale au cours des deux derniers cycles électoraux (Graphique 6.3). Pour ce qui est des obligations de transparence, les états financiers de tous les partis politiques sont rendus publics dans 25 pays et ils sont publiés sur une même plateforme en ligne dans un format facile à consulter dans 22 pays (Graphique 6.3). Il faut impérativement que les partis politiques se conforment mieux aux règles applicables en matière de financement de la vie politique et de déclaration.

### Graphique 6.3. Transparence des partis politiques – dépôt des états financiers dans les délais requis



Note : les pays dont le nom est suivi d'un astérisque (\*) ne disposent pas de données centralisées sur la situation dans la pratique. S'agissant des données sur les états financiers annuels, « réglementation » renvoie au critère « Political parties must make financial reports public, including all contributions exceeding a fixed ceiling » et « pratique » correspond au critère « All political parties have submitted annual accounts within the timelines defined by national legislation for the past five years ». S'agissant de la déclaration des comptes de campagne, « réglementation » renvoie au critère « Parties and/or candidates must report their finances (funding and expenses) during electoral campaigns » et « pratique » correspond au critère « All political parties have submitted accounts related to elections within the timelines defined by national legislation for the past two election cycles ».

**Guide de lecture :** 79 % des pays de l'OCDE disposent d'une réglementation qui contraint les partis politiques à publier annuellement leurs états financiers ; 32 % des pays de l'OCDE disposent d'une réglementation contraignant les partis politiques à publier annuellement leurs états financiers, et tous les partis se sont conformés à cette obligation dans les délais prévus par la législation nationale ces cinq dernières années ; 42 % des pays de l'OCDE disposent d'une réglementation, mais tous les partis ne se sont pas conformés à cette obligation dans les délais prévus par la législation nationale ces cinq dernières années.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink <https://stat.link/be37ap>









# 7 TRANSPARENCE DE L'INFORMATION PUBLIQUE

## Introduction

La transparence, qui est un élément central d'une démocratie en bonne santé, repose sur le droit d'accès à l'information, c'est-à-dire sur la capacité d'un individu à rechercher, recevoir, transmettre et utiliser l'information (OCDE, 2022<sup>[42]</sup>). La Recommandation de l'OCDE sur le gouvernement ouvert souligne que les pays doivent s'employer activement à mettre à disposition « une information et des données du secteur public claires, complètes, récentes, fiables et pertinentes » (OCDE, 2017<sup>[43]</sup>). De même, la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique invite les pays à « encourager la transparence et l'implication des parties prenantes à tous les stades du processus politique et du cycle d'intervention des pouvoirs publics pour promouvoir la reddition de comptes et l'intérêt général, notamment : a) en encourageant la transparence et l'ouverture de l'administration, ce qui suppose en particulier de garantir l'accès aux informations et aux données publiques et de répondre en temps opportun aux demandes d'information ; b) en accordant à toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile et les particuliers, un droit d'accès à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques » (OCDE, 2017<sup>[17]</sup>).

Garantir l'accès à l'information publique renforce l'intégrité publique parce que c'est un moyen de favoriser la transparence et de permettre ainsi aux citoyens d'avoir une idée des activités des pouvoirs publics et aux autorités et autres organisations de surveillance de détecter d'éventuelles situations de corruption ou de lancer l'alerte. Il en résulte une plus grande motivation des responsables publics à faire preuve d'intégrité et un renforcement de la redevabilité en matière d'élaboration des politiques et d'administration publique (OCDE, 2020<sup>[12]</sup>). Il existe

également une corrélation entre l'accès à l'information publique et la confiance de la population dans les pouvoirs publics et son degré de satisfaction à l'égard des services publics. En moyenne, tous pays confondus, 51 % des citoyens qui estiment pouvoir accéder facilement à des informations sur les démarches administratives font confiance à l'administration de leur pays, contre seulement 22 % de ceux qui considèrent que ces informations sont difficiles d'accès (OCDE, 2022<sup>[6]</sup>). À noter que la transparence de l'information publique est un principe fondamental de la gouvernance démocratique et constitue un bon moyen de se défendre face à la menace d'ingérence étrangère parce qu'elle permet une plus grande surveillance des influences qui s'exercent sur l'action publique et le processus décisionnel dans les institutions publiques et protège contre les effets de la désinformation.

Ce chapitre dresse un état des lieux de la situation des pays de l'OCDE en matière de transparence de l'information publique et de publication directe d'ensembles de données essentiels à l'intention des entreprises et des citoyens. Il montre :

- que les pays de l'OCDE sont dotés de règles et d'institutions solides pour garantir la transparence
- que les données ou informations relatives au respect de l'intégrité sont plus rarement publiées
- que la transparence a de l'importance, en particulier dans les pays où la confiance est faible.

## Les pays de l'OCDE sont dotés de règles et d'institutions solides pour garantir la transparence

---

La plupart des pays de l'OCDE ont adopté des règles qui permettent aux citoyens de demander à accéder aux informations publiques. Ainsi, 23 pays sont dotés de règles disposant que toutes les institutions publiques et personnes de droit privé qui remplissent des missions de service public ont la qualité de détentrices d'informations publiques et que chacun a le droit de demander à accéder à ces informations. Dans 32 pays de l'OCDE, des procédures claires, prévoyant des délais de traitement et un droit de recours contre la décision, ont été définies pour la gestion des demandes d'accès.

Toutefois, ces procédures exigent que l'auteur de la demande sache à l'avance quelles informations il recherche. De plus, la majorité des lois relatives à l'accès à l'information prévoient diverses exceptions qui

laissent les institutions publiques relativement libres d'opposer un refus aux demandeurs. L'un des moyens de combler ces lacunes consiste, pour l'administration, à prendre l'initiative de publier les données publiques. Toutefois, les règles relatives à cette publication directe restent pour l'heure insuffisantes. Ainsi, le principe de l'ouverture par défaut des données publiques<sup>1</sup> est appliqué dans 17 pays de l'OCDE, et une réglementation contenant une liste des jeux de données à publier en ligne est en place dans 26 pays (Graphique 7.1). Ces chiffres sont en hausse depuis l'adoption du règlement d'exécution 2023/138 de la directive européenne sur les données ouvertes (2019/1024), qui établit une liste d'ensembles de données<sup>2</sup> devant faire l'objet d'une publication directe dans tous les États membres de l'UE. Davantage de pays devraient suivre cet exemple parce que cette publication directe permettra aux citoyens et aux entreprises de mieux comprendre ce que font les pouvoirs publics.



## Graphique 7.1. Règles sur la transparence appliquées par les pays de l'OCDE

### La réglementation

	donne à chacun le droit d'accéder à l'information publique	définit une liste d'ensembles de données et d'informations à publier	établit que les données détenues par l'administration sont « ouvertes par défaut »
 Espagne	✓	✓	✓
 Estonie	✓	✓	✓
 Finlande	✓	✓	✓
 France	✓	✓	✓
 Grèce	✓	✓	✓
 Irlande	✓	✓	✓
 Italie	✓	✓	✓
 Pays-Bas	✓	✓	✓
 Pologne	✓	✓	✓
 Portugal	✓	✓	✓
 République slovaque	✓	✓	✓
 Slovénie	✓	✓	✓
 Tchéquie	✓	✓	✓
 Canada	✓	✓	✗
 Chili	✓	✓	✗
 Costa Rica	✓	✓	✗
 Danemark	✓	✓	✗
 Lettonie	✓	✓	✗
 Luxembourg	✓	✓	✗
 Mexique	✓	✓	
 Islande	✓	✗	✗
 Japon	✓	✗	✗
 Royaume-Uni	✓	✗	✗
 Autriche	✗	✓	✓
 États-Unis	✗	✓	✓
 Israël	✗	✓	✓
 Lituanie	✗	✓	✓
 Australie	✗	✓	✗
 Suède	✗	✓	✗
 Corée	✗	✗	✗
 Norvège	✗	✗	✗
 Suisse	✗	✗	✗
 Türkiye	✗	✗	✗

Note : aucune donnée concernant le critère « ouvertes par défaut » n'a été fournie par le Mexique. Aucune donnée n'a été fournie concernant l'Allemagne, la Belgique, la Colombie, la Hongrie et la Nouvelle-Zélande.

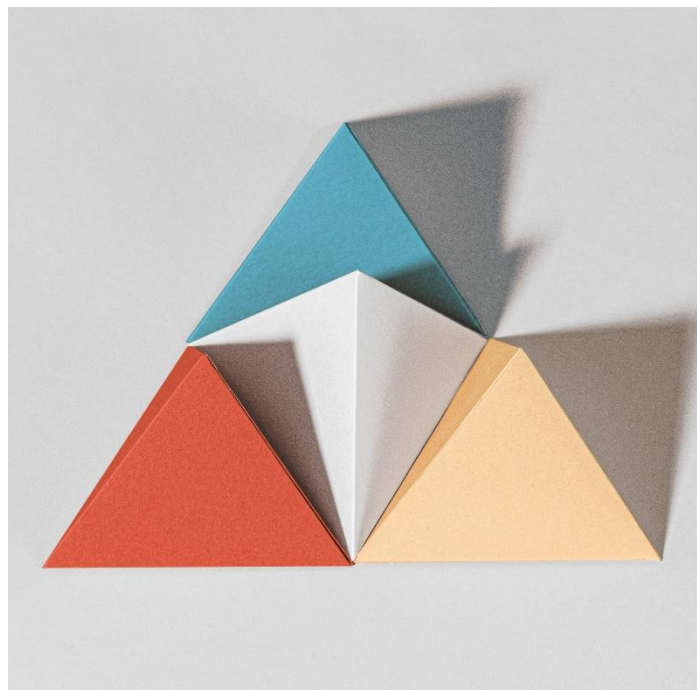
Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/gf61i>

Par ailleurs, la plupart des pays de l'OCDE ont créé les institutions nécessaires pour garantir l'accès général aux informations publiques. Ainsi, 22 d'entre eux ont institué une instance de surveillance et 28 ont créé une instance chargée d'assurer le suivi de la publication des données ouvertes. Ces instances jouent un rôle décisif en ce qu'elles veillent à ce que les institutions publiques se conforment aux règles applicables, ce qui améliore la transparence de l'administration publique. Elles prennent souvent la forme de commissions, organismes ou organes de médiation indépendants et peuvent être investies d'un mandat visant spécifiquement l'accès à l'information ou d'un mandat visant l'accès à l'information parmi divers autres domaines de compétences (droits humains, discrimination, genre). Elles peuvent aussi consister en une autorité relevant de l'administration centrale. Pour remplir leur office, ces instances doivent avoir un mandat réglementaire clair, disposer de ressources adéquates et durables et avoir la possibilité de faire respecter les règles et d'infliger des sanctions (OCDE, 2022<sup>[42]</sup>).

## Les données ou informations relatives au respect de l'intégrité sont plus rarement publiées

Dans les faits, la publication directe des principaux ensembles de données détenus par l'administration publique est une pratique répandue. Ainsi, tous les pays de l'OCDE publient les résultats des élections, de même que les projets de loi transmis au parlement. La quasi-totalité des pays publient la loi de finances, les appels d'offres, la version consolidée des lois, le registre des entreprises et le cadastre. En revanche, d'autres données, pourtant importantes pour promouvoir l'intégrité et détecter la corruption, sont moins souvent rendues publiques. Moins de la moitié des pays de l'OCDE publient directement l'ordre du jour des réunions ministérielles, les déclarations de patrimoine et les statistiques relatives aux demandes d'accès à l'information. Moins d'un tiers des pays publient l'emploi du temps des ministres, les déclarations d'intérêts et la rémunération des hauts fonctionnaires. Seulement un pays de l'OCDE sur cinq publie des données agrégées sur les activités de lobbying (Graphique 7.2). Or, ces différentes catégories de données sont indispensables à la préservation de l'intégrité et devraient être rendues publiques. Seule l'ouverture permet aux démocraties matures de contrer les risques de corruption liés aux ingérences étrangères et à la transition verte.



## Graphique 7.2. Publication directe d'ensembles de données dans les pays de l'OCDE



Note : les pays qui n'ont pas fourni de données ne sont pas pris en compte.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE.

## La transparence a de l'importance, en particulier dans les pays où la confiance est faible

---

Il existe un lien étroit entre la confiance et la façon dont la population perçoit la qualité des institutions publiques dans les pays démocratiques et les relations qu'elle entretient avec elle (OCDE, 2023<sup>[44]</sup>). Les pays doivent donc connaître les déterminants de la confiance pour améliorer la gouvernance démocratique, pour relever les principaux défis contemporains et, finalement, pour préserver la prospérité et l'intérêt général.

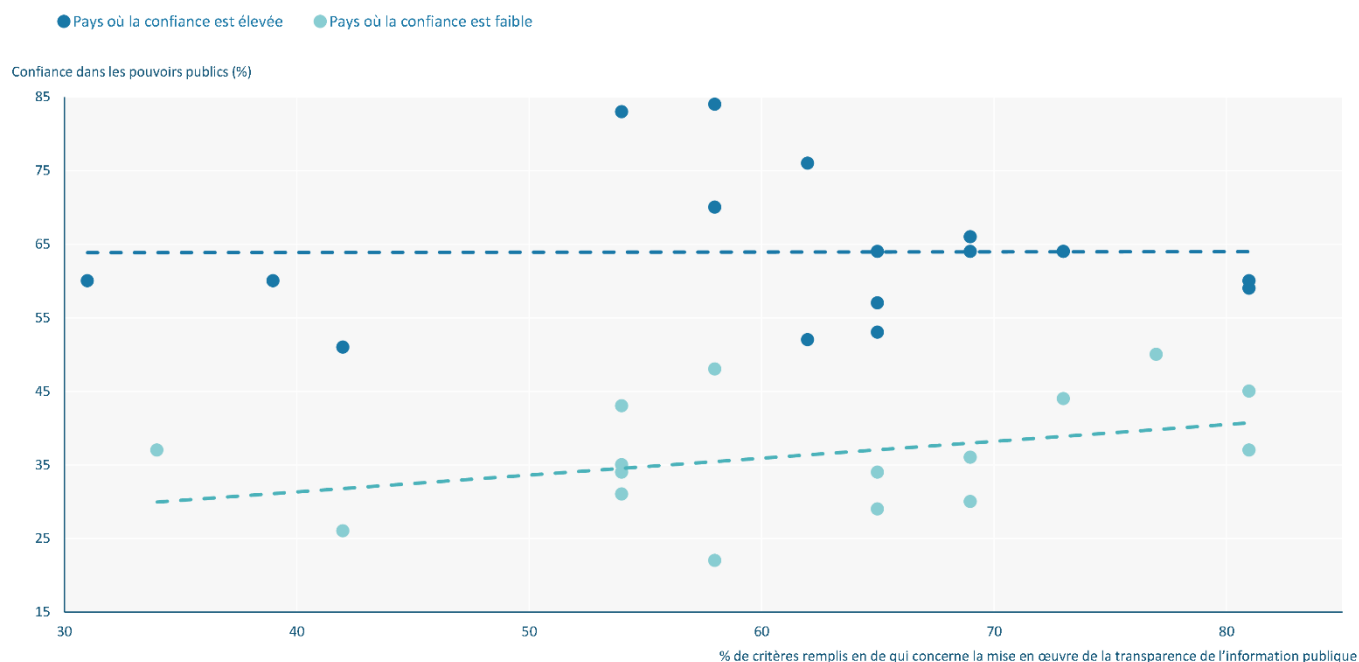
D'après l'Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance, la transparence fait partie des principaux déterminants de la confiance de la population à l'égard des pouvoirs publics, auxquels elle permet d'établir un dialogue avec les citoyens et parties prenantes, de tenir compte de leur point de vue et de leurs observations et de favoriser la coopération en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques (OCDE, 2020<sup>[12]</sup> ; OCDE, 2023<sup>[44]</sup>). L'enquête montre qu'en moyenne, près de deux tiers des personnes interrogées estiment pouvoir

accéder facilement aux informations sur les démarches administratives si elles en ont besoin et que les personnes considérant que les pouvoirs publics font preuve d'ouverture et de transparence sont aussi celles qui leur font le plus confiance (OCDE, 2022<sup>[6]</sup>).

On dispose désormais d'informations complémentaires sur ces perceptions grâce à l'analyse de la relation entre les données relatives à la publication directe figurant dans la base de données des indicateurs d'intégrité publique et celles issues de l'Enquête sur les déterminants de la confiance de l'OCDE. En effet, cette nouvelle analyse met en lumière une corrélation positive et significative entre la transparence de l'information publique et la confiance dans les pays où celle-ci est faible (c'est-à-dire où moins de la moitié de la population fait confiance aux pouvoirs publics ou est neutre). Il n'existe en revanche pas de corrélation significative dans les pays qui cumulent forte confiance et grande transparence de l'information publique, ce qui signifie que l'impact d'une amélioration marginale de la transparence de l'information publique sur la confiance n'est pas observable statistiquement et que d'autres déterminants jouent peut-être un rôle plus grand dans ces pays (Graphique 7.3).



## Graphique 7.3. Confiance et transparence de l'information publique dans les pays de l'OCDE



Note : les pays représentés sur le graphique couverts par l'édition 2021 de l'Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance sont les suivants : AUS, AUT, CAN, DNK, EST, FIN, FRA, GBR, ISL, IRL, JPN, KOR, LVA, LUX, NLD, NOR, PRT, SWE. Les pays représentés sur le graphique couverts par l'édition 2021 du World Gallup Poll sont les suivants : CHE, CHL, CRI, CZE, ESP, GRC, ISR, ITA, LTU, MEX, SVK, SVN, TUR, USA. Le graphique ne tient pas compte des pays qui n'ont pas fourni de données.

**Guide de lecture :** Dans les pays où la confiance dans les pouvoirs publics est inférieure à 50 %, il existe une corrélation positive entre des niveaux plus élevés de transparence de l'information publique et une confiance accrue dans les pouvoirs publics. Les points représentent les pays, et les lignes en pointillés sont des lignes de tendance pour chaque catégorie. Une pente ascendante indique une corrélation positive.

Source : OCDE (2024<sup>[7]</sup>), Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE ; Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance ; et World Gallup Poll.

StatLink  <https://stat.link/4w5u8t>

## Notes

<sup>1</sup> D'après ce principe, toutes les données détenues par l'administration doivent être rendues publiques à moins que leur publication ne soit contraire à d'autres principes. Elles doivent être publiées dans tout format ou langue préexistant et, s'il y a lieu et si possible, sous forme électronique dans des formats ouverts, lisibles par machine, accessibles, traçables et réutilisables, accompagnées de leurs métadonnées.

<sup>2</sup> Ces ensembles de données appartiennent aux catégories suivantes : données géospatiales, observation de la terre et environnement, données météorologiques, données statistiques se rapportant à certains indicateurs économiques et démographiques, données se rapportant aux entreprises et à la propriété des entreprises et données relatives à la mobilité.





## 8

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Introduction**

La lutte contre le changement climatique et la réalisation d'autres objectifs climatiques est une priorité pour les gouvernements de la zone OCDE et d'ailleurs. L'action publique, qui est confrontée à ce défi complexe, systémique et de longue haleine, est soumise à une pression sans précédent, à l'heure où les pouvoirs publics s'efforcent de gérer des arbitrages difficiles et intérêts concurrents, en plus de devoir réagir à des situations inédites et qui évoluent rapidement. Cela crée une multitude de risques pour l'intégrité. Pour compliquer encore les choses, les gouvernements ne peuvent atteindre les objectifs climatiques par eux-mêmes : pour lutter contre le changement climatique et réaliser la transition écologique, il faut l'expertise, l'expérience et l'inventivité d'un éventail d'acteurs et notamment du secteur privé, ce qui augmente encore les risques pour l'intégrité. Les enjeux sont de taille et il n'y a pas encore de prise de conscience généralisée des risques et des opportunités liés à la lutte contre la corruption et à l'intégrité.

L'objectif du présent chapitre est de favoriser cette prise de conscience et d'examiner comment la rapidité et l'ampleur de la transition écologique accroissent la pression exercée sur les systèmes d'intégrité publique dans les pays de l'OCDE. En outre, on y examine comment ces répercussions sur l'intégrité publique peuvent nuire à l'efficacité de l'élaboration des politiques en faveur de la transition écologique. Il en ressort les points suivants :

- le lobbying mensonger et les conflits d'intérêts pourraient faire obstacle à la réalisation de la transition écologique
- l'application rigoureuse de la législation en matière de lutte contre la corruption transnationale peut également contribuer à la transition écologique.

**Le lobbying mensonger et les conflits d'intérêts pourraient faire obstacle à la réalisation de la transition écologique*****La transition écologique crée de nouvelles vulnérabilités aux risques pour l'intégrité***

Les gouvernements des pays de l'OCDE sont résolus à atteindre leurs objectifs climatiques et de développement durable en coopérant avec un large éventail d'acteurs extérieurs. Ce surcroît de collaboration élargit l'éventail des intérêts, des connaissances et de l'expertise qui influent sur le processus d'élaboration des politiques. En effet, le lobbying est crucial pour les entreprises et les industries, qui ont des enjeux souvent importants dans les débats, les négociations et l'élaboration des politiques sur le changement climatique en cours. On confie aux responsables publics et politiques le soin de tracer la voie à suivre en matière de transition écologique et de prendre des décisions qui servent l'intérêt général des générations actuelles et à venir, et non des intérêts privés.

L'existence d'activités de lobbying et d'autres pratiques d'influence visant à bloquer des avancées de l'action climatique démontre les risques que ce surplus de collaboration peut engendrer. Les compagnies pétrolières et gazières consacrent des sommes importantes à des activités d'influence, qui sont bien supérieures aux dépenses de même nature engagées par les groupes de défense de l'environnement et les entreprises des énergies propres (Resimić, 2022<sup>[34]</sup> ; McCarthy, 2019<sup>[45]</sup> ; Slowiczek, 2022<sup>[46]</sup>). Par exemple, une analyse de documents et de communications internes d'un géant du pétrole et du gaz datant de 1977 à 2014 a révélé que ses recherches avaient établi que le changement climatique était causé par l'activité humaine, mais qu'il s'était malgré tout livré à différentes pratiques destinées à semer le doute, influencer

l'opinion publique et atténuer la pression réglementaire visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> (Conway et Oreskes, 2010<sup>[47]</sup> ; Supran et Oreskes, 2017<sup>[48]</sup>). En outre, les compagnies pétrolières et gazières ont été les principaux soutiens financiers de groupes de réflexion et de groupes de pression remettant en cause la science climatique établie ou ont financé des publicités mensongères sur les réseaux sociaux ou des campagnes véhiculant une image de marque trompeuse (Influence Map, 2022<sup>[49]</sup> ; Graham, Daub et Carroll, 2017<sup>[35]</sup>). Par ailleurs, lors des débats consacrés à l'instauration d'une taxe carbone tenus lors de la COP26, un certain nombre de puissants groupes d'intérêts ont réclamé des traitements de faveur, comme une taxe carbone sur mesure, le contournement de la législation ou l'exonération de la taxe (Conway et Hermann, 2021<sup>[50]</sup>). Si ces exemples ne sont pas représentatifs de l'ensemble des activités de lobbying liées aux objectifs climatiques, ces pratiques de lobbying illégitimes ou trompeuses portent atteinte à l'intégrité publique, car elles diminuent la capacité des titulaires d'une charge publique d'agir dans l'intérêt général. Dans le pire des cas, lorsque leur but est d'amener les responsables de l'élaboration des politiques à ignorer les connaissances scientifiques établies, ces tactiques augmentent également le risque que les politiques adoptées soient moins adaptées à la réalisation des objectifs climatiques et de la transition écologique.

### **La transition écologique peut être manipulée par des entités étrangères**

Certaines d'opérations prolongées menées dans les pays de l'OCDE révèlent comment des puissances étrangères exploitent les faiblesses des cadres d'intégrité des États cibles. Ce faisant, elles peuvent établir des structures d'influence, accéder aux marchés de l'énergie et influencer sur les pays qui tentent de trouver des sources d'énergie renouvelables et fiables. À titre d'exemple, des entreprises énergétiques étrangères affiliées à des États ont profité des failles des réglementations encadrant les activités de lobbying, ainsi que du phénomène de pantouflage, pour recruter d'anciens fonctionnaires ou des fonctionnaires en poste, au niveau national et local, dans le but d'influencer le processus décisionnel dans les États cibles (Correctiv, 2022<sup>[51]</sup>). En outre, des États étrangers ont mené des campagnes de désinformation dans lesquelles ils ont présenté de façon exagérée leurs ressources naturelles comme une solution viable pour atteindre les objectifs

climatiques (Influence Map, 2022<sup>[52]</sup>). Ils ont également mobilisé les diasporas et infiltré des groupes de réflexion, des établissements universitaires et des segments du secteur privé afin de mobiliser des soutiens dans les États cibles pour que ceux-ci s'approvisionnent auprès d'eux (Correctiv, 2022<sup>[51]</sup>). Si la plupart des collaborations avec des fournisseurs étrangers sont légitimes et peuvent renforcer les capacités des pays de mener à bien la transition écologique et tenir leurs objectifs climatiques, de nombreux cas de figure rencontrés dans les pays de l'OCDE ont démontré les effets préjudiciables d'une influence étrangère induite. Parmi ces effets, il est possible de citer la dépendance excessive à l'égard des importations d'énergie ou la perte de confiance et les investissements en berne dans certaines solutions utiles à la transition écologique, comme l'énergie nucléaire. Par conséquent, lorsque les pays ne sont pas dotés de garde-fous suffisants en matière de lobbying, de désinformation et de pantouflage, les efforts qu'ils déploient pour faire progresser la transition écologique et réaliser les objectifs climatiques restent exposés à l'ingérence de pays étrangers.

### **Les groupes consultatifs et les groupes d'experts sur le climat sont exposés à des risques élevés**

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les initiatives climatiques bénéficient de contributions externes d'organes consultatifs et de groupes d'experts. Des dispositions réglementaires strictes en matière de conflits d'intérêts, des réglementations régissant le financement de la vie politique et le lobbying ainsi que des programmes d'ouverture de l'administration permettront de mettre en place un cadre dans lequel ces contributions pourront être apportées dans le respect des principes démocratiques d'intégrité et de redevabilité. Les groupes en question peuvent contribuer à l'élaboration des politiques en y apportant des connaissances et des compétences indispensables. Selon leur statut et leur mandat, ils peuvent avoir pour mission de présenter aux parlements ou aux gouvernements des analyses objectives sur les risques liés au climat, de suivre les progrès accomplis en matière d'engagements climatiques internationaux, ou encore de réaliser des modélisations et de planifier des scénarios. Ils peuvent être composés uniquement de chercheurs ou d'universitaires, ou compter dans leurs rangs des ingénieurs par exemple, ou bien des

économistes, des directeurs de groupe de réflexion, des représentants du secteur public au sens large et des membres du secteur privé et d'organisations de la société civile possédant une expertise en matière de politique climatique (OCDE, 2022<sup>[53]</sup>). Ces groupes peuvent toutefois accroître les risques de conflits d'intérêts et de pantouflage, en particulier lorsqu'ils ne sont pas soumis à des normes de transparence et d'intégrité suffisantes pour garantir la légitimité des conseils qu'ils formulent. Les représentants du secteur privé qui y participent ont souvent directement accès aux processus d'élaboration des politiques, sans être considérés comme des lobbyistes externes ou être soumis à des règles et conventions relatives à la collaboration avec des organisations extérieures. Plusieurs études ont examiné comment, consciemment ou inconsciemment, les membres de ces groupes peuvent favoriser les intérêts de leur entreprise ou de leur secteur, augmentant ainsi le risque que les politiques ne soient pas élaborées dans l'intérêt général ou qu'elles ne soient pas aussi efficaces qu'elles auraient pu l'être (Conway et Hermann, 2021<sup>[50]</sup> ; OCDE, 2022<sup>[53]</sup>).

### ***Des cadres plus performants en matière de lobbying et de conflits d'intérêts sont indispensables à la réalisation de la transition écologique***

Les risques potentiels liés au lobbying et aux conflits d'intérêts peuvent concerner l'ensemble du secteur public. De nombreux éléments de la lutte contre le changement climatique, comme les énergies renouvelables ou la décarbonation, sont caractérisés par une collaboration étroite entre les acteurs des secteurs public et privé. Dans bien des cas, cette collaboration étroite et la mobilité entre les secteurs constituent une source importante de connaissances et d'expertise, et les pouvoirs publics devraient s'attendre à continuer de bénéficier des enseignements qu'elles peuvent apporter. Toutefois, on a pu constater dans les pays de l'OCDE que les activités de lobbying illégitimes ou trompeuses et les conflits d'intérêts pouvaient accroître le risque de collusion entre secteurs ainsi que le risque de captation des politiques (Resimić, 2022<sup>[34]</sup> ; Pons-Hernández, 2022<sup>[54]</sup> ; Huter et al., 2018<sup>[55]</sup>). Parfois, ils ont découragé la transition vers des initiatives écologiques, empêché la réalisation des objectifs climatiques ou engendré une utilisation moins efficace des fonds alloués aux projets climatiques (Resimić, 2022<sup>[34]</sup>).

Les pays doivent veiller à ce que leurs cadres d'intégrité publique restent résilients face aux défis supplémentaires auxquels la transition écologique expose l'élaboration des politiques. Il ne s'agit pas seulement de veiller à ce que les titulaires d'une charge publique continuent d'agir dans l'intérêt général malgré l'influence d'intérêts concurrents. Il s'agit également de veiller à ce que les politiques climatiques soient plus efficaces et ne représentent pas les intérêts de secteurs et d'industries qui, comme le montrent les données disponibles, ont parfois des objectifs différents. Les pays de l'OCDE devraient réfléchir à la manière de rendre leurs cadres en matière de lobbying plus performants, comme examiné au chapitre 4, en étendant les exigences de divulgation des activités de lobbying afin que soient connus les objectifs de ces activités, leurs bénéficiaires, les décisions visées et les types de pratiques utilisées, y compris le recours aux réseaux sociaux comme moyen d'influence. Ils pourraient également renforcer leurs exigences en matière de transparence, notamment en publiant des informations détaillées sur les réunions auxquelles participent les principaux agents publics associés à la prise de décisions en matière de climat et d'environnement, et en définissant des critères précis et clairs pour l'attribution de licences et de contrats. Les pays devraient également veiller à ce que leurs politiques en matière de conflits d'intérêts et de pantouflage soient suffisamment solides pour faire face à la pression supplémentaire induite par la transition écologique et à ce que leurs cadres soient effectivement mis en œuvre. En outre, ils devraient renforcer leurs règles en matière de financement de la vie politique, pour permettre à tout un chacun de confronter les déclarations publiques des entreprises en faveur des programmes d'action climatique aux programmes auxquels elles apportent un soutien financier.

### ***Risques liés aux minerais nécessaires à la transition écologique***

La course aux minerais est un volet important de la transition écologique qui est particulièrement exposé au risque de corruption. Les transitions énergétique et numérique à l'œuvre dans le monde sont tributaires de l'essor des énergies renouvelables et de l'électrification de l'économie mondiale. Le développement des infrastructures et capacités de production correspondantes est subordonné à un approvisionnement en grande quantité de minerais et

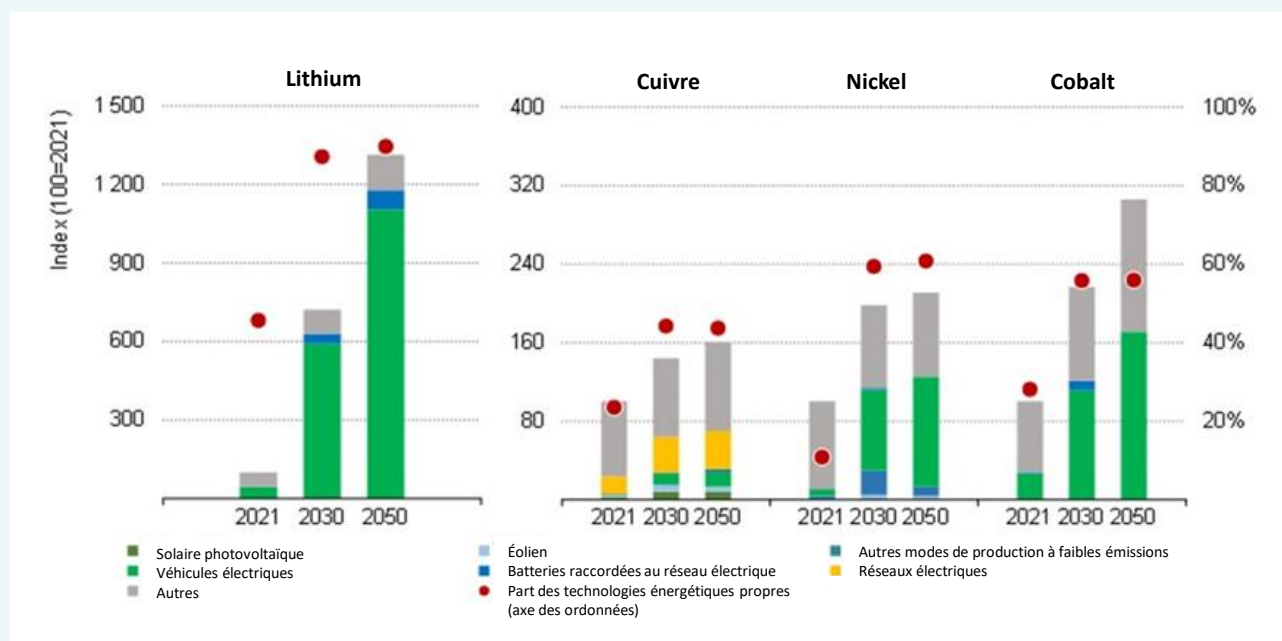
d'autres matières premières critiques (Encadré 8.1). Il faut accroître considérablement l'extraction et la production des principaux minerais nécessaires à la transition écologique pour répondre à la demande attendue (AIE, 2021<sup>[56]</sup> ; OCDE, 2023<sup>[57]</sup>). Il existe de vastes réserves connues de ces minerais, mais des écarts subsistent entre les investissements actuellement prévus pour les extraire et les objectifs mondiaux de neutralité carbone, en particulier en ce qui concerne le lithium (AIE, 2023<sup>[58]</sup>). L'Agence internationale de l'énergie prévoit que, pour parvenir à la neutralité carbone, il faudra investir entre 360 et 450 milliards USD supplémentaires dans les capacités d'extraction des minerais nécessaires à la transition d'ici à 2030 (AIE, 2023<sup>[58]</sup>). Les pays de l'OCDE s'efforcent de relever ces défis au moyen de nouveaux investissements substantiels et d'une série de nouvelles mesures et réglementations (AIE, 2023<sup>[58]</sup> ; AIE, 2021<sup>[56]</sup>). Cela les expose à des risques de corruption tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui met en péril l'intégrité publique et rend plus difficiles la sécurisation des approvisionnements en minerais et la réalisation des objectifs climatiques et de développement (EITI, 2023<sup>[59]</sup>).

Les pays de l'OCDE doivent veiller à ce que les titulaires d'une charge publique travaillant dans le domaine de l'octroi de licences et de la réglementation soient soumis à des procédures de gestion des conflits d'intérêts adéquates et que, le cas échéant, les décisions d'octroi de licences soient soumises à des exigences de transparence et des politiques d'ouverture des pouvoirs publics strictes. Les risques de corruption dans le secteur des minerais nécessaires à la transition écologique sont transnationaux par nature et tous les gouvernements des pays de l'OCDE sont soumis à une pression accrue de la part des secteurs et des industries à l'échelle nationale et internationale tandis qu'ils s'efforcent de définir et d'adopter des objectifs écologiques et de durabilité de même que les politiques nécessaires pour les réaliser. Ce surcroît de collaboration entre les secteurs public et privé s'explique en partie par le fait que les pouvoirs publics s'en remettent au secteur privé pour les aider à mener à bien la transition écologique. Mais lorsque les activités de lobbying sont plus intenses, les pays de l'OCDE devraient s'assurer que leur réglementation en la matière est exhaustive et appliquée, de manière à ce que les décideurs politiques continuent d'agir dans l'intérêt général.

### Encadré 8.1. Le développement des énergies renouvelables et de l'électrification et la demande de minerais associée

Pour que les objectifs mondiaux de neutralité carbone soient réalisés, l'éolien et le solaire devront représenter 40 % de la production d'électricité d'ici à 2050 (AIE, 2023<sup>[60]</sup> ; OCDE, 2023<sup>[57]</sup>). La production mondiale de véhicules électriques devrait être multipliée par six à l'horizon 2030. L'Union européenne et plusieurs pays qui n'en font pas partie ont déjà pris des mesures pour interdire la vente de véhicules non électriques (AIE, 2023<sup>[60]</sup>). Pour que les objectifs de transition écologique planétaires soient atteints, la demande de minerais pour les technologies énergétiques propres devrait être multipliée par 3.5 d'ici à 2050 (AIE, 2021<sup>[56]</sup>). Le recours à ces minerais pour ces seules technologies a déjà augmenté d'environ 20 % entre 2016 et 2021 (AIE, 2023<sup>[60]</sup>). Sous l'effet de la hausse de la demande et des prix, la taille du marché des minerais nécessaires à la transition écologique a doublé au cours des cinq dernières années pour atteindre 320 milliards USD (AIE, 2023<sup>[58]</sup>).

### Graphique 8.1. Prédiction de la demande mondiale de minerais nécessaires à la transition par utilisation finale dans le scénario de neutralité carbone de l'AIE





L'octroi de licences et d'autorisations pour des projets miniers est particulièrement exposé à la corruption, quels que soient le stade de développement économique du pays, son contexte politique, la région géographique dans laquelle il est situé, ou la taille et la maturité de son secteur minier (TI, 2017<sup>[61]</sup> ; OCDE, 2021<sup>[62]</sup> ; EITI, 2023<sup>[59]</sup>). Les titulaires d'une charge publique qui interviennent dans le processus d'octroi de licences risquent d'être soumis à une influence injustifiée, car certaines entreprises répondent à l'augmentation de la demande en cherchant à bénéficier d'un traitement préférentiel ou d'un accès leur permettant d'accélérer les procédures d'autorisation ou de dissimuler ou de compenser des demandes trompeuses ou inadéquates (TI, 2022<sup>[63]</sup>). Les risques pesant sur les processus d'octroi de licence sont particulièrement importants lorsque les décisions sont prises de manière discrétionnaire, que les critères d'évaluation ne sont pas clairs ou que les possibilités d'examen et de participation du public sont limitées. De même, les régulateurs et les décideurs politiques subissent des pressions pour qu'ils assouplissent les normes réglementaires afin d'améliorer les possibilités d'investissement. Il est courant que des titulaires de charges publiques entretiennent des liens étroits avec l'industrie minière et, dans certains cas, cette proximité semble avoir abouti à des changements réglementaires ou législatifs favorisant des projets d'exploitation minière particuliers (Resimić, 2022<sup>[34]</sup>). Par ailleurs, les pouvoirs publics mettent en place de plus en plus d'obligations de contenu local, en vertu desquelles les sociétés minières étrangères doivent s'associer à des fournisseurs locaux ou à des transformateurs et des raffineries nationaux (OCDE, 2021<sup>[62]</sup>). Des titulaires de charge publique ont parfois exercé des pressions sur les sociétés minières pour qu'elles s'associent à des entreprises locales bénéficiant de faveurs ou ayant des relations étroites ou des liens familiaux avec des membres de la classe politique (Resimić, 2022<sup>[34]</sup> ; TI, 2022<sup>[63]</sup>). En outre, on a observé des cas de corruption dans des contextes comme l'attribution de marchés d'infrastructures énergétiques, pour la construction de barrages ou de plateformes notamment, la conclusion d'accords de négoce de matières premières et la conduite d'activités d'exportation. Nombre d'enquêtes liées à ces cas concernaient des entreprises publiques détenant des droits d'extraction ou faisant le commerce d'hydrogène et de minerais. Les affaires de corruption dans ces secteurs sont souvent transnationales et d'une

grande complexité et font intervenir plusieurs juridictions.

Tout au long de la chaîne d'approvisionnement, les pays de l'OCDE, y compris ceux situés en aval, voient croître le lobbying en lien avec les minerais nécessaires à la transition écologique. Selon certaines estimations, les sociétés minières et les sociétés qui dépendent des minerais nécessaires à la transition écologique ont dépensé depuis 2014 plus de 21 millions EUR par an pour faire pression sur la Commission européenne (Friends of the Earth, 2023<sup>[64]</sup>). Aux États-Unis, plus de 30 entreprises minières et de fabrication de batteries ont, sous le gouvernement actuel, fait pour la première fois appel aux services d'entreprises de lobbying (Politico, 2023<sup>[65]</sup>). Ces activités de lobbying portent sur un vaste éventail d'enjeux. Le premier concerne les ambitions climatiques déclarées ou attendues des gouvernements, les entreprises cherchant à façonner les objectifs et à réduire les incertitudes quant aux avenir possibles qui pourraient peser sur leurs décisions d'investissement et provoquer des déséquilibres entre l'offre et la demande (AIE, 2021<sup>[56]</sup>). Les efforts de lobbying ont également visé à influencer et à améliorer l'accès aux milliards de dollars affectés par les gouvernements des pays de l'OCDE aux initiatives destinées à stimuler la transition écologique, comme les garanties de prêts ou les incitations fiscales pour les industries vertes (Friends of the Earth, 2023<sup>[64]</sup> ; Politico, 2023<sup>[65]</sup>). Dans d'autres cas, des entreprises et des individus intervenant dans la chaîne d'approvisionnement en minerais ont fait pression sur ces gouvernements pour qu'ils lèvent les sanctions qui leur avaient été imposées à la suite d'actes répréhensibles. Ces activités de lobbying ont ciblé des parties prenantes tant dans les pays producteurs que dans les pays de l'OCDE (CBS News, 2022<sup>[66]</sup>). En outre, les gouvernements sont soumis à une pression accrue en lien avec la négociation de partenariats stratégiques avec les pays producteurs, la désignation de nouveaux minerais de transition (en particulier le cuivre), l'investissement dans les capacités de raffinage et de recyclage, ou l'amélioration des infrastructures nationales et de l'accès aux terres pour l'industrie (Australian Financial Review, 2023<sup>[67]</sup> ; The Africa Report, 2023<sup>[68]</sup> ; Bloomberg, 2023<sup>[69]</sup> ; Friends of the Earth, 2023<sup>[64]</sup>).

## L'application rigoureuse de la législation en matière de lutte contre la corruption



## transnationale peut également contribuer à la transition écologique

La corruption internationale, en particulier lorsqu'elle n'est pas sanctionnée par des mesures de répression fermes, est une cause importante d'affaiblissement de l'action des gouvernements face au changement climatique. Dans les secteurs de la foresterie, de la pêche ou de la conservation, par exemple, un des principaux enjeux est la captation de la réglementation, phénomène par lequel les régulateurs chargés de préserver l'intérêt général sont influencés ou contrôlés par les acteurs économiques qu'ils sont censés superviser. La capture de la réglementation est souvent liée à des réseaux criminels transnationaux, qui recourent à la corruption pour profiter des possibilités de réaliser des profits élevés, des différences juridiques entre les pays, du faible risque de détection et des sanctions peu dissuasives (Europol, 2022<sup>[70]</sup>). Les relations entachées de corruption entre le secteur privé et les autorités de régulation, impliquant souvent des entrepreneurs délinquants, peuvent conduire à une application laxiste de la réglementation, qui permet aux entreprises de se livrer à des pratiques illégales et préjudiciables à l'environnement sans avoir à craindre de répercussions. Cet affaiblissement du cadre réglementaire est préjudiciable aux objectifs de durabilité, perpétue un cycle d'exploitation de l'environnement et peut avoir des conséquences financières considérables pour les pouvoirs publics et les entreprises concernées.

Pour répondre aux défis spécifiques que pose la transition écologique aux autorités chargées d'enquêter sur les faits de corruption, les organismes chargés de l'application de la loi doivent adopter une approche proactive de la lutte contre la corruption dans les secteurs qui sont essentiels à la transition écologique et caractérisés par des risques de corruption complexes. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience

dans l'industrie des combustibles fossiles ou le secteur de l'exploitation forestière, notamment en ce qui concerne l'octroi de licences ou l'attribution de contrats, ces organismes devraient renforcer leur capacité d'identifier les pratiques illégales similaires dans un nombre croissant de projets liés à la transition écologique et d'enquêter à leur sujet.

Étant donné la nature transnationale de la transition écologique et des systèmes de corruption, une coopération internationale solide entre les organismes chargés de l'application de la loi est essentielle. Les efforts de collaboration visant à établir et à appliquer des normes internationales de lutte contre la corruption, à partager les meilleures pratiques et à exercer une surveillance peuvent contribuer à atténuer les risques de corruption auxquels est exposé le programme d'action mondial en matière d'environnement. Pour renforcer la coopération internationale entre les organismes d'application de la loi, il est essentiel de faciliter l'échange transnational de renseignements et d'informations afin d'identifier et de suivre les parties corrompues qui participent à des initiatives écologiques et de collaborer pour enquêter sur les cas de corruption transnationale et engager des poursuites à l'encontre des parties impliquées. En outre, la mise en place d'une coopération solide entre les organismes d'application de la loi, le secteur privé et la communauté des experts peut contribuer à l'acquisition d'un niveau de connaissances et d'expertise indispensable face aux risques de corruption liés à la transition écologique. Associée à des mécanismes efficaces de protection des lanceurs d'alerte et à des partenariats avec les médias d'investigation, cette démarche peut aider les organismes chargés de l'application de la loi à repérer la corruption et à prendre les mesures idoines pour la combattre dans les secteurs concernés. Le secteur privé a un rôle primordial à jouer en investissant dans l'intégrité dans le contexte de la transition verte et en appuyant ainsi les efforts déployés par les acteurs publics et la société civile (Encadré 8.2).

## Encadré 8.2. L'engagement des entreprises dans la lutte contre la corruption à l'appui de la transition écologique

En adoptant des pratiques éthiques et en participant activement à des initiatives qui favorisent la transparence et la redevabilité, les entreprises peuvent devenir un allié précieux dans la lutte contre la captation de la réglementation dans le secteur de la foresterie. Cette approche collaborative, associant des acteurs publics et privés, est essentielle à la réalisation des objectifs de la transition verte et à la promotion de pratiques environnementales durables.

### Risques propres aux entreprises dans le contexte de la transition écologique :

- **Risques liés à la chaîne d'approvisionnement** : les risques de corruption sont élevés dans l'approvisionnement durable en matériaux et tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- **Mécanismes de crédits carbone** : les transactions doivent être transparentes pour pallier les risques liés aux échanges de crédits carbone.
- **Partenariats public-privé** : les risques liés à la collaboration avec les pouvoirs publics exigent une transparence et des contrôles stricts.
- **Écoblanchiment et fausses allégations** : les entreprises sont susceptibles d'exagérer leurs efforts en matière d'environnement afin d'obtenir un traitement de faveur.

Les entreprises présentes dans des secteurs sensibles du point de vue environnemental peuvent agir de manière proactive pour faire prévaloir la transparence, la redevabilité et des pratiques durables :

- **Respect rigoureux des mesures de lutte contre la corruption** : pour les entreprises qui contribuent à la transition écologique, il est essentiel de définir et de mettre en œuvre des mesures rigoureuses de respect des règles anticorruption. Le respect des règles garantit aux entreprises que leurs activités ne dérogent pas aux normes éthiques, ce qui atténue les risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation. Il est essentiel pour elles de se conformer aux normes internationales de lutte contre la corruption, comme le Guide de bonnes pratiques de l'OCDE pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité, et de respecter les réglementations nationales et internationales pour être à même de s'orienter dans l'univers complexe des législations anticorruption.
- **Pratiques commerciales éthiques** : les entités privées peuvent s'engager à adopter des pratiques commerciales éthiques et adhérer à des normes environnementales plus strictes que ce qui est requis par la réglementation. Elles peuvent notamment mettre en place des procédures d'approvisionnement responsable, s'abstenir de toute activité illégale et promouvoir une culture de bonne gestion environnementale. Dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les gouvernements encouragent les entreprises à apporter des contributions positives, en particulier au progrès environnemental.
- **Collaboration avec la société civile** : en soutenant les initiatives indépendantes d'observation et en y participant au côté des organisations de la société civile, les entreprises contribuent à la transparence de leurs activités et aident à mettre au jour les cas de captation de la réglementation.
- **Promotion de réglementations plus strictes** : plutôt que de s'opposer à l'action réglementaire des pouvoirs publics, les entités du secteur privé peuvent faire preuve de responsabilité en plaidant pour des cadres réglementaires solides et complets. Elles peuvent dialoguer de manière constructive avec les autorités de réglementation, les organisations environnementales et les communautés locales, pour parvenir à l'élaboration de réglementations qui donnent véritablement la priorité aux pratiques durables.

Source : élaboration de l'OCDE.



# 9

## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

### Introduction

Les progrès de l'intelligence artificielle (IA) comptent parmi les évolutions technologiques les plus significatives de ces dernières années, et ils créent de nombreuses possibilités pour les acteurs de la lutte contre la corruption et de l'intégrité. L'IA, y compris l'apprentissage automatique, peut transformer la façon dont ces acteurs identifient, prévoient et atténuent les risques de fraude et de corruption à une échelle que les approches traditionnelles fondées sur des règles ne permettaient pas d'atteindre. Le potentiel qu'elle offre peut être exploité de façons très diverses allant de la détection des irrégularités dans les processus de dépenses publiques ou de passation de marchés à l'accélération de l'examen des déclarations de patrimoine ou des textes législatifs. L'IA, y compris les dernières évolutions de l'IA générative et des grands modèles de langage, ouvre des perspectives très intéressantes en ce qui concerne l'analyse des données non structurées, l'automatisation de certaines activités et les gains d'efficacité. Cela offre notamment l'avantage de permettre aux auditeurs, aux enquêteurs et aux analystes de se concentrer davantage sur les questions et les tâches qui requièrent des connaissances spécialisées.

Toutefois, l'efficacité et l'efficacité de toute approche d'atténuation des risques de fraude et de corruption fondée sur l'IA ou sur les outils analytiques dépendent non seulement de la disponibilité et de la qualité des données, mais aussi des compétences des personnes qui en sont responsables. L'IA et les outils analytiques de pointe ne remplacent pas la réflexion et l'expertise humaines. En outre, si l'IA peut constituer un allié puissant pour les acteurs de l'intégrité, c'est également un outil que d'autres peuvent potentiellement utiliser pour commettre des actes de fraude et de corruption plus efficacement et à plus grande échelle.

Ce chapitre examine ces problématiques, et expose en quoi :

- l'IA est un outil de lutte contre la fraude et la corruption nationale et transnationale ;
- l'IA présente des faiblesses et peut être utilisée pour faciliter certaines activités de corruption.

### L'IA en tant qu'outil de lutte contre la fraude et la corruption nationale et transnationale

#### *L'IA est utilisée pour prévenir et détecter la fraude et la corruption dans le secteur public*

Pour gérer les répercussions de la pandémie de COVID-19 et la crise du pouvoir d'achat, de nombreuses administrations doivent faire face à de nouveaux risques de fraude en plus de ceux qui existaient déjà, dont certains à des niveaux sans précédent, en lien avec les dépenses de secours et de relance et avec la passation des marchés publics. Les risques sont particulièrement élevés dans ces domaines, où toute activité de fraude ou de corruption peut détourner de l'argent public destiné à fournir un soutien essentiel aux particuliers et aux entreprises. L'IA offre aux pouvoirs publics des possibilités d'évaluer les risques et de prédire les cas probables de fraude ou de corruption de plusieurs manières, qui auparavant auraient été impossibles ou auraient requis un niveau de ressources prohibitif (Encadré 9.1). Grâce à elle, il est plus facile pour les enquêteurs et les auditeurs de hiérarchiser leurs ressources limitées en fonction des priorités et de mieux cibler les exigences en matière de collecte de données, ce qui permet ensuite d'économiser de l'argent public (OCDE, 2021<sup>[71]</sup>). Elle peut également contribuer à l'amélioration de la vérification des déclarations de patrimoine, ce qui permet aux organismes de vérification de concentrer leurs efforts sur les déclarations à haut risque et de réduire la prise de décision discrétionnaire. Ces systèmes se basent sur des

signaux externes (comme des informations diffusées par les médias, des plaintes émanant de parties externes ou des signalements d'autres autorités publiques) pour identifier les déclarations à risque. Les logiciels analytiques comparent ensuite les déclarations signalées aux déclarations antérieures des déclarants

concernés, ou de déclarants similaires, afin de vérifier les informations fournies et de repérer des schémas qui pourront être utilisés pour établir de nouveaux signaux d'alerte pour les vérifications futures (Kotlyar et Pop, 2021<sup>[72]</sup>).

## Encadré 9.1. Utilisations de l'IA pour défendre l'intégrité dans les pays de l'OCDE

### Programme de prestations de maladie de l'assurance-emploi du Canada

L'IA facilite les enquêtes en cours portant sur les demandes frauduleuses de prestations d'assurance-emploi au moyen d'outils axés sur l'identification des faux certificats médicaux. Une fois identifiés, les certificats médicaux susceptibles d'être faux sont associés aux prestations d'assurance-emploi et les cas à examiner sont sélectionnés. Le projet utilise des transcriptions et des images et fait appel à diverses technologies fondées sur l'IA pour en extraire des informations pertinentes. Par exemple, un traitement automatique du langage naturel est appliqué aux transcriptions pour collecter des données relatives aux médecins. La reconnaissance optique des caractères (ROC) permet d'extraire ces informations des images médicales, et les analyses de réseau permettent d'identifier les demandeurs et demandeuses qui ont un lien avec les cas de fraude déjà connus ou nouvellement identifiés.

### HMRC britannique

L'IA facilite un certain nombre d'activités, notamment l'identification des risques liés à certains services transactionnels à grande échelle, par exemple dans le cadre des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'auto-déclaration de l'impôt sur le revenu. Au Royaume-Uni, la HMRC utilise des outils analytiques pour faciliter l'identification des risques qui nécessitent une attention particulière puis élabore des dossiers pour les transmettre aux équipes chargées des enquêtes. L'IA est aussi efficace pour assimiler de grandes quantités de données ; cette application est plus récente et revêt une importance particulière pour les travaux sur les dossiers de conformité pour lesquels HMRC allie l'IA à d'autres outils, notamment de visualisation géographique des données.

### Agence suédoise des impôts

L'Agence suédoise des impôts s'appuie sur l'IA pour améliorer les processus d'audit et d'évaluation des risques en ce qui concerne les informations figurant sous forme de texte libre dans les 150 000 déclarations d'impôt sur le revenu manuscrites qu'elle reçoit chaque année. Elle utilise l'IA pour interpréter et convertir le texte manuscrit en texte numérique et pour le classer dans une catégorie de sujets parmi environ soixante. Le texte est interprété à l'aide d'un modèle d'apprentissage profond qu'elle a mis au point et entraîné. Cette interprétation automatisée présente l'avantage d'accélérer la transmission des informations aux services compétents et de rendre plus efficaces les efforts de quantification et d'analyse du contenu des informations rédigées sous forme de texte libre, ce qui signifie que l'identification et le traitement des cas potentiels de fraude et de corruption sont plus rapides et plus ciblés.

Source : (International Public Sector Fraud Forum, 2020<sup>[73]</sup> ; OCDE, 2023<sup>[74]</sup>).

L'IA peut également aider à réaliser des gains d'efficacité dans les systèmes administratifs et à les améliorer, ce qui peut réduire la corruption. Elle peut améliorer l'efficacité des services publics et des

procédures administratives en réduisant les coûts, en augmentant la productivité et en améliorant la qualité des services et des produits proposés au public. Par ailleurs, elle peut aussi réduire les opportunités pour les

titulaires de charges publiques de commettre des actes de corruption. La complexité et le manque de clarté des règles, les lourdeurs et les inefficiences administratives, ainsi que le sentiment qu'ont les agents publics d'être rendus impuissants par le système, comptent parmi les principaux facteurs à l'origine de la corruption dans le secteur public (U4, s.d.<sup>[75]</sup>). L'IA peut offrir des solutions face à ces problèmes en simplifiant les procédures administratives ou en faisant en sorte que les titulaires de charges publiques utilisent moins leurs pouvoirs discrétionnaires. Par exemple, les règles et réglementations peuvent être codées sous forme de code informatique puis intégrées dans les systèmes automatisés. Ces derniers peuvent alors garantir une application cohérente et équitable des règles en réduisant le risque d'erreur humaine ou d'abus de pouvoir discrétionnaire et en renforçant l'efficacité du processus (Parycek, Schmid et Novak, 2023<sup>[76]</sup>).

Compte tenu de leur capacité à gérer de vastes bases de données, les méthodologies fondées sur l'IA peuvent aider à détecter la fraude et la corruption dans les composantes du secteur public qui traitent des services transactionnels à grande échelle, notamment en ce qui concerne les soins de santé, les douanes, les infrastructures, les passations de marché ou les services fiscaux (Encadré 9.2). En particulier, l'IA peut aider les institutions publiques à détecter les interactions anormales avec leurs systèmes et à repérer les activités suspectes et potentiellement frauduleuses en s'appuyant, par exemple, sur des logiciels de reconnaissance d'images ou sur la modélisation des risques (International Public Sector Fraud Forum, 2020<sup>[73]</sup>). Elle peut également réduire les faux positifs en aidant à trier les interactions avec les processus et services publics qui sont en réalité valides parmi les cas signalés (International Public Sector Fraud Forum, 2020<sup>[73]</sup> ; OCDE, 2021<sup>[8]</sup>).

### Encadré 9.2. Utilisation de l'IA par les administrations fiscales pour lutter contre la fraude et la corruption

L'IA renforce la capacité des administrations fiscales à lutter contre la fraude et la corruption en améliorant les processus de gestion des risques, en favorisant le respect par les **contribuables de leurs obligations fiscales et en allégeant le fardeau qui pèse sur eux. Certaines innovations permettent de dégager des ressources qui peuvent être utilisées de manière ciblée pour traiter les cas complexes ou présentant davantage de risques.**

#### Gestion des risques d'indiscipline fiscale

De plus en plus de pays utilisent l'IA, y compris l'apprentissage automatique, pour comprendre les risques d'indiscipline fiscale actuels et futurs, affiner la gestion des risques et élaborer des mesures d'intervention. Parmi les pays interrogés dans le cadre du rapport Administration fiscale 2023 de l'OCDE, 82.5% utilisent déjà l'IA pour évaluer les risques et détecter les fraudes dans leurs systèmes fiscaux ou travaillent actuellement à sa mise en œuvre en vue d'une utilisation future. Par exemple, un de ces pays intègre des techniques d'auto-encodage de l'intelligence artificielle pour compresser des données en grande dimension et un réseau neuronal à mémoire à court terme pour extraire des informations provenant de données financières et économiques longitudinales (séquence) sur les entités et de la structure des entités économiques, qui sont utilisées par la suite en tant que variables prédictives pour améliorer la prédiction des cas de non-respect des obligations. Ailleurs, on utilise l'IA pour identifier les demandes de déduction fiscale frauduleuses à haut risque, par exemple lorsqu'une personne demande à bénéficier d'une déduction au titre des frais de déplacement encourus pour se rendre au travail alors qu'elle ne tire pas de revenu de l'emploi, la demande étant automatiquement refusée lorsqu'elle ne peut être justifiée. Globalement, l'IA permet aux administrations fiscales d'adopter une approche plus préventive en matière de gestion des risques de fraude. En s'efforçant d'intervenir à des stades plus précoces des processus impliquant les contribuables, elles sont en mesure de prévenir le non-respect des obligations fiscales, notamment en matière de fraude et de corruption, au lieu de devoir les déceler après le dépôt des déclarations.



## Favoriser le respect par les contribuables de leurs obligations fiscales et alléger le fardeau qui pèse sur eux

L'IA est également utilisée pour améliorer le respect des obligations fiscales en facilitant les démarches des contribuables souhaitant interagir avec les services fiscaux et s'acquitter de ces obligations. L'IA contribue à faciliter le passage au libre-service, en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et crée des possibilités de services qui permettent aux administrations fiscales d'adopter des approches plus axées sur la conformité dès la conception. Par exemple, l'IA est utilisée pour fournir aux contribuables des services d'assistance virtuelle ou numérique plus sophistiqués qui réussissent à traiter des questions plus complexes et fournissent des réponses plus personnalisées. Une autre application vise à simplifier l'interaction des clients avec les systèmes fiscaux en automatisant la catégorisation et l'acheminement des demandes de renseignements aux experts concernés pour qu'ils prennent les mesures nécessaires. En outre, l'IA a été utilisée pour approuver instantanément le calcul de l'impôt, ce qui a réduit les délais moyens de sa liquidation ainsi que la durée et la complexité des échanges entre les contribuables et les autorités fiscales. Ces innovations ont encouragé les contribuables et les systèmes fiscaux à interagir en réduisant le désengagement, la fraude et les erreurs, et ont permis aux agents publics de se concentrer sur des cas plus complexes ayant un potentiel de recettes fiscales plus important.

Cependant, l'utilisation de l'IA pour lutter contre la fraude et la corruption dans les systèmes fiscaux continue de comporter des risques, et certains défis demeurent :

- préserver la sécurité et la confidentialité des informations stockées et utilisées par les outils d'IA, et utiliser les données uniquement dans le respect des règles de protection des données
- conserver dans les outils d'IA un niveau de transparence suffisant pour préserver la confiance de la population dans les administrations fiscales, dont l'efficacité dépend du consentement des contribuables à leurs obligations fiscales et de leur respect de celles-ci
- veiller à ce que les cadres législatifs restent adaptés à leur finalité alors que les technologies évoluent, notamment en termes d'utilisation et de stockage des données
- favoriser l'utilisation des outils d'IA par la population et la confiance qu'elle leur porte, en particulier en ce qui concerne le déploiement des outils d'assistance numérique et virtuelle
- garantir l'accès aux données tierces et la communication entre différents systèmes pour permettre à l'IA d'apprendre et de fonctionner de manière optimale.

Source : (OCDE, 2023<sup>[74]</sup>).

### ***L'utilisation de l'IA est de plus en plus pertinente dans la lutte contre la corruption transnationale, tant pour les autorités répressives que pour les entreprises***

Les outils d'IA peuvent être utilisés à divers stades des actions répressives dans les affaires de corruption transnationale. Les réglementations de lutte contre le blanchiment de capitaux imposant des obligations déclaratives aux institutions financières et aux entreprises et professions non financières désignées (DNFBP), les pays membres ont adopté des outils d'IA pour trier, mettre en relation et hiérarchiser les données contenues dans les déclarations d'opérations suspectes (DOS). L'un des principaux avantages que présente

l'utilisation des outils d'IA dans ce contexte est de pouvoir identifier des DOS potentiellement pertinentes portant sur des infractions graves sans devoir décrire de manière exhaustive tous les attributs de caractéristique des différentes typologies sous la forme de règles mathématiques. Au lieu de cela, ces règles sont automatiquement tirées de l'apprentissage par les données (OCDE, 2021<sup>[77]</sup>).

L'IA peut également être utilisée de diverses façons dans le cadre des enquêtes portant sur des faits de corruption transnationale. Elle peut déchiffrer les noms de code et les expressions familières utilisés dans les communications en lien avec la transaction entachée de corruption, accélérant ainsi la préparation des

documents d'enquête. Au Royaume-Uni, par exemple, le *Serious Fraud Office* (Bureau de lutte contre les fraudes graves) a déclaré avoir utilisé un outil d'IA dans le cadre d'une enquête portant sur des faits de corruption transnationale pour trier les documents couverts par le secret professionnel des avocats de sorte à les retirer des preuves. En analysant pas moins de 600 000 documents par jour, l'IA a réduit de 80 % le nombre de documents protégés devant être examinés par un avocat indépendant. En plus de réduire la durée du processus d'examen de deux ans à quelques mois, le recours à l'IA a également permis d'examiner les preuves de façon plus précise et plus cohérente (OCDE, 2021<sup>[77]</sup>).

Les entreprises peuvent également utiliser l'IA et l'analyse des données pour améliorer leurs systèmes de conformité ainsi que de sécurité et de gestion des risques en matière de lutte contre la corruption. Dans ce domaine, les approches fondées sur l'IA peuvent, par exemple, améliorer le suivi des transactions, faciliter l'identification et le signalement des irrégularités comme les paiements suspects, détecter et prévenir les manquements des salariés, et permettre d'effectuer des analyses prédictives des risques de corruption (Business at OECD, s.d.<sup>[78]</sup>).

## Faiblesses de l'IA et favorisation des activités de corruption

### *La mauvaise qualité des données sur lesquelles s'appuie l'IA limite son utilisation*

L'utilisation de l'IA peut aider les acteurs de l'intégrité à prévenir et à détecter efficacement la corruption et la fraude grâce aux éclairages qu'ils tirent d'ensembles de données importants et complexes qu'il aurait été impossible d'analyser autrement. Toutefois, si les données utilisées sont de mauvaise qualité, ces efforts peuvent être limités ou compromis ; cela peut avoir pour conséquences un gaspillage des ressources et l'apparition d'un certain scepticisme quant aux avantages de l'utilisation de l'IA. La qualité médiocre des données affecte un large éventail d'activités de lutte contre la corruption et la fraude. Par exemple, le prétraitement des données utilisées pour mener des analyses des risques de fraude et de corruption, notamment l'évaluation et la résolution des problèmes de fiabilité, peut prendre encore plus de temps que les

travaux « analytiques » en eux-mêmes (OCDE, 2019<sup>[79]</sup>). De même, de nombreux acteurs de l'intégrité sont confrontés de manière récurrente à la difficulté de devoir gérer l'absence ou le manque de fiabilité des données liées à diverses sources de données critiques, comme les registres des déclarations de patrimoine ou du lobbying, ainsi que les données relatives aux marchés publics.

En outre, l'utilisation de données peu fiables ou incomplètes pour entraîner les modèles peut perpétuer, ou même accentuer, les préjugés et les biais existants (Adam et Fazekas, 2018<sup>[80]</sup>). Parmi les causes de ces problèmes, on peut citer les biais sociétaux déjà présents dans les données, les données incomplètes, les échantillons de taille restreinte, les erreurs dans la définition des variables, ou encore le fait d'omettre certaines variables ou variables de substitution ou d'en inclure qui soient erronées (OCDE, 2019<sup>[9]</sup> ; OCDE, 2023<sup>[81]</sup>). L'utilisation de données de synthèse (données générées artificiellement) dans l'apprentissage des modèles d'IA vise à surmonter certains des problèmes de qualité inhérents à de nombreux ensembles de données complexes (Lee, 2024<sup>[82]</sup>), mais il n'existe toujours pas de mesure infaillible pour atténuer ces risques. Des erreurs dans le couplage des données et l'utilisation d'algorithmes peu fiables peuvent avoir de profondes répercussions (The Royal Commission into the Robodebt Scheme, 2023<sup>[83]</sup>).

Les problèmes relatifs à la qualité des données utilisées par l'IA peuvent également aggraver les problèmes existants en ce qui concerne la confiance dans les institutions publiques ainsi que la possibilité d'auditer les processus de prise de décision. Les outils d'IA peuvent être perçus comme des systèmes de « boîte noire » qui prennent des données d'entrée et produisent des données de sortie, tandis que le processus intermédiaire n'est ni visible, ni facile à interpréter. Il existe donc un risque que le public puisse éprouver des difficultés à comprendre comment et par qui les décisions sont prises au sein des institutions publiques, ce qui peut entraîner des répercussions non désirées sur l'intégrité et la transparence du processus. Il peut être difficile pour les institutions publiques de fournir des explications concrètes sur ces processus d'IA, en particulier lorsque des questions de sécurité ou de droits de propriété intellectuelle les en empêchent (International Public Sector Fraud Forum, 2020<sup>[73]</sup>). Pour de nombreux acteurs de l'intégrité, ces obstacles à surmonter pour garantir l'interprétabilité et

l'explicabilité des résultats peuvent mettre à mal les principes mêmes que celles-ci sont censées garantir, comme la transparence et la redevabilité dans le processus décisionnel public.

En outre, il peut être difficile pour les organismes chargés des audits et de l'intégrité d'auditer les systèmes d'IA qui prennent des décisions sur la base de modèles mal entraînés, ou des décisions fondées de manière expérimentale ou intuitive sur des données massives, et de comprendre le fonctionnement d'outils d'IA spécifiques. Les auditeurs qui ne disposent pas du niveau d'accès ou de l'expertise adaptés pourront avoir du mal à vérifier que les systèmes d'IA fonctionnent comme prévu et que les mécanismes nécessaires en matière d'évaluation et de traitement des risques sont en place (OCDE, 2023<sup>[81]</sup>). L'explication du fonctionnement des systèmes d'IA ainsi que leur audit posent des défis, et il pourrait être plus difficile pour les pouvoirs publics de favoriser la confiance dans le processus décisionnel public et pour la population d'avoir l'assurance que l'élaboration des politiques est efficace et sert l'intérêt général (OCDE, 2019<sup>[9]</sup> ; OCDE, 2023<sup>[81]</sup>).

### **Les acteurs corrompus utilisent de plus en plus l'IA**

Certains pays de l'OCDE sont de plus en plus préoccupés par la possibilité pour les individus et les organisations qui se livrent à des actes de fraude d'utiliser des méthodes plus sophistiquées que jamais pour analyser de grands volumes de données et exploiter les vulnérabilités des systèmes du secteur public (International Public Sector Fraud Forum, 2020<sup>[73]</sup>). Bon nombre de ces techniques ne sont pas nouvelles, par exemple l'ingénierie sociale ou les attaques d'hameçonnage, mais l'IA, en particulier l'IA générative et les grands modèles de langage, exacerbent les risques existants. Par exemple, les acteurs malveillants peuvent créer des documents frauduleux et des identités synthétiques générées par l'IA avec une facilité et une efficacité sans précédent, et s'en servir pour contourner les procédures « *Connaissez vos clients - Know Your Customer* » ou pour demander à bénéficier de certaines prestations. Ces activités peuvent par exemple compromettre l'intégrité des programmes d'aide en lien avec le COVID-19 ou la crise du pouvoir d'achat qui sont financés par le contribuable, privant ainsi les bénéficiaires des fonds dont ils ont besoin.

L'IA peut aussi permettre d'influer sur le débat politique et sur l'élaboration des politiques publiques. On peut l'utiliser légitimement pour des activités de lobbying auprès des responsables publics : elle peut aider à préparer des analyses des projets de loi, des amendements et des documents de consultation, à cartographier les parties prenantes et élaborer des stratégies de lobbying, ou à rédiger des propositions et des notes de position destinées aux décideurs des institutions publiques (NY Times, 2023<sup>[84]</sup> ; WFD et POPVOX, 2023<sup>[85]</sup>). Ces méthodes peuvent aider les lobbyistes à mettre au point des contributions influant plus efficacement sur l'élaboration des politiques publiques, ce qui leur permet de mieux représenter leurs intérêts auprès des décideurs, et pourraient contribuer à rendre les possibilités d'engagement public plus équitables (WFD et POPVOX, 2023<sup>[85]</sup>). Toutefois, lorsque ces techniques sont utilisées à mauvais escient, par exemple pour fournir des informations biaisées ou fausses ou pour surreprésenter certains points de vue, l'IA peut permettre d'influencer plus efficacement les décideurs au détriment de l'intérêt public et en faveur d'intérêts privés spécifiques, voire de ceux de puissances étrangères (Sanders et Schneier, 2023<sup>[86]</sup> ; Nay, 2023<sup>[87]</sup>). En outre, dans la mesure où l'IA permet de générer des hypertrucages (*deepfakes*), il est plus difficile de distinguer ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Récemment, des exemples ont permis de voir comment certains pouvaient utiliser les hypertrucages pour influencer sur les campagnes électorales en donnant une fausse image du camp adverse et en influant sur le cours des débats de façon illégitime dans les démocraties (WFD et POPVOX, 2023<sup>[85]</sup> ; Murphy, 2024<sup>[88]</sup>). Si l'utilisation de l'IA dans les activités d'influence n'est pas forcément problématique en soi, les garde-fous érigés par de nombreux pays dans le domaine du lobbying peuvent s'avérer inadaptés au regard de la nécessité d'atténuer les risques liés à l'IA dans la mesure où ils ont été mis au point avant l'adoption généralisée de ces outils. Par exemple, de nombreux pays ne disposent pas de règles de conduite pour les activités de lobbying qui atténuent le risque que des intérêts trompeurs ne soient représentés, et encore moins à l'échelle rendue possible par l'utilisation de l'IA. Par ailleurs, les pays ont aussi clairement la possibilité d'élaborer leurs propres orientations pour aider les titulaires d'une charge publique à évaluer la fiabilité des informations qui leur sont présentées (OCDE, 2021<sup>[19]</sup>).

Dans l'ensemble, l'IA offre aux pays de l'OCDE un large éventail de possibilités de promouvoir plus efficacement l'intégrité dans le secteur public, et ce sera de plus en plus le cas dans les années à venir. L'IA a radicalement changé la façon dont les autorités publiques évaluent et gèrent le risque d'intégrité et de corruption au sein des institutions publiques. Toutefois, les pays devraient comprendre les limites et les risques associés à l'utilisation de cette technologie dans le secteur public. Ces limites sont particulièrement marquées lorsque les pays peinent à recueillir les

données nécessaires au bon fonctionnement de ces outils. Les pays devraient également examiner le degré de préparation des cadres qu'ils ont mis en place en matière de lobbying en ce qui concerne la gestion des activités d'influence fondées sur l'IA, et plus particulièrement en ce qui concerne les normes qu'ils appliquent pour l'utilisation de l'IA dans les activités de lobbying et les orientations qu'ils fournissent aux titulaires d'une charge publique en matière de gestion des activités de lobbying.







# 10 INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

## Introduction

Alors que les tensions géopolitiques s'accroissent, les puissances étrangères cherchent de plus en plus de moyens de s'immiscer dans les processus décisionnels publics des pays Membres et partenaires de l'OCDE et, plus largement, dans les débats publics qui animent les démocraties. L'ingérence étrangère est fondamentalement liée à l'intégrité dans la mesure où il s'agit souvent de tentatives visant à exploiter les failles des cadres d'intégrité et de lutte contre la corruption des États pris pour cible aux fins de compromettre l'intégrité de leurs processus et institutions démocratiques et d'influencer directement ou indirectement leurs processus décisionnels. Comme l'ont récemment montré des exemples très médiatisés dans différents pays de l'OCDE, ces tentatives peuvent passer par l'apport de financements à des agents publics et des mouvements politiques, l'entretien de relations avec des personnalités politiques de premier plan et l'exercice d'une influence dissimulée sur des titulaires de charges publiques et sur le débat public, notamment par la manipulation de l'information et des actes d'ingérence depuis l'étranger (Conley et al., 2016<sup>[89]</sup> ; Charon et Jeangène Vilmer, 2021<sup>[33]</sup> ; OCDE, 2021<sup>[19]</sup> ; Zelikow et al., 2020<sup>[11]</sup>). À l'heure où la mondialisation et les tensions géopolitiques de plus en plus vives exacerbent le risque d'ingérence étrangère, portant atteinte à l'essence même du processus décisionnel public, la panoplie d'outils sur l'intégrité du secteur public et la lutte contre la corruption peut offrir des solutions pour renforcer la résilience face à cette menace croissante.

Le présent chapitre se penche sur la nature de l'ingérence étrangère et sur les raisons pour lesquelles elle représente une menace de taille, et dont il faut tenir compte, pour l'intégrité dans les pays de l'OCDE. Il dresse les constats suivants :

- pour lutter contre l'ingérence étrangère, il faudra une attention plus soutenue des autorités nationales
- il convient de corréler plus étroitement ingérence étrangère et corruption.

## Pour lutter contre l'ingérence étrangère, il faudra une attention plus soutenue des autorités nationales

Les pays de l'OCDE ont commencé à prendre acte de cette menace particulière dans la Déclaration de l'OCDE sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie (Déclaration de Luxembourg). Celle-ci souligne que « dans le contexte socioéconomique, climatique, numérique et géopolitique actuel, le modèle de gouvernement démocratique doit être à la fois renforcé et protégé » et reconnaît que « les démocraties font face à des défis mondiaux d'une ampleur et d'une complexité croissantes, parmi lesquels [...] l'ingérence d'acteurs étrangers non démocratiques » (OCDE, 2022<sup>[90]</sup>).

Au sens large, l'ingérence étrangère désigne la tentative visant à exercer une influence indue et négative sur le système politique, l'économie, la société, l'environnement ou l'espace informationnel des États ciblés par les acteurs étrangers (Encadré 10.1). Elle sert de plus en plus de moyen de promouvoir divers objectifs stratégiques au plan géopolitique, économique et de la sécurité, y compris pour soutenir des objectifs militaires (en témoigne la décennie d'actes d'ingérence étrangère par la Russie avant le lancement de sa guerre à grande échelle contre l'Ukraine), défendre des intérêts de politique étrangère, acquérir un avantage économique stratégique ou, d'une manière plus générale, saper le modèle démocratique de gouvernance. L'ingérence étrangère recouvre tout un éventail d'activités menées par des biais dissimulés et trompeurs, parmi lesquelles figurent la captation des

élites, le financement de la vie politique, l'ingérence dans les processus électoraux, la manipulation de l'information depuis l'étranger et l'ingérence étrangère, la coercition économique, l'instrumentalisation des migrations, le détournement d'organisations de la société civile (OSC), les think tank, la coopération et les échanges universitaires et culturels, ainsi que la mise à profit de la diaspora (NATO, s.d.<sup>[91]</sup> ; EEAS, 2023<sup>[92]</sup>). Les démocraties sont particulièrement et structurellement vulnérables à l'ingérence étrangère de par leur ouverture sociale et économique (Bressanelli et al.,

2020<sup>[10]</sup> ; Zelikow et al., 2020<sup>[11]</sup>). En termes de répercussions, l'ingérence étrangère peut non seulement saper la confiance dans les institutions publiques, mais aussi affaiblir la sécurité nationale, la sécurité et la croissance économiques, ainsi que la souveraineté démocratique. En outre, elle peut avoir une incidence sur l'état de droit et l'administration de la justice par-delà les frontières, empêchant ainsi les poursuites et les sanctions contre des personnes physiques et morales corrompues.

### Encadré 10.1. Définitions en vigueur de l'ingérence étrangère

Il n'existe pas de définition universellement acceptée de l'ingérence étrangère, mais on trouve les définitions suivantes :

- D'après la **Commission européenne**, « [l]e terme "ingérence étrangère" est utilisé pour distinguer les activités d'influence qui font partie intégrante des relations diplomatiques de l'ingérence étrangère proprement dite, c'est-à-dire des activités menées par un acteur étatique étranger ou pour son compte, qui sont coercitives, dissimulées, trompeuses ou corruptrices et qui sont contraires à la souveraineté, aux valeurs et aux intérêts de l'Union ».
- Pour le **Département de la sécurité intérieure des États-Unis** (*United States Department of Homeland Security* - DHS), l'ingérence étrangère désigne les actions malveillantes menées par des gouvernements ou des acteurs étrangers en vue de semer la discorde, de manipuler le discours public, de discréditer le système électoral, de fausser l'élaboration des politiques publiques ou de désorganiser les marchés aux fins de nuire aux intérêts des États-Unis et de leurs alliés, tandis que le Code des États-Unis (*United States Code* - USC) définit, au Titre 50, article 3059(e)(2), **l'influence étrangère malveillante** comme toute tentative hostile menée par le gouvernement d'un pays étranger visé [dans le Code], sur ses instructions, pour son compte ou avec un soutien substantiel de sa part, dans l'objectif d'exercer ouvertement ou de manière dissimulée une influence sur A) les politiques ou activités politiques, militaires, économiques ou de toute autre nature du Gouvernement des États-Unis, des administrations des États ou des autorités locales, y compris tout scrutin organisé aux États-Unis ou B) l'opinion publique aux États-Unis.
- Le **ministère de l'Intérieur australien** (*Australian Department of Home Affairs*) entend l'ingérence étrangère comme recouvrant toute activité menée par une puissance étrangère, ou pour son compte, qui est coercitive, corruptrice, trompeuse ou clandestine, et contraire à la souveraineté, aux valeurs et aux intérêts nationaux de l'Australie. L'ingérence étrangère consiste en la tentative, par des puissances étrangères, de s'immiscer secrètement et indûment dans la vie de la société australienne afin de poursuivre des objectifs stratégiques, politiques, militaires, sociaux ou économiques qui leur sont propres, au détriment de l'Australie.

Il pourrait être utile de forger une vision et une définition communes de l'ingérence étrangère de manière à faire la distinction avec l'influence étrangère légitime et à réduire le risque d'ingérence étrangère grâce à la coopération internationale. D'après les définitions nationales en vigueur dans les pays de l'OCDE, les activités d'ingérence étrangère ont généralement pour caractéristiques communes leur manque de transparence et le fait qu'elles sont directement ou indirectement déterminées, commanditées ou orchestrées par un État étranger, et qu'elles visent à nuire au pays pris pour cible.

Source : (European Commission, 2023<sup>[93]</sup> ; US Department of Homeland Security, 2018<sup>[94]</sup> ; Australian Department of Home Affairs, 2023<sup>[95]</sup>).

## **La corruption stratégique, un outil utilisé pour l'ingérence étrangère**

La corruption stratégique, à savoir l'instrumentalisation des failles des cadres d'intégrité et de lutte contre la corruption des États pris pour cible pour atteindre les objectifs géostratégiques de l'auteur, constitue un aspect important de l'ingérence étrangère. Même s'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, les récentes affaires de corruption stratégique appellent à une réévaluation de la corruption de sorte qu'elle soit considérée comme une menace importante pour les États Membres de l'OCDE et leurs institutions démocratiques, qui transcende les aspects économiques et liés à la prospérité. En premier lieu, les risques de corruption devraient être évalués en tenant compte d'autres dimensions que les seules pertes financières potentielles et la fréquence de la corruption. Les pays de l'OCDE devraient au contraire anticiper les préjudices que la captation des élites et de la réglementation peut causer aux institutions publiques en réduisant leur capacité à fonctionner et à défendre l'intérêt général. En deuxième lieu, la menace que représente la corruption stratégique souligne la nécessité d'élaborer des réponses coordonnées au sein des administrations publiques. La corruption stratégique cible les failles existant dans les politiques et les processus qui relèvent de la compétence de divers acteurs publics, notamment les autorités responsables, par exemple, de la sécurité, du gouvernement ouvert, des normes du secteur public ou de l'état de droit. En troisième lieu, il est évident que la corruption stratégique peut toucher tous les pays. Le recours à la corruption stratégique met en lumière combien il est urgent de réévaluer les mesures prises par les pays de l'OCDE pour assurer l'intégrité et lutter contre la corruption afin de combler les lacunes en matière d'intégrité. Par ailleurs, le rôle central des facilitateurs de la corruption opérant au sein de réseaux transnationaux rend nécessaire une coordination internationale en matière de détection et de sanction.

## **Il convient de corrélér plus étroitement ingérence étrangère et corruption**

### **Cartographier les risques d'ingérence étrangère**

Certains États étrangers ont recours au financement de la vie politique pour influencer le résultat d'élections dans les nations ciblées et pour compromettre l'intégrité de ces processus démocratiques essentiels. Ce financement

peut être direct et prendre la forme de paiements en espèces, de dons matériels (dons en nature, par exemple d'équipements de bureau, ou sous forme de production de supports de campagne) ou de versements à des organisations affiliées à des partis politiques. Il peut aussi être indirect et passer, par exemple, par des organisations qui incitent les électeurs à voter le jour du scrutin ou par la mobilisation de dons consentis par les membres de la diaspora (Vandewalker et Norden, 2021<sup>[36]</sup>). Ce type d'intervention peut conduire à une plus forte polarisation politique dans le pays pris pour cible, à une hausse du soutien à l'égard du pays à l'origine de l'intervention, à des résultats électoraux faussés et inéquitables, à une baisse de la confiance et de la participation dans les processus démocratiques et électoraux et, même, à une montée de la violence politique dans l'État visé (Vandewalker et Norden, 2021<sup>[36]</sup> ; Levin, 2016<sup>[96]</sup>).

Certains États étrangers cherchent également à se livrer à des actes d'ingérence en exploitant les possibilités de mobilités entre secteurs public et privé et les conflits d'intérêts dans les pays ciblés. Les États étrangers tentent de plus en plus d'accroître leur force de lobbying et d'étendre leurs réseaux en recrutant des ministres et des hauts responsables en poste ou anciennement en fonction afin qu'ils soutiennent leurs ambitions d'influence (Jones, 2023<sup>[97]</sup> ; Bressanelli et al., 2020<sup>[10]</sup>). Ces efforts visent à tirer parti des connaissances, des réseaux et de la renommée de ces titulaires de charges publiques de haut rang. Ceux qui mettent leurs connaissances et leurs compétences à la disposition d'entités étrangères risquent de faciliter ou de protéger les activités d'ingérence étrangère, en particulier lorsque les nominations de hauts responsables ne sont pas transparentes ou ne sont pas gérées efficacement au moyen de garde-fous permettant de préserver l'intégrité. De tels efforts peuvent également amener des responsables de haut rang à prendre dûment en considération des intérêts étrangers, dans la perspective d'un recrutement futur.

Certains États étrangers peuvent également déstabiliser des gouvernements en exerçant une influence dissimulée ou illicite sur des processus décisionnels et des structures politiques légitimes. Le recours à des activités d'influence dissimulée s'est accru au cours des dix dernières années et la protection des sociétés ouvertes contre de tels actes et ingérences depuis l'étranger constitue désormais une priorité pour de nombreux pays de l'OCDE (Bressanelli et al., 2020<sup>[10]</sup>). Les États étrangers peuvent exercer cette influence en manipulant l'information et en se livrant à

des actes d'ingérence, en menant des activités de lobbying dissimulées, en poursuivant des desseins inavoués via des think tank et des associations financés depuis l'étranger, en recourant abusivement aux échanges universitaires et à la coopération scientifique, en mobilisant la diaspora et en l'utilisant pour recueillir des renseignements, et en exerçant une influence via des sociétés affiliées à l'État. Cette ingérence porte atteinte à l'intégrité du secteur public en accroissant le risque que des titulaires de charges publiques, consciemment ou non, exercent leurs fonctions dans l'intérêt d'acteurs étrangers et non pas dans l'intérêt général de leur propre pays. Elle contribue à éroder la cohésion interne des sociétés ouvertes et au sentiment que les démocraties sont dysfonctionnelles, corrompues et indignes de confiance, et elle peut accroître le soutien à des formes non démocratiques de gouvernement.

L'ingérence étrangère peut également affaiblir l'état de droit dans les démocraties, ce qui représente un défi majeur pour l'intégrité des processus juridiques et la lutte contre la corruption, notamment transnationale. Dans ce contexte, l'ingérence étrangère peut prendre la forme de tentatives, par des gouvernements étrangers, d'influer sur des enquêtes de corruption pour des motifs politiques, en incitant les autorités répressives ou judiciaires à initier ou au contraire à faire cesser des enquêtes contre certaines personnes physiques ou morales. Les campagnes de désinformation destinées à manipuler l'opinion publique et les perceptions à l'égard des affaires de corruption peuvent propager de fausses informations ou créer de faux récits, ce qui peut réduire la crédibilité des enquêtes et des procédures judiciaires. Le piratage et la cyberingérence peuvent également permettre à des acteurs extérieurs d'avoir accès à des informations sensibles liées à des affaires de corruption ou de manipuler le cours d'enquêtes. Les puissances étrangères peuvent aussi mettre à profit leur influence économique pour orienter le traitement des affaires de corruption, compromettant par là même les enquêtes ou conduisant à des règlements indulgents.

### **Adapter les cadres d'intégrité et de lutte contre la corruption aux risques d'ingérence étrangère**

Les pays de l'OCDE doivent renforcer leur compréhension des risques que représente l'ingérence étrangère et en particulier de la manière dont leurs cadres d'intégrité, selon leur efficacité, peuvent influencer sur ces risques. Les pays qui ne disposent pas de mécanismes permettant de préserver l'intégrité en lien avec les conflits d'intérêts, les

mobilités entre les secteurs public et privé, le lobbying et le financement de la vie politique, ou ceux qui ne recueillent pas de données sur la mise en œuvre de ces mécanismes, sont plus exposés aux risques d'ingérence étrangère et à ses effets déstabilisateurs sur la démocratie. Les pays devraient donc renforcer leurs capacités à détecter et repérer les campagnes de manipulation de l'information menées depuis l'étranger, ainsi que leurs capacités à sensibiliser l'opinion publique en la matière, et conserver des garde-fous appropriés pour garantir la liberté d'expression et le respect de la vie privée. Ils devraient également mettre en place une réglementation claire en matière de financement des campagnes et des partis politiques, de manière à renforcer la transparence et à limiter les possibilités de financement de la vie politique par des puissances étrangères et leurs mandataires. Ils devraient qui plus est mettre en œuvre des politiques spéciales pour la gestion de l'emploi dans des entités étrangères des titulaires de charges publiques en poste ou anciennement en fonction, et notamment adopter des mesures en faveur de la transparence et prévoir des délais de latence, afin d'atténuer le risque d'ingérence étrangère.

Les pays pourraient par ailleurs renforcer les exigences en matière de transparence pour ce qui est des activités d'influence étrangère et de ceux qui s'y livrent, ainsi que de leurs intermédiaires, au moyen de registres publics, et définir des sanctions proportionnées à l'appui, en particulier pour les activités d'ingérence étrangère malveillantes. L'une des politiques les plus établies dans ce domaine est la loi sur l'enregistrement des agents étrangers (*Foreign Agents Registration Act - FARA*) aux États-Unis, qui met en place un régime juridique spécifique pour les lobbyistes étrangers, distinct du régime applicable aux lobbyistes nationaux. Après l'adoption d'un dispositif analogue par l'Australie en 2018 et le Royaume-Uni en 2023, de nombreux pays de l'OCDE se sont lancés dans l'étude des moyens de créer leur propre version de la FARA, y compris au sein de l'UE, dans le cadre de son train de mesures pour la défense de la démocratie. Par ailleurs, la lutte contre l'ingérence étrangère dans les affaires de corruption transnationale exige un effort global et coordonné au niveau international.

Enfin, en consolidant les cadres juridiques, en favorisant la transparence et en encourageant la collaboration, les pays peuvent œuvrer de concert à la préservation de l'intégrité des efforts de lutte contre la corruption et à la garantie de l'indépendance de la justice.

# Références

- Adam, I. et M. Fazekas (2018), « Are emerging technologies helping win the fight against corruption in developing countries? », *Background Paper Series*, n° 21, Pathways for Prosperity Commission, Oxford UK, [https://pathwayscommission.bsg.ox.ac.uk/sites/default/files/2019-09/are\\_emerging\\_technologies\\_helping\\_win\\_the\\_fight\\_against\\_corruption\\_in\\_developing\\_countries.pdf](https://pathwayscommission.bsg.ox.ac.uk/sites/default/files/2019-09/are_emerging_technologies_helping_win_the_fight_against_corruption_in_developing_countries.pdf) (consulté le 20 septembre 2023). [80]
- AIE (2023), *Critical Minerals Market Review 2023*, Agence internationale de l'énergie, <https://iea.blob.core.windows.net/assets/afc35261-41b2-47d4-86d6-d5d77fc259be/CriticalMineralsMarketReview2023.pdf> (consulté le 10 octobre 2023). [58]
- AIE (2023), *Energy Technology Perspectives 2023*, Agence internationale de l'énergie. [60]
- AIE (2021), *The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*, Agence internationale de l'énergie, <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions> (consulté le 10 octobre 2023). [56]
- Australian Department of Home Affairs (2023), *Defining Foreign Interference*, <https://www.homeaffairs.gov.au/about-us/our-portfolios/national-security/countering-foreign-interference/defining-foreign-interference> (consulté le 10 octobre 2023). [95]
- Australian Financial Review (2023), « Meet the mining lobby boss leading critical minerals charge », <https://www.afr.com/companies/mining/meet-the-mining-lobby-boss-leading-critical-minerals-charge-20230525-p5dba5> (consulté le 25 septembre 2023). [67]
- Baum, A. et al. (2019), « Governance and State-Owned Enterprises: How Costly is Corruption? », *IMF Working Papers*, vol. 2019/253, <https://doi.org/10.5089/9781513519296.001>. [40]
- Benamouzig, D. et J. Cortinas Muñoz (2019), « Les stratégies politiques des entreprises en santé publique : le cas de l'agroalimentaire en France », *Revue française des affaires sociales* 3, pp. 189-208, <https://doi.org/10.3917/rfas.193.0189>. [20]
- Bloomberg (2023), « Copper's Fight for Critical Mineral Status Gets Political Push », <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-02-01/copper-industry-gains-political-allies-in-fight-to-declare-metal-critical-to-us?embedded-checkout=true#xj4y7vzkg> (consulté le 10 octobre 2023). [69]
- Bressanelli, E. et al. (2020), *Institutions and foreign interferences*, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/655290/IPOL\\_STU\(2020\)655290\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/655290/IPOL_STU(2020)655290_EN.pdf) (consulté le 10 août 2023). [10]
- Brezis, E. et J. Cariolle (2014), *The Revolving Door Indicator: Estimating the distortionary power of the revolving door*, U4 Anti-Corruption Resource Centre, Chr. Michelsen Institute. [30]

- Business at OECD (s.d.), *Stepping up the game: Digital technologies for the promotion of the fight against corruption – a business perspective*, [https://25159535.fs1.hubspotusercontent-eu1.net/hubfs/25159535/website/documents/pdf/Anti-Corruption/FIN%20Anti-Corruption%20and%20Digital%20Technologies\\_BUSINESS%20AT%20OECD.pdf?hsCtaTracking=792ac73a-b51e-4d4f-905c-8995849b978b%7Cd9fd58bc-96e7-435a-b2c2-5feac6611147](https://25159535.fs1.hubspotusercontent-eu1.net/hubfs/25159535/website/documents/pdf/Anti-Corruption/FIN%20Anti-Corruption%20and%20Digital%20Technologies_BUSINESS%20AT%20OECD.pdf?hsCtaTracking=792ac73a-b51e-4d4f-905c-8995849b978b%7Cd9fd58bc-96e7-435a-b2c2-5feac6611147) (consulté le 28 février 2024). [78]
- Castro, A., N. Phillips et S. Ansari (2020), « Corporate Corruption: A Review and an Agenda for Future Research », *Academy of Management Annals*, doi: 10.5465/annals.2018.0156, pp. 935-968, <https://doi.org/10.5465/annals.2018.0156>. [14]
- CBS News (2022), « New documents show top Trump officials disregarded concerns by State Dept. staff in relaxing sanctions on Israeli « Blood Diamond » magnate », <https://www.cbsnews.com/news/dan-gertler-sanctions-trump-officials-israeli-businessman-blood-diamonds-congo/> (consulté le 10 octobre 2023). [66]
- Charon, P. et J. Jeangène Vilmer (2021), *Chinese Influence Operations: A Machiavellian Moment*, Institute for Strategic Research (IRSEM), Paris. [33]
- Cieślik, A. et Ł. Goczek (2018), « Control of corruption, international investment, and economic growth – Evidence from panel data », *World Development*, vol. 103, pp. 323-335, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.10.028>. [2]
- Conley, H. et al. (2016), *The Kremlin Playbook: Understanding Russian Influence in Central and Eastern Europe*, Rowman and Littlefield, London. [89]
- Conway, D. et B. Hermann (2021), *Dealing with corruption in adopting and implementing carbon taxes*, U4, <https://www.u4.no/publications/dealing-with-corruption-in-adopting-and-implementing-carbon-tax.pdf> (consulté le 1 octobre 2023). [50]
- Conway, E. et N. Oreskes (2010), *Merchants of Doubt*, Bloomsbury, London. [47]
- Correctiv (2022), *The Gazprom Lobby: How Russia enlisted German politicians, business leaders and lawyers to ensure German dependence on Russian gas*, <https://correctiv.org/en/latest-stories/2022/10/07/gazprom-lobby-germany/> (consulté le 4 mars 2024). [51]
- Crepaz, M. (2020), « To inform, strategise, collaborate, or compete: what use do lobbyists make of lobby registers? », *European Political Science Review*, vol. 12/3, pp. 347-369, <https://doi.org/10.1017/S1755773920000156>. [23]
- EEAS (2023), *1st EEAS Report on Foreign Information Manipulation and Interference Threats Towards a framework for networked defence*, European External Action Service. [92]
- EITI (2023), *Race to renewables: Tackling corruption and integrity risks in the renewable energy sector*, Extractive Industries Transparency Initiative, [https://eiti.org/sites/default/files/2023-11/EITI\\_Report\\_Race%20to%20renewables.pdf](https://eiti.org/sites/default/files/2023-11/EITI_Report_Race%20to%20renewables.pdf) (consulté le 19 mars 2024). [59]
- European Commission (2023), *Proposal for a DIRECTIVE OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL establishing harmonised requirements in the internal market on transparency of interest representation carried out on behalf of third countries and amending Directive (EU) 2019/1937*, [https://commission.europa.eu/system/files/2023-12/COM\\_2023\\_637\\_2\\_EN\\_ACT\\_part1\\_v4.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-12/COM_2023_637_2_EN_ACT_part1_v4.pdf) (consulté le 15 décembre 2023). [93]



- Europol (2022), *Environmental crime in the age of climate change: 2022 threat assessment*, Europol, [70]  
[https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/Environmental%20Crime%20in%20the%20Age%20of%20Climate%20Change%20-%20Public%20report\\_5.pdf](https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/Environmental%20Crime%20in%20the%20Age%20of%20Climate%20Change%20-%20Public%20report_5.pdf) (consulté le 28 février 2024).
- Friends of the Earth (2023), *Mining the Depths of Influence: How industry is forging the EU Critical Raw Materials Act*, <https://friendsoftheearth.eu/wp-content/uploads/2023/07/Mining-the-depths-of-influence.pdf> (consulté le 10 octobre 2023). [64]
- Graham, N., S. Daub et W. Carroll (2017), *Mapping Political Influence: Political Donations and Lobbying by the Fossil Fuel Industry in BC*. [35]
- Heywood, P. et al. (2017), *Integrity and Integrity Management in Public Life*, University of Birmingham. [27]
- Huter, M. et al. (2018), *Revolving Doors and the Fossil Fuel Industry: Time to tackle conflicts of interest in climate policy-making*. [55]
- IDEA (2014), *Funding of Political Parties and Election Campaigns, A Handbook on Political Finance*, International Institute for Democracy and Electoral Assistance. [41]
- Influence Map (2022), *Big Oil's Real Agenda on Climate Change 2022*, Influence Map, [49]  
<https://influencemap.org/report/Big-Oil-s-Agenda-on-Climate-Change-2022-19585> (consulté le 1 octobre 2023).
- Influence Map (2022), *The EU's Green Deal vs The Fossil Gas Industry*, [52]  
<https://influencemap.org/EN/report/Gas-Lobbying-And-the-EU-Green-Deal-16405> (consulté le 4 mars 2024).
- Intelligence and Security Committee of Parliament (2023), *Intelligence and Security Committee of Parliament: China*, <https://isc.independent.gov.uk/wp-content/uploads/2023/07/ISC-China.pdf> (consulté le 27 octobre 2023). [37]
- International Public Sector Fraud Forum (2020), *International Public Sector Fraud Forum: The use of Artificial Intelligence to Combat Public Sector Fraud, Professional Guidance*, International Public Sector Fraud Forum, [73]  
[https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/865721/Artificial\\_intelligence\\_13\\_Feb.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/865721/Artificial_intelligence_13_Feb.pdf) (consulté le 10 octobre 2023).
- Jenkins, M. (2022), *The effectiveness of integrity led anti-corruption interventions*, U4 Anti-Corruption Resource Centre, Chr. Michelsen Institute. [26]
- Johnston, M. (1999), *Public Officials, Private Interests, and Sustainable Democracy: When Politics and Corruption Meet*, Peterson Institute for International Economics, [5]  
<https://policycommons.net/artifacts/2206720/3-public-officials-private-interests-and-sustainable-democracy/2963082/> (consulté le 20 février 2024).
- Jones, K. (2023), *Legal loopholes and the risk of foreign interference*, [97]  
[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2023/702575/EXPO\\_IDA\(2023\)702575\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2023/702575/EXPO_IDA(2023)702575_EN.pdf) (consulté le 10 août 2023).
- Kotlyar, D. et L. Pop (2021), *Automated Risk Analysis of Asset and Interest Declarations of Public Officials: A Technical Guide*, Stolen Asset Recovery Initiative, <https://star.worldbank.org/sites/default/files/2021-08/Automated%20Risk%20Analysis-publication.pdf> (consulté le 10 octobre 2023). [72]
- Lee, K. et H. You (2023), « Bureaucratic Revolving Doors and Interest Group Participation in Policy Making », *The Journal of Politics*, vol. 85/2, pp. 701-717, <https://doi.org/10.1086/722340>. [31]

- Lee, P. (2024), « Synthetic Data and the Future of AI », *110 Cornell Law Review (Forthcoming)*, [82]  
[https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=4722162](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4722162) (consulté le 4 mars 2024).
- Levin, D. (2016), « When the Great Power Gets a Vote: The Effects of Great Power Electoral Interventions on Election Results », *International Studies Quarterly*, vol. 60/2, pp. 189-202, [96]  
<https://doi.org/10.1093/isq/sqv016>.
- Mark E. Warren (2014), « The meaning of Corruption in Democracies », dans Heywood, P. (dir. pub.), [3]  
*Routledge Handbook of Political Corruption*, Routledge.
- McCarthy, N. (2019), « Oil And Gas Giants Spend Millions Lobbying To Block Climate Change Policies », [45]  
*Forbes*, <https://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2019/03/25/oil-and-gas-giants-spend-millions-lobbying-to-block-climate-change-policies-infographic/?sh=7ac2858e7c4f> (consulté le 10 octobre 2023).
- Mialon, M., B. Swinburn et G. Sacks (2015), « A proposed approach to systematically identify and monitor the corporate political activity of the food industry with respect to public health using publicly available information », *Obesity Reviews*, vol. 16/7, pp. 519-530, [21]  
<https://doi.org/10.1111/obr.12289>.
- Mungiu-Pippidi, A. (2011), *Contextual Choices in Fighting Corruption: Lessons Learned*, Oslo: Norwegian Agency for Development Cooperation, [4]  
[https://www.researchgate.net/publication/256017483\\_Contextual\\_Choices\\_in\\_Fighting\\_Corruption\\_Lessons\\_Learned](https://www.researchgate.net/publication/256017483_Contextual_Choices_in_Fighting_Corruption_Lessons_Learned) (consulté le 20 février 2024).
- Murphy, M. (2024), « Biden Audio Deepfake Alarms Experts in Lead-Up to Elections », *Time*, [88]  
<https://time.com/6565446/biden-deepfake-audio/> (consulté le 5 février 2024).
- Năstase, A. et C. Muurmans (2020), « Regulating lobbying activities in the European Union: A voluntary club perspective », *Regulation & Governance*, vol. 14/2, pp. 238-255, [24]  
<https://doi.org/10.1111/rego.12200>.
- NATO (s.d.), *Countering hybrid threats*, North Atlantic Treaty Organization, [91]  
[https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics\\_156338.htm#:~:text=What%20are%20the%20hybrid%20threats,and%20use%20of%20regular%20forces](https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_156338.htm#:~:text=What%20are%20the%20hybrid%20threats,and%20use%20of%20regular%20forces). (consulté le 5 octobre 2023).
- Nay, J. (2023), *Large Language Models as Lobbyists*, <https://law.stanford.edu/2023/01/06/large-language-models-as-lobbyists/> (consulté le 22 février 2024). [87]
- NY Times (2023), « How ChatGPT Hijacks Democracy », <https://www.nytimes.com/2023/01/15/opinion/ai-chatgpt-lobbying-democracy.html> (consulté le 19 septembre 2023). [84]
- OCDE (2024), *Base de données des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE*, <https://data-explorer.oecd.org/> [7]  
 (consulté le 18 mars 2024).
- OCDE (2023), *Administration fiscale 2023 : Informations comparatives sur les pays de l'OCDE et autres économies avancées et émergentes*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/678bbe59-fr>. [74]
- OCDE (2023), « Advancing accountability in AI : Governing and managing risks throughout the lifecycle for trustworthy AI », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, n° 349, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2448f04b-en>. [81]
- OCDE (2023), *Panorama des administrations publiques 2023*, Éditions OCDE, Paris, [44]  
<https://doi.org/10.1787/b4d0a9ed-fr>.
- OCDE (2023), *Responsible is reliable – How responsible sourcing can address disruption factors and geopolitical risks in the supply of transition minerals*, OCDE, Paris, [57]  
[https://mneguidelines.oecd.org/duediligence/Responsible\\_is\\_Reliable.pdf](https://mneguidelines.oecd.org/duediligence/Responsible_is_Reliable.pdf) (consulté le 10 octobre 2023).

- OCDE (2022), *Déclaration sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie*, OECD/LEGAL/0484, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0484>. [90]
- OCDE (2022), « Gouverner vert : Préparer les gouvernements à l'action face à l'enjeu climatique et aux autres défis environnementaux », dans *Instaurer la confiance et renforcer la démocratie : Préparer le terrain pour l'action gouvernementale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b0aea2e5-fr>. [53]
- OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr>. [6]
- OCDE (2022), *The Protection and Promotion of Civic Space : Strengthening Alignment with International Standards and Guidance*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d234e975-en>. [42]
- OCDE (2021), *Artificial Intelligence, Machine Learning and Big Data in Finance: Opportunities, Challenges, and Implications for Policy Makers*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/finances/artificial-intelligence-machine-learning-big-data-in-finance.htm> (consulté le 10 octobre 2023). [8]
- OCDE (2021), *Countering Public Grant Fraud in Spain : Machine Learning for Assessing Risks and Targeting Control Activities*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0ea22484-en>. [71]
- OCDE (2021), *Lobbying in the 21st Century : Transparency, Integrity and Access*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c6d8eff8-en>. [19]
- OCDE (2021), *OECD Business and Finance Outlook 2021 : AI in Business and Finance*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ba682899-en>. [77]
- OCDE (2021), *Panorama des administrations publiques 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9556b25a-fr>. [15]
- OCDE (2021), *Questions fréquentes : Comment traiter les risques de corruption et de pots-de-vin dans les chaînes d'approvisionnement en minerais*, OCDE, Paris, <https://mneguidelines.oecd.org/questions-frequentes-comment-traiter-les-risques-de-corruption-et-de-pots-de-vin-dans-les-chaines-dapprovisionnement-en-minerais.pdf> (consulté le 10 octobre 2023). [62]
- OCDE (2020), *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/84581cb5-fr>. [12]
- OCDE (2019), *Analytics for Integrity: Data-Driven Approaches for Enhancing Fraud and Corruption Risk Assessments*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/gov/ethics/analytics-for-integrity.pdf> (consulté le 20 septembre 2023). [79]
- OCDE (2019), *Lignes Directrices sur l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Entreprises Publiques*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/daf/ca/Guidelines-Anti-Corruption-Integrity-State-Owned-Enterprises-FR.pdf> (consulté le 12 octobre 2023). [39]
- OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OECD/LEGAL/0449, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0449>. [9]
- OCDE (2018), *Investing in Integrity for Productivity*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/gov/ethics/investing-in-integrity-for-productivity.pdf> (consulté le 10 août 2023). [1]

- OCDE (2017), *Le financement de la démocratie : Financement des partis politiques et des campagnes électorales et risque de capture de l'action publique*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264263994-fr>. [38]
- OCDE (2017), *Preventing Policy Capture : Integrity in Public Decision Making*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264065239-en>. [29]
- OCDE (2017), *Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert*, OECD/LEGAL/0438, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0438>. [43]
- OCDE (2017), « Recommandation du Conseil sur le renforcement de l'intégrité dans les marchés publics », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OECD/LEGAL/0435, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0435>. [17]
- OCDE (2014), *Lobbyists, Governments and Public Trust, Volume 3 : Implementing the OECD Principles for Transparency and Integrity in Lobbying*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264214224-en>. [28]
- OCDE (2010), « Recommandation du Conseil sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OECD/LEGAL/0379, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0379>. [18]
- OCDE (2003), *Lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/gov/ethics/48994419.pdf> (consulté le 29 septembre 2023). [25]
- Parycek, P., V. Schmid et A. Novak (2023), « Artificial Intelligence (AI) and Automation in Administrative Procedures: Potentials, Limitations, and Framework Conditions », *Journal of the Knowledge Economy*, <https://doi.org/10.1007/s13132-023-01433-3>. [76]
- Politico (2023), « Lobbying 'frenzy' follows Biden's electric car push », <https://www.politico.com/news/2023/04/17/biden-electric-car-lobbying-companies-00091779> (consulté le 10 octobre 2023). [65]
- Pons-Hernández, M. (2022), « Power(ful) Connections: Exploring the Revolving Doors Phenomenon as a Form of State-Corporate Crime », *Critical Criminology*, vol. 30/2, pp. 305-320, <https://doi.org/10.1007/s10612-022-09626-z>. [54]
- Resimić, M. (2022), *Grand corruption and climate change policies: Overview of grand corruption evidence in energy transition, biodiversity loss and climate finance*, U4, <https://www.u4.no/publications/grand-corruption-and-climate-change-policies.pdf> (consulté le 25 septembre 2023). [34]
- Sanders, N. et B. Schneier (2023), *How AI could write our laws*, MIT Technology Review, <https://www.technologyreview.com/2023/03/14/1069717/how-ai-could-write-our-laws/> (consulté le 22 février 2024). [86]
- Shaheer, N. et al. (2019), « State-Owned Enterprises as Bribe Payers: The Role of Institutional Environment », *Journal of Business Ethics*, vol. 159/1, pp. 221-238, <https://doi.org/10.1007/s10551-017-3768-z>. [13]
- Šimral, V. (2020), « Two problems with lobbying regulations in EEA countries », *Studies of Transition States and Societies*, vol. 12/1, pp. 53-67. [22]
- Slowiczek, J. (2022), « Oil and gas heavily outspends clean energy, environmental groups on California lobbying », *Energy News Network*, <https://energynews.us/2022/03/17/oil-and-gas-heavily-outspends-clean-energy-environmental-groups-on-california-lobbying%EF%BF%BC/> (consulté le 10 octobre 2023). [46]

- Strickland, J. (2023), « The contingent value of connections: legislative turnover and revolving-door lobbyists », *Business and Politics*, vol. 25/2, pp. 152-172, <https://doi.org/10.1017/bap.2023.4>. [32]
- Supran, G. et N. Oreskes (2017), « Assessing ExxonMobil's climate change communications (1977–2014) », *Environmental Research Letters*, vol. 12/8, p. 084019, <https://doi.org/10.1088/1748-9326/aa815f>. [48]
- The Africa Report (2023), « Glencore launches in-house lobbying as US targets cobalt operations in DRC », <https://www.theafricareport.com/314548/glencore-launches-in-house-lobbying-as-us-targets-cobalt-operations-in-drc/> (consulté le 10 octobre 2023). [68]
- The Royal Commission into the Robodebt Scheme (2023), *Royal Commission into the Robodebt Scheme*, <https://robodebt.royalcommission.gov.au/system/files/2023-09/rrc-accessible-full-report.PDF> (consulté le 4 mars 2024). [83]
- TI (2022), *Corruption in Critical Minerals Puts the Energy Transition at Risk*, Transparency International Australia, <https://transparency.org.au/corruption-minerals-energy-transition-risk/> (consulté le 10 octobre 2023). [63]
- TI (2017), *Corruption Risks in Mining Approvals: A Global Snapshot*. [61]
- U4 (s.d.), *Exploring artificial intelligence for anti-corruption*, <https://www.u4.no/publications/artificial-intelligence-a-promising-anti-corruption-tool-in-development-settings/shortversion> (consulté le 10 octobre 2023). [75]
- US Department of Homeland Security (2018), *Foreign Interference Taxonomy*, [https://www.cisa.gov/sites/default/files/publications/19\\_0717\\_cisa\\_foreign-influence-taxonomy.pdf](https://www.cisa.gov/sites/default/files/publications/19_0717_cisa_foreign-influence-taxonomy.pdf) (consulté le 10 octobre 2023). [94]
- Vandewalker, I. et L. Norden (2021), « Using Campaign Finance Reform to Protect U.S. Elections from “Dark Money” and Foreign Influence », dans *Defending Democracies*, Oxford University Press, <https://doi.org/10.1093/oso/9780197556979.003.0016>. [36]
- WFD et POPVOX (2023), *How artificial intelligence and large language models may impact transparency*, <https://www.wfd.org/news/how-artificial-intelligence-and-large-language-models-may-impact-transparency> (consulté le 22 février 2024). [85]
- Zelikow, P. et al. (2020), « The Rise of Strategic Corruption: How States Weaponize Graft », *Foreign Affairs*, vol. 99/4, pp. 107-120. [11]
- Zuzana Smidova, Agnès Cavaciuti et Jesper Johnsen (2022), *OECD Public Integrity Indicators – New data on quality of anti-corruption and public integrity strategies – ECOSCOPE*, [https://oecdoscope.blog/2022/08/26/oecd-public-integrity-indicators-new-data-on-quality-of-anti-corruption-and-public-integrity-strategies/?subscribe=success#subscribe-blog-blog\\_subscription-3](https://oecdoscope.blog/2022/08/26/oecd-public-integrity-indicators-new-data-on-quality-of-anti-corruption-and-public-integrity-strategies/?subscribe=success#subscribe-blog-blog_subscription-3) (consulté le 5 janvier 2023). [16]

# Perspectives de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité 2024

Cette première édition des *Perspectives de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité* analyse les efforts déployés par les pays membres pour défendre l'intégrité et lutter contre la corruption. Basé sur les données des Indicateurs d'intégrité publique, ce rapport analyse les performances des cadres d'intégrité des pays. Il explore comment certains des principaux défis auxquels les gouvernements sont confrontés aujourd'hui (notamment la transition verte, l'intelligence artificielle et l'ingérence étrangère) augmentent les risques de corruption et d'atteinte à l'intégrité pour les pays. Il examine également comment les lacunes des systèmes d'intégrité peuvent entraver les réponses des pays à ces défis majeurs. En donnant un aperçu des performances actuelles des pays, les *Perspectives* soutiennent la planification stratégique et le travail politique visant à renforcer l'intégrité publique pour l'avenir.

